LIÈGE université Library

https://lib.uliege.be

https://matheo.uliege.be

Mémoire de fin d'études : "Un genre d'architecture : Démarche pour un logement plus égalitaire. Le cas de la cité Mascaux".

Auteur : Howet, Esther
Promoteur(s) : Willemet, Nicolas
Faculté : Faculté d'Architecture
Diplôme : Master en architecture, à finalité spécialisée en art de bâtir et urbanisme
Année académique : 2022-2023
URI/URL : http://hdl.handle.net/2268.2/18225

Avertissement à l'attention des usagers :

Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative"(BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.

Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.

UNIVERSITÉ DE LIÈGE – FACULTÉ D'ARCHITECTURE

UN GENRE D'ARCHITECTURE :
DÉMARCHE POUR UN LOGEMENT PLUS ÉGALITAIRE
Le cas de la Cité Mascaux

Travail de fin d'études présenté par Esther HOWET en vue de l'obtention du grade de Master en Architecture

Sous la direction de : Nicolas Willemet

Année académique 2022-2023

UN GENRE D'ARCHITECTURE



DÉMARCHE POUR UN LOGEMENT PLUS **ÉGALITAIRE**

Le cas de la **cité Mascaux**

Fig 1 Au pied des tours
© Esther Howet

REMERCIEMENTS

Avant de rentrer dans le vif du sujet, je tiens à exprimer ma gratitude à toutes les personnes m'ayant soutenue, de près ou de loin, durant mes études et durant la rédaction de ce travail.

Je remercie d'abord Nicolas Willemet, mon promoteur, qui a accepté d'encadrer ce mémoire et m'a aidé tout au long de celui-ci, sans jamais aller à l'encontre de mes convictions premières.

Je remercie aussi mes lectrices, Justine Gloesener et Florence Marchal, pour le temps qu'elles ont consacré à la lecture de ce mémoire et l'intérêt qu'elles y ont porté.

Merci aussi à mes parents pour leurs nombreuses relectures et conseils, ainsi que pour leur soutien et encouragements durant mes cinq années d'études.

Merci à ma sœur de m'avoir inculqué ses valeurs et convictions et éduqué aux luttes féministes, qui ont mené à ce mémoire.

Finalement, merci à David Flament, du Foyer Jambois, qui m'a fourni tous les documents et précisions nécessaires à l'avancement de mon étude.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS 3

GLOSSAIRE 9

ORIGINES 13

INTRODUCTION 15

Structure du travail 15

Objectifs 16

Méthodologie 17

PARTIE 1 : REVUE DE LITTÉRATURE 21

1. Une question de féminisme 23

2. La domination masculine 26

3. L'architecture au féminin 27

4. L'architecture au masculin 29

5. «La boniche» 32

6. Quelques chiffres 35

7. Synthèse 36

PARTIE 2 : GRILLE DE LECTURE 37

1. INTRODUCTION 39

2. LES CRITÈRES 40

2.1 Les typologies de logement 40

2.2 La composition du plan 44

2.3 Des espaces collectifs 50

2.4 La cuisine 55
2.5 Une pièce à soi 60
3. SYNTHÈSE 64

GRILLE DE LECTURE 65

PARTIE 3 : MISE EN PRATIQUE 67

1. HISTORIQUE 69
1.1 Contexte 69
1.2 José Ledoux 71
1.3 La cité Mascaux 71
2. ÉTAT DES LIEUX 77
2.1 Organisation actuelle 77
2.2 Héritage structurel 78
2.3 Révision 79
3. LES CRITÈRES 81
3.1 Les typologies de logement 81
3.2 La composition du plan 83
3.3 Des espaces collectifs 89
3.4 La cuisine 95
3.5 Une pièce à soi 99
4. SYNTHÈSE 101

CONCLUSION 104

Conclusion générale 104
Limites de la recherche 106
Et après? 106

BIBLIOGRAPHIE 108

TABLE DES ILLUSTRATIONS 115

ANNEXES 117

GLOSSAIRE

GENRE

Dans le Larousse:

«Concept qui renvoie à la dimension identitaire, historique, politique, sociale, culturelle et symbolique des identités sexuées. (Cette notion récente est en constante évolution).»

Le genre est, de manière générale, la construction sociale de la différence des sexes (Revillard & de Verdalle, 2006). Cette notion se différencie de celle du sexe, qui « repose sur des caractéristiques physiques, alors que le genre implique l'étude des significations que les sociétés et les individus donnent aux catégories masculin/féminin » (Kimmel & Tissier-Desbordes, 2002, p.56). Ainsi, il définit l'identité d'un individu en fonction de son sexe mais aussi de ses préférences sexuelles. Selon Michel Blozon, « le genre ne désigne ni une variable ni un secteur social à part, mais une logique dichotomisante et hiérarchisante qui traverse toutes les sphères de la société » (2018, p. 86). C'est donc, selon John Scott, une façon de signifier les rapports de pouvoir entre hommes et femmes (1988).

(ESPACE) DOMESTIQUE

Dans le Larousse:

«Qui concerne la famille, la vie privée ; familial : Les querelles domestiques.»

L'espace domestique est à la fois spatial et familial (Staszak, 2001). Florencia Fernandez définit la domesticité en architecture par l'espace de l'habitat, le foyer familial et le travail quotidien nécessaire pour maintenir un logement (2018, p.42). Il joue un rôle prépondérant dans les rapports hommes-femmes, l'établissement de normes de comportement, la construction de l'identité individuelle et collective, ect. (Collignon & Staszak, 2003).

Ce travail se concentrera sur l'espace domestique relevant de la sphère privée du logement. Cependant, celui-ci est en lien constant avec l'espace public et ses limites ne s'arrêtent pas aux murs du foyer familial.

HABITER

Dans le Larousse:

«Avoir son domicile quelque part, y résider de manière relativement permanente, y vivre».

Nous apporterons cependant certaines nuances à cette définition dans le cadre de ce travail. En effet, l'habitat ne comprend pas ici uniquement la celulle de logement d'un individu.

Certes, il fait référence à l'intimité, au *chez-soi*, mais pas seulement. C'est, de manière plus générale, la relation qu'entretient un individu avec son espace. Se sentir chez soi et développer un sentiment d'appartenance à un endroit particulier, c'est aussi ça habiter. L'habitat c'est aussi l'espace appropriable et approprié. Y compris donc les balcons, terrasses, espaces collectifs, espaces de circulation, abords, ect. Ce mot a donc des consonances sociales et émotionnelles. Finalement, c'est le lieu de constitution d'une identité et de la dynamique d'évolution de cette dernière (Serfaty-Garzon, 2008, p.8).

GENDER MAINSTREAMING

Selon l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes:

«Stratégie qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en intégrant la dimension de genre dans le contenu des politiques publiques.» [1]

Le *gender mainstreaming* (ou approche intégrée de la dimension du genre, en français) est une stratégie ayant pour ambition de « faire prendre en compte la perspective de l'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et dispositifs publics" (Dauphin & Sénac, 2008, p.5). C'est une politique qui tient compte des différences et inégalités entre hommes et femmes, et promeut l'égalité pour tous et toutes.

Le terme apparait pour la première fois lors de la troisième conférence mondiale des Nations unies sur les femmes, en 1985 (Dauphin & Sénac, 2008, p.5).

La Commission européenne définit le « gender mainstreaming » comme tel : « Il s'agit, ce faisant, de ne pas limiter les efforts de promotion de l'égalité à la mise en œuvre de mesures spécifiques en faveur des femmes, mais de mobiliser explicitement, en vue de l'égalité, l'ensemble des actions et des politiques générales, en introduisant dans leur conception, de façon active et visible, l'attention à leurs effets possibles sur les situations respectives des femmes et des hommes » [2].

PATRIARCAT

Dans le Larousse:

« Forme d'organisation sociale dans laquelle l'homme exerce le pouvoir dans le domaine politique, économique, religieux, ou détient le rôle dominant au sein de la famille, par rapport à la femme.»

Le patriarcat est uns des concepts clés de la révolution féministe de la deuxième vague (mai 68). Ce mot se rapporte au *système patriarcal,* de manière plus générale et a une connotation radicaliste. En effet, la lutte contre le patriarcat était (et est toujours certainement) considéré comme le cri de ralliement à la tendance radicale féministe (Delphy, 1981, p.61).

Par définition, le système patriarcal est un système politique dont les hommes sont les bénéficiaires.

[1] https://igvm-iefh.belgium.be/fr/activites/gender_mainstreaming

[2] issu de la COM(96) 67: https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:1996:0067:FIN:EN:PDF

Il permet d'analyser la place sociale et politique des femmes, tout en mettant en évidence la position privilégiée des hommes et les bénéfices qu'ils en retirent, tant dans l'espace public que dans la sphère familiale et privée (Le Talec, 2016).

FÉMINISME

Dans le Larousse:

« Courant de pensée et mouvement politique, social et culturel en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Elsa Dorlin définit le féminisme comme la «tradition de pensée, et par voie de conséquence les mouvements historiques, qui, au moins depuis le XVII^{e} siècle, ont posé, selon des logiques démonstratives diverses, l'égalité des hommes et des femmes, traquant les préjugés relatifs à l'infériorité des femmes ou dénonçant l'iniquité de leur condition» (2008, p.9). L'histoire du féminisme en lui-même sera développée ultérieurement.

La personnification du féminisme, ce sont les féministes. Les féministes sont des femmes qui luttent pour d'autres femmes et s'identifient à toutes celles qui subissent l'oppression patriarcale ou la domination masculine (Bourcier, 2012).

Ce mouvement comporte souvent des connotations négatives et est associé, par beaucoup, à de l'extrémisme. Il nous semble donc important de préciser que ce mouvement prône et tend à l'égalité des sexes, et non à l'exclusion des hommes ou à une diminution de leurs droits au profit de ceux des femmes.

INCLUSIVITÉ ·INCLUSIF

Dans le Larousse:

«Qui intègre une personne ou un groupe en mettant fin à leur exclusion »

Une société inclusive, c'est une société qui prend en compte les différences de chacun·e et opère en fonction de ces différences.

Un des synonymes de l'inclusion est l'intégration. Nous noterons cependant une différence, ayant son intérêt dans le cadre de ce travail, entre les deux termes. L'inclusion c'est un environnement qui s'adapte aux différences de chaque individu. L'intégration, c'est un individu qui s'adapte à un environnement existant. L'objectif de ce travail tend à se rapprocher plutôt de la première définition, dans un souci d'inclusivité de tous et toutes.

Dans le cadre de ce travail, le terme inclusif est parfois utilisé en substitution du mot féministe, pour inclure toutes les catégories de personnes, et non uniquement les femmes.

ORIGINES

En 2018, je me lance dans mes études en architecture. Durant mes années de bachelier, je commence à m'intéresser au féminisme et à me considérer en tant que telle. Pas que je ne l'étais pas avant ça, mais je ne comprenais simplement pas vraiment en quoi cela consistait. Je me suis renseignée en lisant des livres, des articles, des revues, en écoutant des podcasts et en traînant sur Instagram. Dans le cadre de mes études par contre, j'en ai peu entendu parler. Mes professeur·es (souvent des hommes) m'ont enseigné les œuvres et la vie de beaucoup d'architectes (souvent des hommes aussi) mais ils·elles n'ont presque jamais mentionné les termes explicités dans le glossaire de ce travail. Moi-même, je n'ai jamais vraiment fait de lien entre le féminisme et l'architecture.

En arrivant en master, la question du mémoire commençait à se poser. J'ai alors cherché comment mettre en lien ces deux champs d'études afin de trouver un sujet de mémoire qui m'intéressait et me tenait un minimum à cœur. Les notions d'égalité de genre et d'inclusivité ont toujours été des sujets particulièrement importants pour moi. Il me semblait alors naturel d'aborder ces problématiques sous mon œil d'étudiante en architecture. Et voilà ce que ça a donné.

“ It’s not about feminism. It’s about doing things better.”

(Vassilakou, cité dans Palit, 2018)

INTRODUCTION

Bien que notre société tende à évoluer vers un monde plus juste, les inégalités de genre sont encore omniprésentes aujourd'hui. Je les vis, les entends, les vois, les lis tous les jours. Le féminisme, certains jours, me rend heureuse. D'autres un peu moins. Parfois je suis déçue, contrariée, triste ou en colère de voir le sexisme persistant dans un monde qui se prétend juste. C'est avec cette joie, cette colère et cette tristesse que j'ai décidé d'aborder le sujet dont traite ce mémoire, dans le cadre de mes études en architecture.

Dans ce travail, donc, nous questionnerons le logement. Le logement est une sorte d'entité intouchable, rarement remise en cause. Depuis les années 50, l'habitat se développe approximativement de la même façon, comme une systématique. Les normes sont enracinées dans nos habitus et il est souvent difficile de s'en défaire. C'est autour de cette question que se base notre étude. Nous souhaitons donc, par ce travail, comprendre **le modèle hétéronormé de l'habitat dont nous héritons aujourd'hui et trouver des pistes pour s'en détacher**. Pour cela, nous allons explorer le logement par un prisme encore peu reconnu dans l'architecture ; celui du genre. Il s'agira plus spécifiquement de **comprendre comment la représentation du genre interagit avec la conception du logement** par l'étude d'un cas en particulier ; la **cité Mascaux**, à Jambes. De cette question principale, en découlent plusieurs autres : quelles sont les différentes caractéristiques définissant un logement comme « genré » ou « non-genré » ? Quelles sont les différentes pistes d'actions éventuelles pour des espaces plus égalitaires pour tous et toutes ? Sont-elles envisageables et profitables à l'architecture comme à ses habitant·es ?

1. STRUCTURE

Afin de répondre aux différentes questions présentées ci-dessus, le travail sera divisé en **trois parties distinctes**. Celles-ci fonctionnent dépendamment des unes et des autres. Ainsi, les savoirs de la première partie nous seront utiles pour développer et comprendre la deuxième ainsi que la troisième et inversement. Dans un souci de synthèse, une conclusion reprenant les grands points de chaque chapitre sera présentée à la fin de chaque partie.

1. Revue de littérature ; Rendre visible

La première partie tentera de faire une synthèse des savoirs déjà établis sur les différentes thématiques relatives à ce travail. Il s'agira d'expliquer certains concepts préliminaires liés à notre question de recherche et ainsi mieux comprendre les origines de celle-ci. Cela nous permettra aussi de mettre en contexte le sujet traité, afin d'identifier d'où nous viennent nos espaces hétéronormatifs, plus spécifiquement dans l'architecture moderniste. Une fois la pertinence de la problématique établie, nous nous intéresserons au corpus de ce travail de recherche : notre grille de lecture.

2. Grille de lecture ; Enrichir

Le deuxième chapitre aura comme objectif d'établir une liste non-exhaustive de critères et outils pour un logement plus égalitaire. Ils seront explicités et accompagnés de recommandations et d'exemples afin d'amener des pistes concrètes et claires.

Ce chapitre sera clôturé par une grille de lecture reprenant l'ensemble des critères développés. Nous l'utiliserons ensuite pour analyser le cas de la cité Mascaux dans le chapitre suivant. Cette grille de lecture a pour ambition d'être accessible et synthétique afin de pouvoir être potentiellement appliquée à d'autres cas à l'avenir.

3. Mise en pratique ; Exemplifier

Nous nous intéresserons ensuite à un cas en particulier, afin de vérifier les critères explicités au préalable et illustrer le propos défendu.

Le but de la troisième partie est d'amener des pistes de réflexion, des exemples de bonnes pratiques et des projections de comment l'espace pourrait ou devrait être. L'étude de cas nous semblait être une méthode légitime afin de mettre en pratique la théorie développée au préalable. Pour ce faire, nous nous intéresserons donc à la cellule de logement, mais pas uniquement. Les espaces collectifs seront aussi analysés, car ceux-ci font partie intégrante de l'objet étudié et participent, eux aussi, à la reproduction de stéréotypes de genre. Le lien à l'extérieur ne sera, par contre, pas pris en compte dans cette étude. Il existe définitivement mais nécessiterait une analyse bien plus large de l'espace public.

2. OBJECTIFS

Ce TFE poursuit plusieurs objectifs qui sont, selon moi, essentiels dans une société comme la nôtre. L'ambition première de ce travail de recherche sera d'**enrichir** et d'**agrémenter le débat** sur la manière dont l'**architecture peut être repensée pour créer des espaces plus inclusifs et égalitaires pour tous et toutes.** Ce mémoire n'est donc pas une réponse absolue au logement féministe, ni un procès au logement (considéré comme) androcentré. Nous souhaitons surtout (re)mettre sur la table la question du logement et de sa conception, dans une perspective plus égalitaire. Et le sujet de mémoire est une piste pour faire évoluer les choses, une manière d'apporter une pierre à l'édifice.

Ensuite, l'espace domestique est un lieu relativement peu abordé dans les *gender studies,* comparé à d'autres tels que l'anthropologie, le monde du travail ou encore l'espace public. Nous le verrons, certaines études mêlant espace domestique et genre ont déjà été réalisées mais ce sujet reste peu valorisé dans le domaine de l'architecture. Nous souhaitions donc nous y intéresser et y apporter un nouveau regard.

Un autre objectif poursuivi par ce TFE est la mise en lumière d'un cas méconnu qu'est la **Cité Mascaux**. En effet, cet ensemble d'immeubles des années 70, situé à Jambes, est rarement mentionné ou étudié par les architectes et leur est souvent méconnu. Mais c'est celui que je connais le mieux et celui que j'ai côtoyé quotidiennement sur le chemin de mon école jusqu'à mes 18 ans. Je souhaitais donc l'aborder dans le cadre de ce mémoire et l'étudier à travers le regard d'une architecte en devenir, dans une démarche qui me tient à cœur.

3. MÉTHODOLOGIE

La réalisation de ce mémoire a nécessité une **double approche**. Un premier cadre théorique a été posé afin de comprendre et mettre en contexte les stéréotypes de genre présents dans l'habitat. Une seconde partie, plus pratique, nous a permis d'appliquer le cadre théorique à un cas précis et vérifier la légitimité de notre grille de lecture.

La première partie, plus théorique, a été réalisée en amont de la partie pratique. Un ensemble de recherches empiriques ont donc été réalisées et ont permis d'agrémenter notre état de l'art ainsi que l'établissement de nos critères. Une fois notre recherche documentaire aboutie, une synthèse finale a été réalisée sous la forme d'une **grille**, que nous utiliserons comme méthode d'analyse du cas choisi.

Ensuite, nous avons pu nous concentrer sur notre étude de cas : la cité Mascaux. Le premier avantage que nous avions était sa situation. Située juste à côté de chez moi, il était facile de se rendre sur le terrain. Le bagage documentaire que nous avons accumulé lors de nos recherches nous a permis de l'observer sous un nouvel œil, plus averti. Une observation sur terrain a donc été réalisée avant l'analyse d'archives.

Afin de nous procurer les documents d'archives nécessaires à notre étude de cas, nous avons fait appel à la société propriétaire, le **Foyer Jambois**. Ceux-ci nous ont fourni tous les documents utiles à notre recherche afin de pouvoir, par la suite, les analyser et en faire des reproductions. Nous sommes également passé par les Archives de l'Etat afin de trouver des documents supplémentaires tels que des photos d'archives ou écrits concernant la cité Mascaux : sans résultat. Le projet est apparemment peu documenté.

Dans un second temps, **la visite d'un appartement** a été réalisée. Le but de cette visite était surtout, pour nous, de mettre en perspective ce que nous avions pu observer sur les plans et vérifier certains détails. En effet, les documents d'archives sont un excellent outil d'analyse mais ne permettent pas de se projeter et de s'imprégner des ambiances et de l'espace vécu. Nous avons donc eu l'occasion d'échanger quelque peu avec l'habitante mais notre méthode ne comprenant pas d'interventions des habitant·es, ces échanges ne figureront pas dans ce travail.

La visite d'un plus grand échantillon d'appartements aurait pu nous être bénéfique afin de nous projeter dans toutes les typologies de logements mais celles-ci n'ont pas pu être réalisées.

Cette méthode nous semble légitime mais présente malgré tout certaines limites. Tout d'abord, l'étude de cas permet de vérifier certains critères mais pas d'en faire une **généralité**. Chaque projet possède ses propres particularités et l'utilisation trop intensive de données empiriques dans le but de généraliser conduirait presque inévitablement à une théorie trop complexe où il serait difficile de distinguer les relations générales de celles qui sont particulières à chaque cas (Gagnon, 2012, p.3).

Ensuite, la grille de lecture est un objet synthétique et pragmatique mais ne doit pas être considéré comme une fin en soi ou une règle à laquelle on ne peut déroger.

C'est la synthèse d'un **processus en cours**, mais qui ne pourra peut-être jamais être considéré comme acquis. La grille doit donc être lue comme un ensemble de **suggestions** et non d'obligations, en fonction des cas. Nous parlerons d'ailleurs toujours de **pistes** et non de solutions, de **recherches** et non de remèdes, de **possibles** et non d'applications car il n'existe pas de mode d'emploi tout préparé pour un logement égalitaire. Seulement des pistes d'action et des remises en question, mêlées à une pointe d'espoir.

Subjectivité de la recherche

Le mémoire me semble être un lieu où le militantisme a sa place et n'a pas pour but de s'affranchir de quelconque visée politique. Ce travail correspond à un de mes engagements personnels et participe à la lutte pour mes convictions. Certains passages auront donc certainement une connotation **subjective**. La subjectivité d'un travail de recherche, selon nous, n'induit pas forcément l'invalidité de celui-ci. Il ne doit pas pour autant, être vu comme un procès ou un plaidoyer. En effet, ce mémoire ne prétend pas détenir la vérité par sa subjectivité, comme le dit Nathalie Heinich dans son article "Ce que le militantisme fait à la recherche" (2021), dénonçant notamment le militantisme académique et le wokisme dans les universités.

Il est ici admis que la **condition sociale** et les **expériences** d'un individu peuvent influencer ses travaux de recherche, et certainement les rendre plus **riches**. Personnellement, mon statut de femme blanche hétérosexuelle me fait observer le monde d'un œil spécifique, mais aussi certainement subjectif.

Convergence des luttes

L'intersectionnalité des luttes c'est admettre que les femmes ne sont pas les seules à être victimes de discriminations. Les personnes racisées, homosexuelles, transexuelles, grosses, handicapées (et autres) le sont tout autant et il est important d'en prendre conscience. Ce travail n'a donc pas pour objectif d'invisibiliser les discriminations d'autres types mais nous sommes convaincus qu'une architecture sensible aux questions de genre profite finalement à tous et toutes. En effet, nous parlons ici de démarche féministe mais nous défendons le fait qu'une architecture plus **inclusive**[3] profite aussi aux hommes, enfants, PMR et personnes appartenant à la communauté LGBTQIA+. Comme l'explique Jean-Michel Degraeve, la prise en compte de la question du genre s'inscrit plus globalement dans la lutte contre toutes les discriminations qui doit être poursuivie afin de renforcer l'égalité entre toutes les personnes (2019, p.27).

Ce mémoire ne cherche pas à convaincre, mais simplement illustrer le **bénéfice d'un logement plus égalitaire**.

[3]C'est notamment pour cela que les mots égalitaire et inclusif seront davantage utilisés que celui de féministe.

Dans la suite logique de ce travail, l'écriture inclusive sera employée afin de ne pas induire une **hiérarchie des sexes**. Comme l'explique Sandrine Zufferey, c'est notamment par le langage qu'on pense, qu'on conceptualise la réalité (2021). Ainsi, la langue sous-entend le **mode de pensée d'une société** et un **principe hiérarchique**. Cette méthode nous permet d'assurer l'égalité des représentations de toutes et tous et l'inclusion de chaque catégorie de personnes.

PARTIE 1
REVUE DE LITTÉRATURE

“ Ce n’est pas toujours facile , ni même possible; mais mieux comprendre l’origine et le fonctionnement du système dont nous avons hérité peut aider à trouver des armes pour lui résister ”

(Chollet, 2016)

REVUE DE LA LITTÉRATURE

Le but de ce cadre théorique est de situer la construction du genre en rapport avec l'architecture et définir dans quelle(s) mesure(s) cette représentation structure nos espaces. Nous nous intéresserons en premier lieu aux rapports de domination pouvant exister entre hommes et femmes, de manière générale, dans notre société, pour ensuite nous pencher sur leur impact dans la sphère privée. Afin de mieux comprendre d'où nous vient la structure de nos logements aujourd'hui, nous analyserons, par la suite, la pensée moderniste.

Ces bases théoriques préliminaires nous permettront de justifier la pertinence du sujet, mais aussi de poser les fondements de la partie pratique de ce travail. De nouveaux éléments théoriques seront amenés durant le deuxième chapitre de notre étude, concernant les critères.

Cet état de l'art se base sur toute une série de textes, articles, revues et autres, abordant les questions de l'architecture, du féminisme, de l'inclusivité et de l'habitat de manière plus générale. Dans un souci de synthèse, cette revue de la littérature évoquera principalement le logement à partir du XIX^{e} siècle jusqu'à nos jours, dans les sociétés occidentales européennes.

1. Une question de féminisme

Afin de mieux comprendre l'origine des rapports de domination hommes-femmes de notre société, il nous paraît essentiel de commencer par un petit historique du féminisme. Cette étude nous permettra de mettre en contexte les sciences féministes ainsi que le sujet de ce mémoire.

La "révolution 68" marque un tournant prépondérant dans l'histoire du féminisme, mais les évènements et révolutions précédant celle-ci restent essentiels et méritent d'être développés ici.

1.1 La première vague

Le féminisme de la première vague s'étend de la deuxième moitié du XIX^{e} siècle jusqu'aux environs des années 30. Cette première révolution englobe une série de combats et d'étapes phares que nous essayerons de résumer ici par la présentation de certaines militantes majeures de l'époque.

Zoé Gatti de Gamond, pionnière d'un féminisme naissant, se bat pour le droit à l'éducation des filles et des femmes. Elle ouvre plusieurs écoles dans les années 1850, mais son projet sera vite interrompu, par manque de financement et de soutien du gouvernement. Sa fille, **Isabelle Gatti de Gamond**, reprendra le flambeau et fondera, en 1864, la «première école moyenne pour filles à Bruxelles avec un programme complet d'enseignement secondaire inférieur» (La Ligue, 2019).

En 1882, **Hubertine Auclert** est la première femme à se déclarer féministe (Delessert, 2017). Surnommée «la Suffragette», elle milite toute sa vie pour l'égalité hommes-femmes. Son cheval de bataille, c'est le droit politique, qui est selon elle, la base de toute une série d'inégalités. Hubertine Auclert n'aura pas l'occasion de voir le fruit de son travail aboutir. Il faudra attendre 1920, en Belgique, pour que les femmes obtiennent le droit de vote.

En 1944, la France suit sa voisine et accorde ce même droit aux femmes, ainsi que la possibilité de se présenter, pour elles, aux élections.

En Belgique, la Ligue du droit des femmes est fondée en 1892. C'est la première organisation féministe. À sa tête se trouve **Marie Popelin**, juriste et professeure, dont l'inscription au barreau s'est vue refusée en 1889. Cette association mènera une série de combats, qui aboutiront à une série de victoires (égalité des salaires, accès aux professions libérales, éligibilité des femmes, loi sur la recherche de paternité, ect.).

1.2 La révolution 68

Le féminisme de la deuxième vague désigne une séquence historique de bouleversements politiques, sociaux et culturels dont Mai 68 est l'épicentre, mais qui s'ancre dans les années 1960 et se poursuit jusque dans les années 1980 (Pavard, Rochefort, Zancarini-Fournel, 2020).

Il est admis depuis longtemps que des différences existent entre les sexes. Mais on s'insurge à présent contre les discriminations et rapports de domination que ces différences impliquent. Un des slogans phares de ces manifestations est : **"Le privé est politique"**. En d'autres termes, la dichotomie entre la sphère publique et privée est une construction sociale impliquant un rapport de force, de domination et de subordination des hommes sur les femmes. Mais pas uniquement, ce sont aussi le personnel, l'individuel, l'intime qui sont mis au nombre des enjeux collectifs de tous et toutes (Picq, 1995). L'enjeu était donc de rendre visibles des rapports de domination des hommes sur les femmes qui se déployaient dans la sphère privée sans être perçus comme tels (Bereni & Revillard, 2008). Le féminisme devient alors un combat légitime pour lequel les femmes se battent car elles ne sont plus seules. La voix des femmes est maintenant rendue audible, et ce, grâce au féminisme. Une réflexion plus critique se manifeste pour toute une série de domaines tels que le travail (productif et domestique), les violences conjugales, le divorce, l'avortement, etc. Le logement, pourtant, est peu remis en cause par ce mouvement militant.



Fig 2 Collage féministe réalisé par le collectif liégeois Glue Gang, posté sur l'instagram @pourquoidevenirfeministe. © Marjorie Goffart. 07 février 2023.

Le 26 août 1970 naît, en France, le **Mouvement de libération des femmes**. Ce collectif militant est reconnu pour ses nombreuses manifestations et grèves afin de faire entendre sa voix. L'une des victoires les plus emblématiques du MLF a été l'obtention des droits à la sexualité, à la contraception et à l'avortement. Ce mouvement est aujourd'hui encore reconnu comme l'un des plus emblématiques du féminisme et a ouvert la voie à de nombreuses remises en question et progrès pour les droits des femmes.



Fig 3 Manifestation du Mouvement de Libération des Femmes, 1968, © Caroline Lespinasse

1.3 Gender studies

Avec cette deuxième révolution émerge un nouveau champ d'études ; les *gender studies* (ou études de genre). Ce champ d'étude vise à analyser (souvent de manière critique) les relations entre les sexes dans les différentes structures de notre société et à mettre en évidence les rapports de force pouvant exister au sein de celles-ci. Le premier cours de *women's studies*[4] est proposé par l'université de San Diego en 1967 (Schwartz, 2002). En Belgique, les études de genre se développent un peu plus tardivement, à partir des années 90 (Irgacheva, 2018). À partir de là, le genre devient un véritable outil d'analyse dans beaucoup de disciplines. Aujourd'hui, les études de genre sont essentielles et enseignées dans certaines universités[5]. Des centres de recherche se développent, et des colloques, associations et conférences à ce sujet se multiplient.

[4] Les *women's studies* se différencient des *gender studies*. Ce champ d'étude fait son apparition avant celui des *gender studies* et se focalise sur la condition de la femme. Les *gender studies* s'intéressent au genre de manière plus générale, englobant notamment les hommes et les personnes appartenant à la communauté queer. Nous pouvons malgré tout affirmer que les gender studies émergent à la suite des, et grâce aux women's studies.

[5] Notons, par exemple, le premier master interuniversitaire en études de genre en Fédération Wallonie-Bruxelles, créé en 2017.

2. La domination masculine

Pierre Bourdieu aborde, dans son livre "La domination masculine"[6], une série de principes intéressants à développer dans le cadre de ce travail. Le premier thème éminent est la **division socialement construite entre les sexes**. Pour illustrer ce thème, Bourdieu évoque l'opposition entre masculin et féminin, visible dans toutes les sphères de la société (structure de l'espace, de la journée, de l'année, du corps, ect.).



Fig 4 Schéma synoptique des oppositions pertinentes, Le sens pratique, p.354, © Pierre Bourdieu

Cette représentation schématique montre l'opposition d'une série de termes (sec-humide, ouvert-fermé, dessus-dessous, chaud-froid…). Ces termes sont inévitablement associés au masculin et au féminin et considérés par tout un chacun·e comme étant dans "l'ordre des choses". Cette division des sexes fonctionne comme un habitus inévitable, comme un "principe universel de vision et de division, comme un système de perception, de pensée et d'action" (Bourdieu, 1990, p.6).

Le deuxième thème (découlant du premier) est la **domination masculine et la violence symbolique** que ces oppositions entraînent. En effet, il existe une division socialement construite entre les sexes, ayant pour conséquence un rapport de force évident ; le masculin exerce une domination sur le féminin et est objectivement considéré comme supérieur aux yeux de Bourdieu, et aux yeux de la société en général. Cette domination comporte une dimension symbolique dans le sens où "il doit obtenir des dominés une forme d'adhésion qui ne repose pas sur la décision délibérée d'une conscience éclairée mais sur la soumission immédiate et préréflexive des corps socialisés" (Bourdieu, 1990, p.11). Cette domination masculine symbolique est considérée comme une prédisposition naturelle, calquée dans nos habitus et difficile à déraciner.

Cet ouvrage nous démontre comment le genre, à travers le temps, devient élément hiérarchisant pour tous les éléments de notre société et dans notre représentation du monde, et est à la base de nombreuses inégalités.

L'égalité entre les sexes, aujourd'hui, s'est imposée comme principe normatif et légal. Cependant, si l'égalité juridique formelle semble presque atteinte entre hommes et femmes en France et dans nos sociétés occidentales, les conditions matérielles de la dépendance des femmes à l'égard des hommes et l'exploitation domestique demeurent (Clerval & Delphy, 2015).

[6] «La domination masculine» est un livre écrit en 1998 par Pierre Bourdieu. Ce livre aborde les rapports sociaux de domination entre les sexes et comment ceux-ci se sont mis en place au fil du temps. Il poursuit son étude par une étude de cas de la société kabyle afin d'illustrer ses propos.

3. L'architecture au féminin

Après avoir synthétiquement parcouru l'histoire du féminisme et les concepts s'y adossant, il est nécessaire d'étudier son lien avec l'architecture, et plus spécifiquement l'habitat.

Les deux sujets principaux en ce qui concerne les études de genre sont le travail (productif et reproductif) et la sexualité (Bozon, 2018). Néanmoins, petit à petit, le lien entre espace et genre se fait et commence à poser question. Les concepts d'architecture et géographie féministe ont été abordés dans de nombreux ouvrages mais ne s'imposent pas comme thèmes dominants dans la littérature féministe, encore trop peu présente elle aussi. Nous ne retrouverons d'ailleurs que peu de ressources scientifiques sur lesquelles se base cet état de l'art, datant d'avant les années 2000.

C'est pourtant dans la sphère privée que se produisent et se reproduisent une bonne partie des rapports de domination des hommes sur les femmes (notamment les violences conjugales). C'est aussi dans celui-ci que l'individu se construit, grandit et forge son identité.

3.1 Genre et ville

Le féminisme de la deuxième vague notamment, a mis en avant la binarité des espaces et l'a dénoncée. La femme est assignée à la sphère privée et l'homme, à la sphère publique. Pour contrer ce phénomène et participer à l'émancipation de la femme, l'espace public commence à être conçu afin de répondre aux besoins des hommes et des femmes. Plusieurs auteur·es s'intéressent à cette problématique et des expérimentations, travaux et études se mettent en place à travers le monde. Notons par exemple, les balades féministes et marches exploratoires du collectif de *l'Architecture qui dégenre*, à Bruxelles ou celles de l'*ASBL Garance*, à Namur. Namur est d'ailleurs la première ville wallonne à intégrer la dimension du genre dans le cahier des charges d'un de ses projet urbanistique (Mullens, 2020).

Dans la littérature, nous retrouverons notamment les écrits de Jacqueline Coutras (1997, 2008) ou encore Guy Di Méo et son ouvrage "Les murs invisibles", qui s'intéresse aux pratiques citadines et au vécu des femmes dans l'espace public (2011). À la suite de la lecture de plusieurs écrits théoriques et scientifiques à ce sujet, nous pouvons objectivement dire que la ville est le monopole du masculin. Comme le dit l'association *Genre et Ville* sur sa page d'accueil, "… la ville, les territoires, mettent physiquement en relief, rendent visibles, pour peu qu'on s'y attache, les inégalités construites entre les identités". Il a aujourd'hui été démontré qu'il existe, dans la ville, des espaces genrés spécifiques, mais aussi que cette même ville participe à la production et reproduction des rôles genrés (Vranken, 2017).

Une ville inclusive pour tous et toutes est un enjeu actuel et il est aujourd'hui important de concevoir nos espaces sous le prisme du genre. Plusieurs Villes prennent d'ailleurs en compte le genre dans leur politique publique et (re)construisent la ville et les espaces publics à travers le prisme du genre.

Mais qu'en est-il du logement?

3.2 Genre et logement

Le genre est aujourd'hui une discipline scientifique à part entière, notamment avec les *gender studies* (dont nous avons parlé précédemment) et les théories queer. Mais rares sont les liens établis entre le rôle du logement et la production des rapports de pouvoir entre les femmes et les hommes, dans les travaux de recherche. Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon et Catherine Bonvalet expliqueront d'ailleurs que le logement ne figure pas dans le manuel «Introduction aux études sur le genre», contrairement au travail, à l'école, à la sphère politique, à la sexualité ou à la conjugalité (2008, p. 35). Toutefois, la sphère privée n'est pas laissée sur le bas-côté. Dans la littérature, ce sont principalement les sujets de mal-logement au féminin et de discriminations qui sont abordés. Comme l'explique Nicolas Bernard, la problématique du mal-logement est profondément sexuée (2007).

À titre d'exemple, voici les deux mesures prises, pour la catégorie Logement, du Plan Genre 2020-2024 du gouvernement wallon[7].

Mesure n°24 : Garantir la prise en compte de la dimension du genre dans l'évaluation et la potentielle réforme des critères d'attributions des logements d'utilité publique.

Mesure n°25 : Augmenter le nombre de logements de transit, notamment pour les femmes victimes de violences.

La structure du logement en elle-même est, par contre, rarement mise en relation avec les rapports de pouvoir et les inégalités hommes-femmes. Il parait pourtant nécessaire, peut-être même essentiel, d'aborder le logement sous le prisme du genre. Michel Bozon défend ce point de vue et explique "... les études sur l'habitat et le logement peuvent être enrichies par une véritable prise en considération du genre, à l'œuvre dans ces contextes sociaux quotidiens" (2018, p.87).

> "Le logement constitue ainsi le lieu où s'inscrivent les rapports de pouvoir entre les sexes aux différents âges de la vie, en même temps qu'il contribue indissociablement à les produire." (Lambert, 2014)

Nous noterons cependant certains ouvrages à ce propos, dont s'inspire d'ailleurs ce mémoire.

Premièrement, nous retrouvons **Eva Kail**, avant-gardiste et urbaniste autrichienne. C'est notamment grâce au manuel "Gender Mainstreaming in Urban Planning and Urban Development" publié en 2013, et dont elle est directrice générale, que la ville de Vienne est ce qu'elle est aujourd'hui. Ce guide recense une série de critères pour un espace public et privé, sensible au genre. La capitale est, à ce jour, considérée comme pionnère du «féminisme urbain» et une référence mondiale en terme d'architecture féministe.

Deuxièmement, l'association bruxelloise *Angela.D* qui a publié, en 2022, un guide pratique intitulé "Une approche féministe au logement". Ce guide s'intéresse aux questions de mal-logement, précarité et discriminations, et établit une série de fiches pratiques pour un logement féministe.

Finalement, l'association française *Genre et Ville* qui a publié, elle aussi, en 2019, un guide intitulé "Garantir l'égalité dans les logements : Méthode et outils". Une deuxième version existe aussi pour les espaces publics.

[7] https://ediwall.wallonie.be/plan-genre-2020-2024-numerique-083464

4. L'architecture au masculin

Ce titre peut sembler un peu radical à première vue. C'est pourquoi nous tenterons de le justifier ci-dessous. Cette partie aura pour but de développer l'héritage d'une architecture faite par les hommes et pour les hommes dans le courant du modernisme. De plus, étant donné que ce travail aborde notamment la reformulation de l'espace d'un complexe moderniste, il semblait nécessaire d'aborder le contexte de cette architecture dont nous héritons aujourd'hui et ses grands principes.

> "Le mouvement moderne a aussi clairement célébré la virilité, l'intégrité et l'authenticité comme des qualités majeures à incarner chez ses architectes, ce qui a subtilement (ou non) porté atteinte aux valeurs féminines ainsi qu'aux femmes praticiennes. " (Heynen, 2012, traduction libre)

4.1 L'architecture moderniste

Les grands ensembles modernistes que nous connaissons ont été construits afin de pallier la crise du logement des années 1950 à 1960, survenue après à la Seconde Guerre mondiale. Pour répondre à cette urgence, un plan de construction massive de logements sociaux a été mis en place. Ces grands ensembles, caractéristiques de l'architecture moderniste, sont des grandes tours de logements abritant généralement des appartements de petite superficie, des fonctions collectives (écoles, crèches, commerces, etc.) et des abords travaillés. Le Corbusier l'explique dans son ouvrage "Vers une architecture": "Une époque crée son architecture qui est l'image claire d'un système de penser" (1925). Le système de penser, après la guerre, c'était surtout construire vite, pas cher et efficacement.

D'abord, les évolutions techniques de l'entre-deux-guerres révolutionnent l'architecture de l'époque: chaudière de chauffage central, cuisinière et chauffe-bain indépendant, machine à laver automatique, armoire frigorifique, aspirateur, fer à repasser électrique, robots ménagers… (Degraeve, 2019, p.44). Ces évolutions entraînent des adaptations quant à la conception des logements. Certaines pièces telles que la buanderie ou la cave à provisions disparaissent. La cuisine devient laboratoire. Étudiée en profondeur, elle est conçue afin de faciliter le travail de la ménagère et lui permettre de passer moins de temps en cuisine. Plus petite et très équipée, elle est imaginée comme un poste de travail à l'usine, influencée par le taylorisme. Les femmes ménagères ont ainsi pu faire valoriser leur travail et minimiser leur temps consacré aux tâches domestiques, ce qui leur a fourni des moyens d'émancipation sociale dans la sphère publique (Fernandez, 2018).

Ensuite, à l'intérieur du logement, les espaces sont divisés de manière fonctionnelle. Cette division est, en partie, liée au sexe des individus, comme nous l'avons développé préalablement. Cela génère une structure spécifique dans l'organisation spatiale des cellules de logement. Celles-ci sont séquencées en une série de pièces, plus ou moins grandes, et toutes assignées à une fonction bien précise. Nous distinguons les espaces nuit, plus privatifs, des espaces jour, destinés à la réception. Cette spécialisation des pièces date du XVIII^{e} siècle mais la distinction entre espace de représentation et espace privé est un héritage datant du XIX^{e} (Bozon, 2018). Elle est née de l'émergence d'une bourgeoisie urbaine fortunée qui avait soif d'intimité et qui s'est refermée sur la famille nucléaire, dont la femme est devenue la gardienne exclusive (de Favereau, 2021).

Finalement, cette architecture est très standardisée dans sa conception.

En effet, les cellules de logement sont toutes créées selon le modèle-type de la famille hétérosexuelle avec enfants, considérée comme une entité unique. La tour de logement est donc construite en conséquence de ce schéma unifamilial ; une superposition de cellules répondant aux besoins-types d'une population et ne comportant qu'une légère variation des modèles proposés. Le but étant de satisfaire le maximum de personnes, et donc de proposer des espaces qualitatifs pouvant convenir à (presque) tout le monde.

"Tous les hommes ont même organisme, mêmes fonctions. Tous les hommes ont mêmes besoins" (Le Corbusier, 1925)

4.2 Standardisation du corps

Pour dimensionner les différents espaces de ses projets, Le Corbusier utilisait le modèle-type du *Modulor*, conceptualisé en 1945. Ce modèle-type était supposé représenter l'homme standard idéal, de 1 mètre 83. Ainsi, tous les meubles, portes et tout espace destiné à l'Homme étaient calibrés selon ces mesures.

Ce modèle a été imaginé par l'architecte dans le but d'être universalisé. Ainsi toutes les pièces et les meubles rattachés à celles-ci répondront à ce critère de taille et permettront de rendre les espaces plus confortable pour tous (et toutes?). Objectif rempli car le Modulor devient très vite la norme pour les dessins d'architecture de l'époque et est, encore aujourd'hui, largement utilisé comme référence.

Et pourtant, selon CNEWS, la taille moyenne d'un homme belge est de 181,69 centimètres tandis que celle de la femme est de 167,69[8]. La femme belge de taille moyenne pourra donc, selon ce modèle, couper ses légumes sur son plan de travail de manière confortable mais ses pieds ne toucheront pas le sol sur le fauteuil du salon.

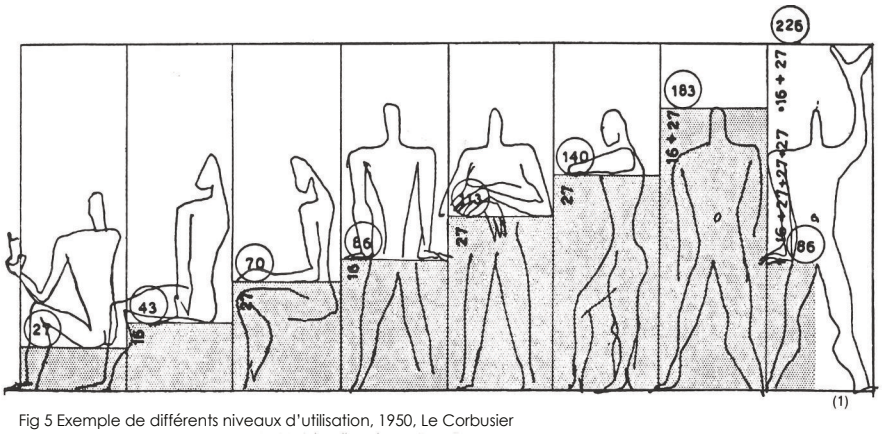


Fig 5 Exemple de différents niveaux d'utilisation, 1950, Le Corbusier

"L'homme voit les choses de l'architecture avec ses yeux qui sont à 1m70 du sol." (Le Corbusier, 1925)

Un autre exemple : les dessins d'Ernest Neufert dans son manuel "Les éléments des projets de construction". Dans ce livre, toutes les dimensions relatives à la cuisine sont calculées selon le corps standardisé d'une femme. Et ces codes sont encore, eux aussi, la référence actuelle en matière de dimensionnement. Les dessins de Neufert, nous enseignent la binarité des espaces. Un genre est assigné à une pièce, laissant place à des espaces stéréotypés. Chaque dessin dictant les dimensions d'une cuisine standard est accompagné d'une femme en tablier. Les dessins ci-dessous sont issus de la septième édition, datant de 1996.

[8] https://www.cnews.fr/insolite/2021-10-19/ces-10-pays-ou-les-gens-sont-les-plus-grands1108178#:~:text=D'une%20taille%20moyenne%20de,en%20moyenne%20165%2C49%20cm.

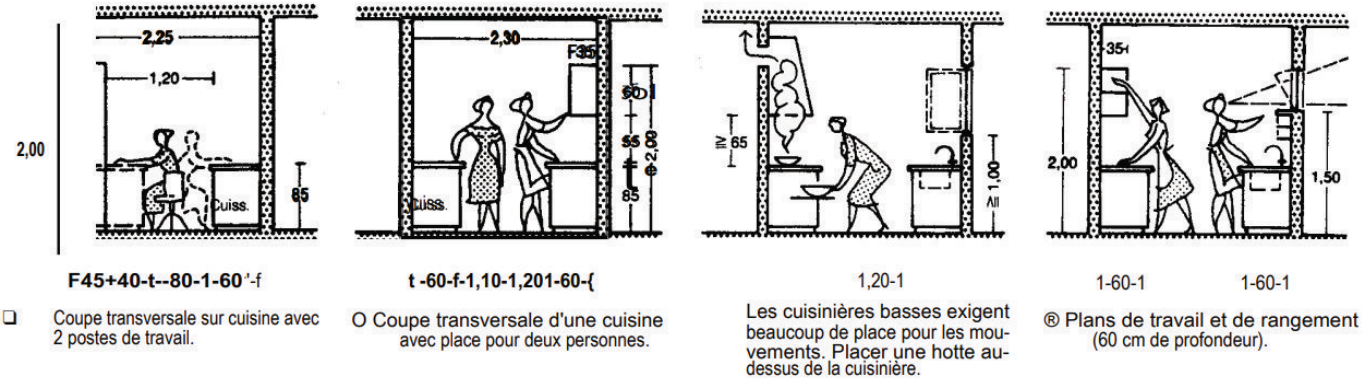


Fig 6 Coupes des différents éléments d'une cuisine, 1996, Ernest Neufert

Par la suite, nous avons voulu vérifier si ces représentations étaient toujours d'actualité, en consultant un exemplaire plus récent. Malheureusement, les dessins de la onzième édition du Neufert, sorti en 2014, restent pratiquement inchangés (fig 7). Nous noterons cependant la présence d'une figure masculine sur le dessin numéro 9. Si nous voyageons maintenant jusqu'à la page 357, destinée aux services (repassage et couture), nous notons la présence exclusive de figures féminines (fig 8).

Ces deux exemples montrent comment les architectes normalisaient (et normalisent toujours) les corps en un modèle-type, et ce par le dessin. Ainsi, si notre corps ne répond pas aux normes prédéterminées, l'espace devient plus inconfortable.

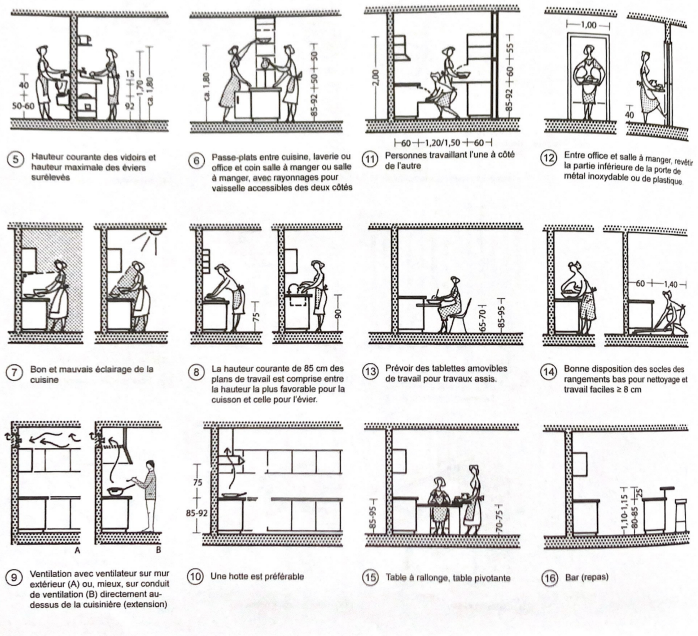


Fig 7 Coupes des différents éléments d'une cuisine (Source: Neufert, 2014, p.348)

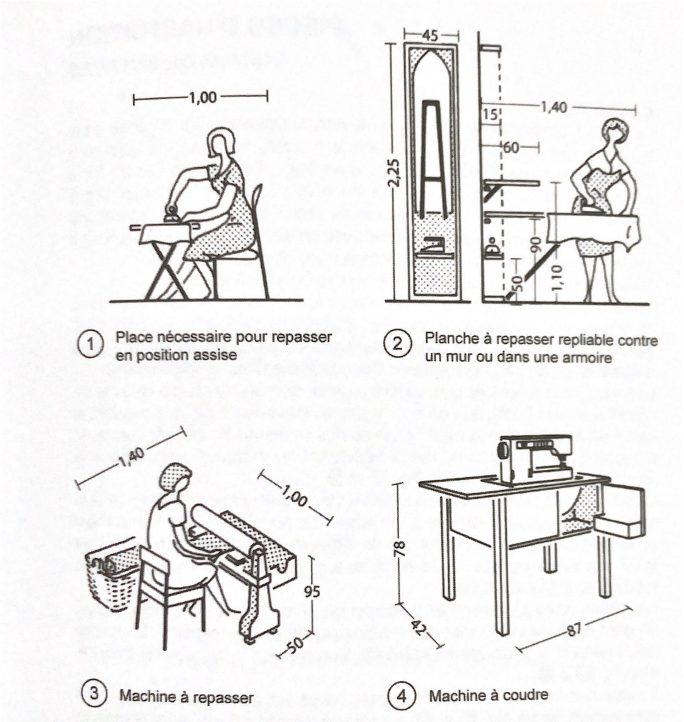


Fig 8 Place nécessaire pour repasser (Source: Neufert, 2014, p.357)

5. « La boniche »

La notion de femme au foyer[9], terme apparu au XIX[e] siècle et qui s'est popularisé, renvoie à des notions de production-reproduction et de public-privé que nous développerons ici. Il est important de comprendre d'où nous vient ce terme et en quoi celui-ci impactait (et impacte encore aujourd'hui) l'organisation spatiale de nos logements.

Dans les années 1930, Margaret Mead théorise la division sexuelle du travail, relevant de la culture et non de la nature (Saladin d'Anglure, 2012). Cette division distingue les travaux féminins des travaux masculins, et les hiérarchise en catégorisant les travaux féminins comme inférieurs et moins valorisants que les travaux masculins. Cette division est définie par Danièle Kergoat comme « l'assignation prioritaire des hommes à la sphère productive, et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur sociale ajoutée » (2001, p.78).

Nous distinguons donc le travail productif, du travail reproductif. Les activités associées à la reproduction biologique et aux soins des autres (*care*[10]) sont définies comme féminines et subordonnées aux activités de production, seules à recevoir une "récompense" économique et sociale (Bourdieu, 1990, p.28). Ainsi, une majeure partie du travail domestique[11] sera «naturellement» vouée à être réalisé par une femme. Victoire Tuaillon distinguera cependant deux formes de tâches domestiques : celles perçues comme dévirilisantes et donc plutôt dédiées à la femme (laver les toilettes ou faire la vaisselle) et celles virilisantes comme tondre la pelouse ou monter les meubles. Ces dernières seront, elles, réalisées par un homme, sans risque que les collègues se moquent de lui au bureau.

> « Accomplir des tâches ménagères, c'est donc aussi accomplir des performances de genre. » (Tuaillon, 2019, p.123)

Cette division du travail engendre une division sexuée des espaces. Pour cause, l'industrialisation du XIX[e] siècle, séparant progressivement les lieux de vie et les lieux de travail (Degraeve, 2019). S'ensuit alors une séparation de l'espace en deux entités - la sphère publique et la sphère privée, qui sont la transposition de la division économique entre production et reproduction - et qui repose sur un modèle économique et social patriarcal qui s'est imposé dans les sociétés industrielles (Blidon, 2017). Cette notion, nous le verrons, aura un impact non négligeable sur la structure de nos logements aujourd'hui.

> « L'homme ne s'intéresse que médiocrement à son intérieur parce qu'il accède à l'univers tout entier et parce qu'il peut s'affirmer dans des projets. Au lieu que la femme est enfermée dans la communauté conjugale : il s'agit pour elle de changer cette prison en un royaume » (de Beauvoir, 1949)

[9] Personne au foyer = Personne apte au travail, mais qui fait le choix de demeurer à la maison (Office québécois de la langue française, 2011)

[10] Signifie soin en anglais. Terme émergeant dans les années 80 aux États-Unis. Désigne l'ensemble des visions, des sensibilités et des gestes fondés sur le souci des autres, rôle le plus souvent assigné aux femmes (Mormin-Chauvac, 2023, p.73).

[11] Victoire Tuaillon définit le travail domestique comme « le travail effectué gratuitement pour autrui dans le cadre du ménage et de la famille » (2019, p.119)

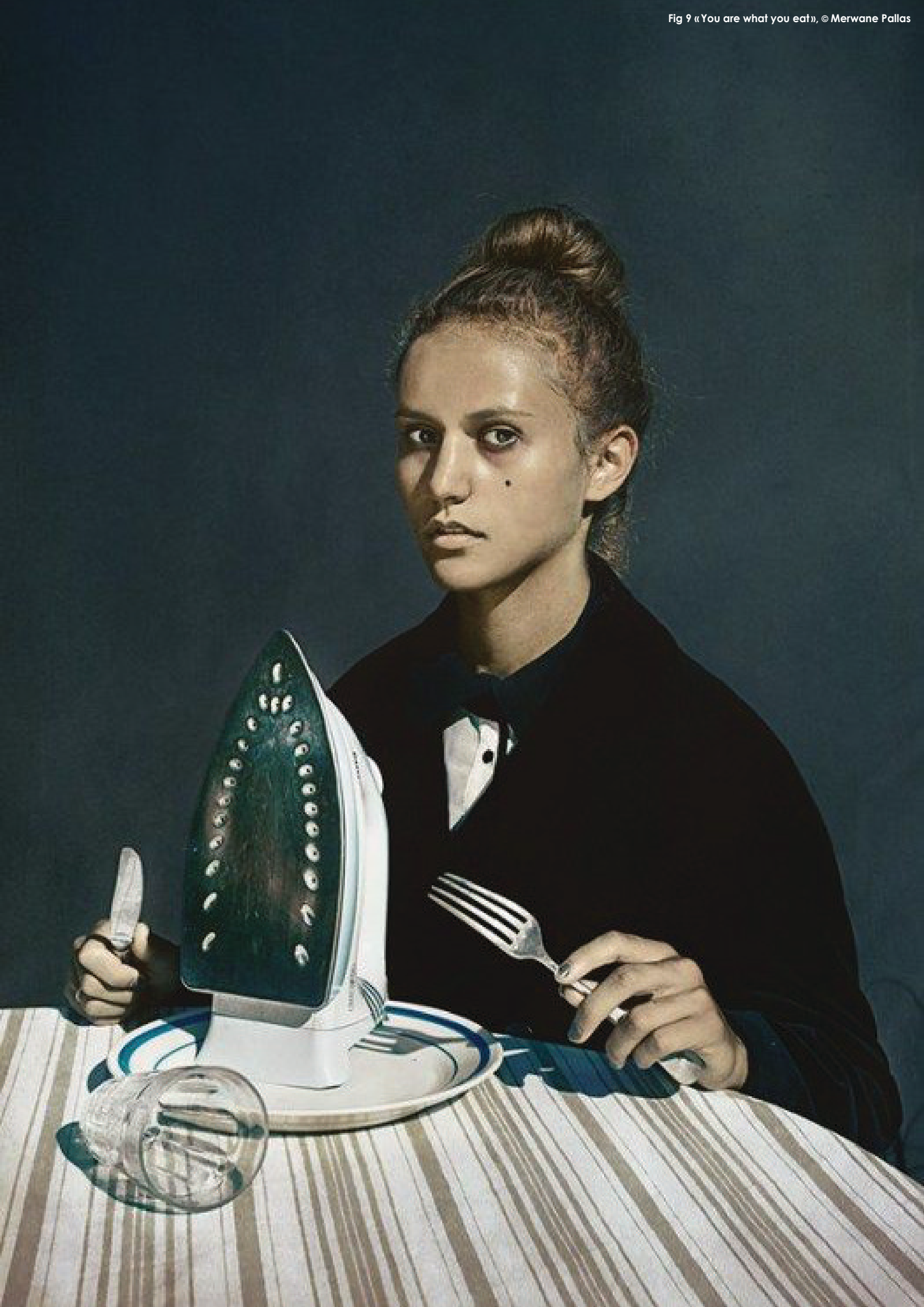


Fig 9 « You are what you eat», © Merwane Pallas

La femme est ainsi définie par son rôle de mère, d'épouse et de ménagère et est destinée à rester chez elle. Claude Habib dira, en 2014, "Une amante ou une mère révèle des capacités qu'elle ignorait, qui ne préexistent pas. Par opposition, la femme seule n'est rien de nouveau. Sa solitude ne révèle rien" (Chollet, 2016, p. 280).

La femme au foyer, par définition, ne travaille pas (Gubin & Piette, 2001, p.645). Son "travail" est considéré comme invisible car celui-ci ne ramène pas de ressources financières (travail gratuit) et il s'effectue dans le lieu reculé qu'est le cocon familial. Selon Christine Delphy, ce "travail gratuit est l'exploitation économique la plus radicale" (2015, p.39). Même lorsque la femme travaille, comme pendant les guerres, elle est confrontée à la double journée (Jutras, 2016). En effet, ce n'est pas parce que la femme est active la journée qu'elle ne doit pas effectuer ses tâches ménagères en rentrant. Un partage du travail productif engendre rarement un partage du travail reproductif, confrontant la femme à cette double journée. Mais au XX^{e} siècle, tant qu'un travail s'effectue dans le cadre de son propre foyer familial, il est considéré comme improductif. Par contre, si les tâches domestiques sont effectuées dans un autre foyer et contre rémunération, alors c'est considéré comme un véritable travail, celui de ménagère (Gubien & Piette, 2001).

C'est en partie contre cette exploitation patriarcale que le féminisme matérialiste, théorisé par Christine Delphy, se bat. Le féminisme matérialiste c'est une approche marxienne qui analyse la condition des femmes comme s'inscrivant dans un système de production et de rapports de classe construits par l'exploitation du travail (Clerval & Delphy, 2015). Ainsi, et selon le féminisme matérialiste, l'espace domestique est considéré comme espace de travail à part entière, tout autant que le travail productif.

> " Impossible, par ailleurs, de ne pas voir dans une habitation le lieu d'un rapport de forces féroce : celui qu'engendre la simple nécessité de l'entretenir. " (Chollet, 2016, p.12)

L'intériorisation de ce stéréotype est toujours reproduite aujourd'hui. Prenons comme exemple le fait de jouer à la poupée ou à papa et maman lorsque nous étions enfants. Les jeux occupent une place centrale dans l'apprentissage des futurs rôles de sexe (Mormin-Chauvac, 2023, p.73) et participent à l'intériorisation de ces stéréotypes genrés chez les plus jeunes.

Bien que nous notions aujourd'hui une nette augmentation du nombre de femmes présentes sur le marché du travail par rapport au siècle passé, le statut de femme au foyer est toujours considéré comme "ingrat" et associé aux femmes sans emploi. Il existe cependant aussi des hommes au foyer, mais ceux-ci restent minoritaires. L'égalité domestique est encore loin d'être acquise. En Belgique, pour 32 femmes au foyer, nous comptons 1 homme (IEFH, 2011). Alors que les femmes travaillent de plus en plus, les emplois domestiques reprennent du poil de la bête. 5% des ménages recouraient à une aide rémunérée en 1989 contre 12% en 2010, selon l'INSEE (Chollet, 2016, p. 192).

Mais alors, quel peut-être le rôle de l'architecte sur la transformation de l'espace domestique?

6. Quelques chiffres

Afin de se donner une idée plus concrète des inégalités sexospécifiques liées à la sphère privée, nous nous pencherons ici sur des statistiques liées à cette thématique.

6.1 Travail domestique

Parmi les couples sans enfant, les femmes effectuent en moyenne trois heures et quart par jour de tâches ménagères, alors qu'une heure et quart leur est allouée par les hommes. En présence d'enfants, le nombre d'heures de travail ménager des hommes demeure toujours le même, tandis que celui des femmes augmente à mesure du nombre d'enfants du couple, variant de trois heures et quart à cinq heures et demie par jour (Delphy, 2003).

Selon l'IEFH, 81% des femmes belges effectuent quotidiennement des tâches domestiques, contre 33% des hommes (IEFH, 2020).

6.2 Composition des ménages

Concernant la composition des ménages belges, en 2010 déjà, la Belgique comptait 9,3% de familles monoparentales et près de 83% d'entre elles avaient à leur tête une femme (SPF). En 2019, ce chiffre est passé à 10% (Statbel, 2020). Si nous ajoutons au nombre de familles monoparentales, le nombre de personnes seules, nous arrivons à un total de 55%, en région namuroise, au 1er janvier 2019. Parmi les ménages d'isolés et monoparentaux, se retrouve une proportion importante étant socialement et financièrement fragilisés (Statbel, 2020).

Le nombre moyen d'individus d'un ménage wallon, en 2022, est de 2,2 individus.

Finalement, les statistiques relatives aux ménages avec enfants, en Belgique (statistiques datant de 2018, selon Le Soir[12]) sont les suivantes :

- 41,2% avec un seul enfant

- 40,6% avec deux enfants

- 18,1% avec trois enfants

6.3 Violences conjugales

La pandémie de Covid-19 fut aussi synonyme de violences sexistes[13] pour beaucoup de femmes, confinées chez elle, dans leur cocon familial. En Belgique francophone, la ligne «Écoute violences conjugales » (0800/300.30) a enregistré trois fois plus d'appels qu'en temps normal, durant cette crise sanitaire[14]. Ces statistiques prouvent que les violences sexistes se passent, pour beaucoup, au sein de la sphère privée.

[12] https://www.lesoir.be/228212/article/2019-06-01/la-belgique-parmi-les-pays-europeens-avec-le-plus-de-menages-trois-enfants-ou

[13] La violence sexiste est aussi appelée «violence fondée sur le genre» (VBG): se réfère à l'ensemble des actes nuisibles, dirigés contre un individu ou un groupe d'individus en raison de son identité de genre. Elle prend racine dans l'inégalité entre les sexes, l'abus de pouvoir et les normes néfastes (ONU Femmes).

[14] Prins, A. (2020). Violences conjugales: les lignes d'écoute pour les victimes surchauffent. *Moustique*. https://www.moustique.be/actu/2020/04/15/violences-conjugales-les-lignes-d-ecoute-pour-victimes-surchauffent-183364

Selon le Collectif *Féminicides*, 112 féminicides ont été commis en France en 2022. 96 d'entre eux ont eu lieu au domicile conjugual[15].

6. Synthèse

De cette première partie, nous pouvons en tirer plusieurs constats utiles à la suite de ce travail.

D'abord, les différentes révolutions féministes que nous avons connues ont permis de rendre audible la voix des femmes militantes. Un militantisme qui met en lumière la condition des femmes et la différence qui existe entre la leur et celle des hommes. Ce n'est plus un secret, il existe un **rapport de domination** des hommes sur les femmes et une **division entre les sexes, socialement construite** (Bourdieu, 1990). Le logement, et son rapport au genre, sont cependant peu remis en cause par les mouvements militants des années 70.

Les révolutions de 68 ont aussi permis l'émergence d'un nouveau champ d'étude : les ***gender studies***. Ce champ d'étude nous vaut plusieurs évolutions dans cette lutte pour l'égalité de tous et toutes. Néanmoins, la sphère privée reste coincée dans un schéma hétéronormé dont il est difficile de se découdre. En effet, c'est une pelote tellement emmêlée qu'on ne sait plus sur quel fil tirer pour la défaire (Tuaillon, 2019, p.127).

Cette structure de l'habitat nous vient, en partie, de l'architecture moderniste. Mettant en place un système **fonctionnel** basé sur le schéma de la **famille nucléaire**, cette architecture exclut plusieurs catégories de personnes, de structures familiales et de manière d'habiter. Elle se base notamment sur une structure binaire de l'espace, séparant les espaces destinés à la vie publique de ceux destinés à la vie privée. Cette architecture a, malgré tout, énormément influencé la manière de concevoir aujourd'hui. Nous retrouverons ce système dans bon nombre d'immeubles et maisons d'après-guerre.

À présent, plus que se poser la question, il est temps de changer de prisme et de réfléchir le logement autrement, dans une perspective plus égalitaire.

[15] https://www.feminicides.fr/statistiques2022

PARTIE 2
GRILLE DE LECTURE

“Que sait-on d’une société tant que on pas vu ce qui se passe derrière les portes et les volets?”

(Staszak, 2001, p.340)

GRILLE DE LECTURE

En théorie

1. INTRODUCTION

Comme expliqué dans la partie méthodologie, le but de ce second chapitre du travail est de proposer un guide de bonnes pratiques pour une approche plus inclusive du logement de manière générale.

Pour ce faire, nous allons étudier une série de critères et outils essentiels dans le but de proposer une **démarche architecturale plus égalitaire pour tous et toutes**. Chaque critère se veut le plus objectif possible. Évidemment, il n'est pas possible d'être parfaitement objectif dans une telle démarche car il n'existe pas de bonnes réponses à une architecture «féministe». Cependant, cette méthode permet de bousculer les normes en proposant une nouvelle manière de voir et concevoir les choses, en proposant une liste de bonnes pratiques. Une grille de lecture sous le prisme du genre permettra, à terme, de mettre en évidence les rapports de force et de domination qui peuvent exister entre hommes et femmes, dans la sphère privée.

Ces critères se basent sur une séries de textes et guides théoriques évoquant, de près ou de loin, le féminisme dans l'architecture. Les trois inspirations principales à l'élaboration de ces critères sont le guide pratique «Une approche féministe du logement»[16] par l'ASBL *Angela.D* (2022), le guide «Garantir l'égalité dans les logements»[17] par l'association *Genre et Ville* (2018) ainsi que le plan «Gender Mainstreaming in Urban Planning and Urban Development»[18] de la ville de Vienne (2013).

Chaque critère sera expliqué en trois parties distinctes;

- Le **pourquoi**, par une mise en contexte théorique et historique du critère en question, afin de mieux comprendre d'où nous venons et vers où nous allons. Différents points de vue seront évoqués pour adopter un regard critique sur chacun d'entre eux.

- Le **comment**, par une explication des différentes solutions et pistes d'actions possibles, sur base du cadre théorique développé au préalable. Nous parlerons de *possibles* et non de solutions car ces pistes d'action ne prétendent pas être la solution à une question posée, mais plutôt des hypothèses et opportunités de changements.

- Un **exemple** de ce même critère mis en place dans un ou plusieurs projets d'architecture, afin d'avoir un échantillon représentatif. Cela nous permettra de mettre en parallèle la théorie et la pratique, dans un cas plus concret. Ces exemples peuvent se revendiquer «féministes », par la prise en compte du genre dans la conception du projet, mais ce n'est pas toujours le cas. Certains projets mettent en application les critères étudiés, sans pour autant se revendiquer inclusifs ou égalitaires.

Finalement, ces critères seront rassemblés et synthétisés dans une **grille de lecture** générale. Celle-ci se verra appliquée, par la suite, à une étude de cas précis, dans le cadre de ce travail, mais pourrait être appliquée à d'autres projets. Ces critères permettront d'évaluer des projets d'habitat sous le prisme du genre.

[16] via le lien: https://cloud.angela-d.be/s/z8MCxA3CLKPc47J?fbclid=IwAR3BFkoPNFY-5I8rQxKt1RKjlzlcoLbp3P5ViHyAOPywpvJvKARVn_qybyc

[17] via le lien: http://www.genre-et-ville.org/wp-content/uploads/2019/06/Egalitelogements-septembre2018-1.pdf

[18] via le lien: https://www.wien.gv.at/stadtentwicklung/studien/pdf/b008358.pdf

2.1 Varier les typologies de logement

« Les familles se composent, se décomposent et se recomposent, il est temps que l'architecture s'adapte à cette réalité. » (Logoz dans Perroud, 2021)

MISE EN CONTEXTE

La famille nucléaire

Vers la fin des années 60, on retrouve un effacement progressif du modèle familial «classique» hétéronormé. Ce modèle est aussi appelé *famille nucléaire*[19]. Cette famille est composée de deux parents de sexe opposé et de leurs deux enfants (souvent aussi de sexe opposé).

Si nous observons les complexes modernistes d'après-guerre, nous pouvons observer une répétition de cellules quasiment identiques. Compte tenu de la situation d'urgence d'après-guerre, les architectes ont souvent synthétisé les différentes manières d'habiter, en un seul et même modèle familial ; celui du couple hétérosexuel avec enfant(s). Actuellement, ce type d'architecture propose généralement des cellules invariables et fixes auxquelles les habitant·es doivent s'adapter. Lors d'une conférence organisée par le collectif *L'architecture qui dégenre*, Claire Ana Logoz s'exprime à ce sujet ; « La famille nucléaire parfaite n'existe presque plus, l'habitat figé correspond à tout le monde tout en ne correspondant à personne »[20].

Nous héritons donc d'un patrimoine qui répond aux besoins d'une époque révolue et qu'il faut donc, à notre sens, requestionner. Et c'est aussi ce que Le Corbusier évoque dans son livre, «Vers une architecture», lorsqu'il dit que «L'architecture a pour premier devoir, dans une époque de renouvellement, d'opérer la révision des valeurs, la révision des éléments constitutifs de la maison.» (1925). Cette philosophie semble assez pertinente, face aux nouveaux enjeux de l'habitat.

Aujourd'hui, nous retrouvons des dizaines de modèles familiaux différents. Afin de nous faire une idée, regardons un peu les statistiques. En 2021, la Belgique comptabilisait 22.156 divorces (Statbel, 2022). Concernant les compositions des ménages, 39% étaient des personnes seules ou des familles monoparentales en 1999, pour un total de 1.663.925 ménages. En 2019, 543.988 ménages de ce type sont venus s'y ajouter (Statbel, 2020).

« Cette homogénéisation ne tient pas compte du fait que nous vivons dans une société plus hétérogène et que la diversité des besoins se multiplie. » (Valdivia, 2018)

[19] La nucléarisation de la famille est un concept théorisé par Talcott Parsons. La famille est dite nucléaire lorsque tous les membres du groupe de résidence appartiennent à la famille biologique du chef de ménage (Vimard, 1997, p.144).

[20] Propos recueilli lors de la conférence «STADPLURAAL: Deux chambres, cuisine, salle de bain?» le 12 avril 2023.

Comme nous pouvons l'observer donc, les modes de vie changent et les familles se transforment, ce qui n'est pas toujours le cas de l'architecture.

Dans son texte « L'habitat d'aujourd'hui et de demain : flexible, adaptable, réversible? », Monique Eleb aborde ces questionnements sur les nouveaux modes de vie et leur impact sur la conception des logements d'aujourd'hui. Elle explique : « Cette question intéresse aujourd'hui beaucoup les spécialistes de l'habitat que nous sommes car elle permettrait une meilleure adéquation aux divers usages et temporalités du groupe domestique. » (2017). En effet, il parait nécessaire de proposer aujourd'hui une flexibilité dans le logement, pouvant s'adapter à plusieurs catégories d'habitant·e·s, plusieurs modèles familiaux. Il faut anticiper les besoins d'aujourd'hui, qui ne sont pas les mêmes que ceux de l'entre-deux guerres, ni que ceux du siècle prochain.

L'architecte Stéphanie Dadour a écrit, en 2006, un mémoire questionnant ce phénomène des « nouvelles tendances » en matière d'habitation. Elle écrira cette phrase qui résume relativement bien les enjeux dont traite cette première partie de notre grille de lecture : " En s'adressant à de nouvelles clientèles, les concepteurs se voient aujourd'hui entretenir un nouveau rôle: celui de s'adresser à un habitant unique dont les besoins ne peuvent être standardisés. "(2006).

L'intergénérationnel - le cogénérationnel

Vivre avec des/ses aînés est une coutume peu pratiquée dans nos sociétés euro-américaines contemporaines. Mais la vie en intergénérationnel est une tradition bien installée dans certaines cultures orientales. Au Japon par exemple, la vie en cohabitation entre générations est une situation perçue comme idéale et normale.

Traditionnellement, le fils, après son mariage, partait vivre chez ses parents, avec sa femme (*la yome*[21]). Le fils était chargé du rôle plus "économique" et travaillait, tandis que la femme était chargée du rôle plus relationnel et se devait de prendre soin de ses beaux-parents vieillissants. Aujourd'hui, la famille co-générationnelle persiste mais les rôles ne sont plus aussi déterminés. Cela est notamment dû à l'augmentation du nombre de femmes sur le marché du travail japonais (Boulianne, 2005). Même si les normes commencent à se bousculer depuis les années 90 au Japon, la femme continue d'assumer la charge majoritaire du *care* auprès de ses beaux-parents. Le recours à des aides à domicile (qui n'existaient pas à l'époque) ou à une maison de repos est de plus en plus fréquent et permet d'alléger, voir de s'acquitter, des tâches associées aux femmes. Ces aides sont encore montrées du doigt par certaines cultures japonaises mais le recours à celles-ci se voit augmenter au fil des années. Ces pratiques d'habitat cogénérationnel persistent dans les campagnes mais tendent à disparaître dans les milieux urbains.

[21]yome (嫁) : terme japonais signifiant femme du fils héritier ou belle-fille. Le kanji 嫁 mêle deux caractères ; 女 (la femme) et 家 (la maison/famille). (Selon kotoba.fr)

Dans nos sociétés euro-américaines, l'intergénérationnel tend à se généraliser. En effet, même si ce procédé peut laisser penser qu'il ne profite qu'aux personnes âgées, tout le monde peut en tirer des avantages. Cela permet un partage des tâches domestiques, des gardes d'enfants et une prise en charge des soins des un·es des autres.

Cette cohabitation peut passer par plusieurs types d'agencements : le déménagement des plus jeunes chez les plus vieux·vieilles ou inversement (résidence à demi-niveaux, logements contigus, annexe, chambre supplémentaire), mais aussi le logement ou appartement autonome, indépendant de la première habitation mais toujours voisin ou proche.

Selon les données recueillies par Manon Boulianne, sur 17 familles expérimentant ou ayant expérimenté l'habitat intergénérationnel contigu au Québec, ce type de dynamique profite essentiellement aux femmes, les plus jeunes comme les plus âgées (2005).

POSSIBLES

Regrouper plusieurs typologies de logements dans un même immeuble est une des solutions envisageables. Ainsi, plusieurs structures familiales, voir amicales, peuvent cohabiter. Les personnes seules tout comme les familles monoparentales ou encore les colocations se voient attribuer un modèle spécifique. Pour ce faire, il est nécessaire d'anticiper tout type de clientèle (et non seulement le schéma de la famille nucléaire) et d'imaginer des scénarios d'occupation divers. Comme l'explique Stéphanie Dadour, il faut concevoir des dispositifs spatiaux découlant du schéma hypothétique (2006).

Cette solution profite alors aux femmes, représentant 80% des chef·fes de familles monoparentales belges (La Ligue, 2020), mais également aux hommes et enfants. Dans ce schéma hypothétique, tout le monde trouve son compte.

EXEMPLE

Bâtiment CODHA - Dreier Frenzel Architecture
Genève, Suisse - 2014

> « Pour Yves Dreier, cet immeuble de 115 appartements est comme une «petite ville» dont les habitants, en changeant de configuration familiale ou sociale, peuvent occuper successivement différents types de logements au sein du même bâtiment. » (Bassand & Grisel, 2016)

Ce projet des architectes Yves Dreier et Eik Frenzel compte 115 logements ainsi qu'une crèche, des espaces collectifs et des dépôts patrimoniaux. Ce projet est intéressant par sa prise en compte des nouvelles formes d'habitat. En effet, l'immeuble regroupe deux types d'appartement ; le logement social et le *cluster*[22]. Ces clusters (fig 11) s'adaptent très bien aux nouveaux modes d'habiter (colocations, familles recomposées, ect.) en proposant des espaces aux multiples scénarios, allant du 2 au 26 pièces.

[22] Un vaste appartement communautaire regroupant des unités d'habitations privatives (La Codha, n.d.))

Cette approche permet d'apporter de la mixité en proposant des logements fluides et adaptables au sein d'un même immeuble.

Une autre spécificité du projet est la participation des futur·es habitant·es au projet, avant même la construction du bâtiment. La typologie cluster est, par exemple, une initiative des futur·es utilisateurs·rices. Ils·elles ont pleinement participé au projet jusqu'à sa conception (par la mise en place de groupes de travail et de réunions autour du projet) et s'occupent aujourd'hui de la gestion de l'immeuble.

Ce projet recense toute une série d'autres critères présents dans notre liste, que nous n'expliciterons pas ici mais qui manifeste une justesse dans la manière de concevoir le logement aujourd'hui.



Fig 10 Vue de la cour intérieure, 2018, © Roman Keller

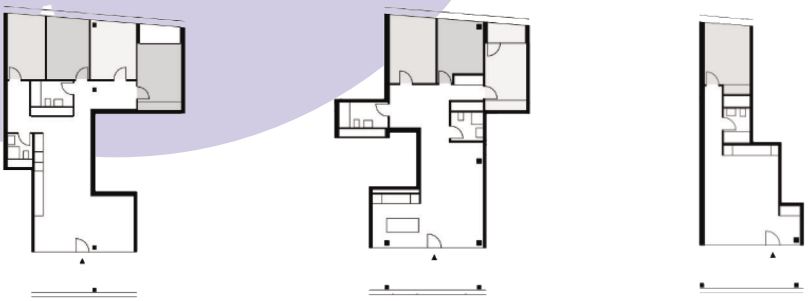


Fig 11 Plan des différentes typologies, 2018, © Dreier Frenzel Architecture

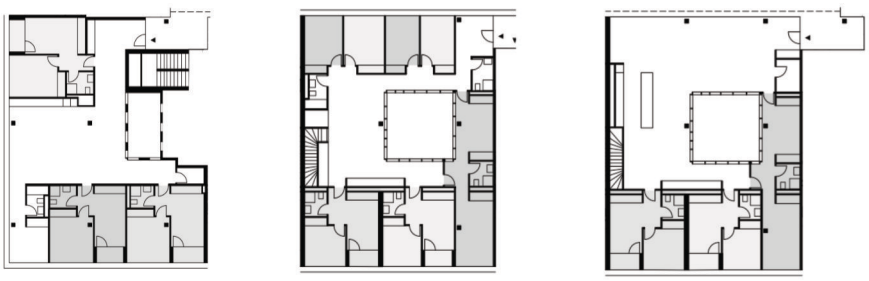


Fig 12 Plan des clusters, 2018, © Dreier Frenzel Architecture

2.2 La composition du plan

Abordons maintenant la composition du plan. L'étude de ce critère permettra d'évaluer comment la structure de nos logements influencent les modes d'habiter d'aujourd'hui et quelle(s) conséquence(s) a cette organisation particulière. En un siècle, la composition du plan a bien changé, passant par plusieurs phases que nous développerons ici.

En Europe, les pièces de la maison n'ont pas acquis de fonction différenciée et particulière avant le XVII^{e} siècle (Staszak, 2001). Avant cela, la maison était considérée comme un ensemble et non une addition de pièces individuelles comme nous pouvons l'observer aujourd'hui.

A. Le plan neutre

Vers la fin du XIX^{e} siècle, le plan neutre fait son apparition et commence à être étudié par les architectes. Henri Sauvage fait partie des précurseurs et réalise, en 1909, un bâtiment selon cette logique (fig. 12). Le projet est constitué d'un ensemble de pièces d'environ 15m², sans fonction prédéterminée.

Le plan neutre c'est un plan à couloir central qui distribue de part et d'autre une série de chambres de grandeur égale (Zurbuchen-Henz, 1995). Il est caractérisé par plusieurs éléments :

- Une série de pièces ayant la surface nécessaire pour recevoir toutes les fonctions imaginables dans le logement (14-17m²) (Zurbuchen-Henz, 1995)
- Un couloir d'une largeur suffisante (>150cm)
- Une cuisine habitable
- Une façade régulière ne déterminant pas de fonctions particulières (fenêtres, portes, balcons, ...)
- Un balcon courant le long de la façade (Wild, 2010).

Cette solution du « plan neutre » permettrait de mettre en place son mode de vie du moment, de choisir ses aménagements de façon plus libre selon l'évolution du groupe domestique et de ses intérêts (Eleb & Simon, 2013, p.111).

« Il n'y a plus de mode de vie standard, de famille-type, ni de séquence du logement que l'on peut reconnaître comme universelle, il ne reste plus qu'une demande d'espace minimum et chacun doit pouvoir en faire ce qu'il en veut. » (Zurbuchen-Henz, 1995)

Néanmoins, cette composition de plan présente certains inconvénients. La neutralité du plan ne doit pas primer sur la qualité de l'architecture. Ainsi, il devient parfois difficile de tenir compte de l'orientation, de l'emplacement des gaines techniques ou encore de la qualité spatiale tout en proposant un logement spatialement neutre (Rocher, 2014).

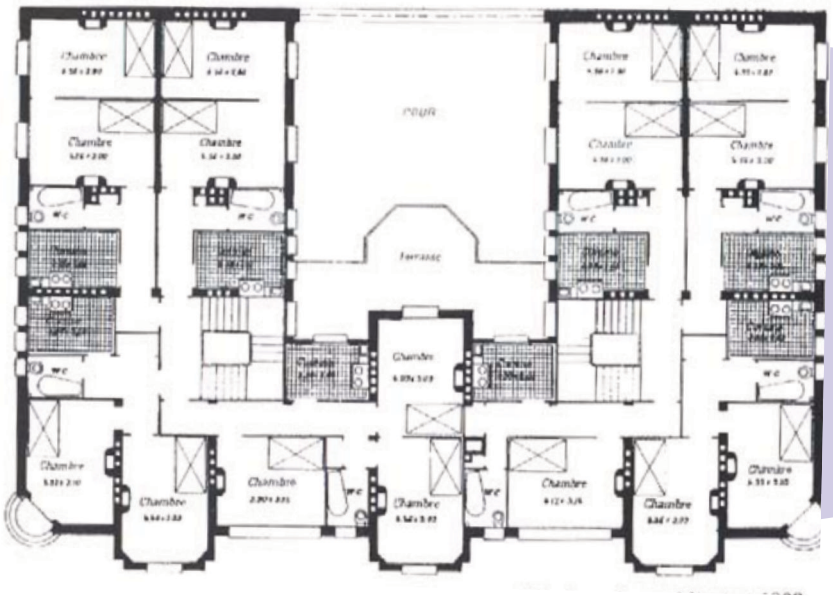


Fig 13 Plan du bâtiment du boulevard de l'Hôpital, 1909, Henri Sauvage

C. Le plan libre

Le plan libre est un concept étudié par Le Corbusier au début du XX^{e} siècle et mis en pratique avec l'ossature Domino, en 1913. Cette ossature est composée d'un ensemble de colonnes et de poutres formant une grille, et permettant une plus grande polyvalence au niveau des espaces intérieurs. Ainsi, le plan est libéré des contraintes structurelles. Son but, à lui aussi, est de lutter contre la fixation du plan, typique de la maison en pierre de l'époque.

Cependant, Le Corbusier séquence ce plan en plusieurs pièces, en leur attribuant des usages, par la mise en place d'un système secondaire de cloisons non-porteuses. De cette manière, les espaces sont «hiérarchisés». Dans l'architecture moderniste par exemple, l'accent était mis sur les espaces de réception ou la suite parentale. La cuisine était agencée avec l'espace «qu'il reste».

Comme l'explique Xavier Van Rooyen «Cette quête de flexibilité, offerte par le plan libre n'a pourtant, selon les propos de la jeune génération qui a déclaré la mort des CIAM à la fin des années 1950, généré qu'une architecture figée, incapable de répondre aux mutations perpétuelles de la société, à sa transformation rapide.» (2021, p.309).

Par la suite, Mies van der Rohe se base sur ce même principe et propose, lui, des projets plus fluides. En résultent des espaces ouverts, sur l'intérieur comme sur l'extérieur, contenant très peu de cloisons, comme le montre le Pavillon de Barcelone. Ainsi, la limite spatiale devient floue, s'étendant à l'infini, à la manière d'un continuum spatial (Bondaty, 2017).

B. Le plan typique

Pour aller plus loin encore, il existe le plan typique (ou *typical plan*), théorisé par Rem Khoolhaas, en 1995, dans son essai intitulé «S, M, L, XL». Ce concept répond aux conditions économiques du début du XX^{e} siècle. À cette époque, l'important était de produire des bâtiments rentables, autant économiquement que spatialement, et pouvant répondre aux besoins changeants du marché.

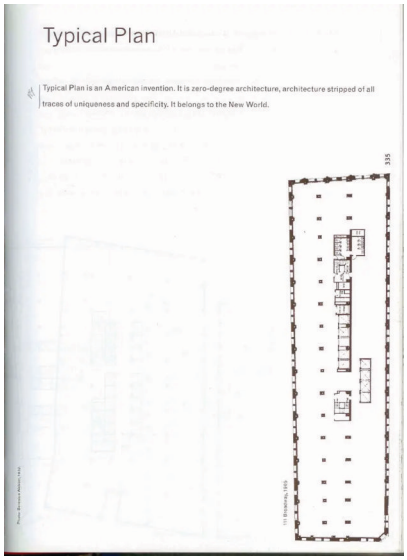


Figure 14 Typical Plan, 1995, Rem Koolhaas

Le plan typique peut être défini comme un dispositif permettant d'accueillir n'importe quelle activité humaine et fonctionnant dans tous les contextes (Marullo, 2013). La superposition d'étages typiques selon un système de poteaux-dalles, à la manière du système Dom-Ino du Corbusier, libère ainsi tous les étages de points porteurs et permet une large variation de permutations programmatiques. Surpassant le plan libre, Rem Koolhaas propose la coupe libre. Ainsi, le plan libre se développe en trois dimensions, démultipliant les possibilités à un niveau supérieur. Cela permet de superposer des éléments différents en alternant un système structurel de voiles en béton à un système de colonnes.

Rem Koolhaas, comme son collège Le Corbusier, dénonce, par ce dispositif, l'incapacité de l'architecture figée à s'adapter aux changements constants de notre société. Concevoir une architecture non-compositionnelle, c'est reconnaître que l'avenir n'est pas défini, que le changement est inévitable (Van Rooyen, 2021, p.51).

" Tout autre architecture anticipe le futur : le Plan-Type - en ne faisant aucun choix - le remet à plus tard, le laissant ouvert à tout jamais.» (Koolhaas, 1995)

À terme, la neutralité du bâti favorise, selon Rem Koolhaas, une architecture dépouillée de toute qualité pour permettre aux qualités en tant que telles d'émerger de sa pléthore d'expressions incommensurables (Marullo, 2013). Cependant, cela implique l'effacement total de l'architecte en tant qu'auteur·rice, et de l'architecture comme œuvre unique (Bondaty, 2018).

Selon certain·es architectes, le plan neutre c'est, en fait, l'incapacité de l'architecte à faire son métier et c'est une manière de se «dédouaner» de cette responsabilité (Zurbuchen-Henz, 1995). C'est néanmoins une réponse aux incertitudes de l'habitat d'aujourd'hui même si celui-ci peut présenter certains inconvénients, tout comme le plan libre. C'est une manière de composer qui requestionne les normes du logement actuel. Les éléments composant le plan ne sont plus triés par ordre d'importance, mais sont tous équivalents, laissant l'individu l'établir lui-même.

Rejoignant la diversité des typologies de logement, cela permet aussi de transformer un logement deux chambres en une chambre et un bureau ou développer un studio indépendant. Ainsi, les enjeux se rejoignent.

Dans une approche féministe du logement, une composition plus polyvalente du plan permet de ne pas hiérarchiser l'espace en stéréotypant de manière sexospécifique[23] l'usage des pièces. Cela peut passer par le plan libre comme par le plan neutre. Le but est que celui-ci s'adapte aux besoins et envies de chacun·e.

" Il ne faut pas nier l'importance pour se sentir soi-même évoluer, des transformations dans la maison, de la reconquête de la mobilité des meubles, et du réaménagement facile, questions qui se posent à de nombreuses personnes, à différents moments de passage et de turbulence de la vie…"
(Eleb & Simon, 2012)

Bâtiment Margarete-Schütte-Lihotzky-Hof - Elsa Prochazka
Vienne, Autriche - 1997

Ce projet, développé dans un cadre plus large de relogement de la ville de Vienne, est ici utilisé comme exemple de bonnes pratiques concernant sa composition particulière du plan. Mais il est intéressant, dans son contexte plus élargi, par son approche féministe. L'auteure de projet l'exprime elle-même : «Les contradictions sociétales ne peuvent être résolues avec l'architecture, ni avec une architecture sensible aux besoins des femmes. Néanmoins, amender les critères des habitats contemporains en fonction d'exigences spécifiques du point de vue des femmes pourrait enrichir le discours sur l'architecture résidentielle » (Prochazka, 1994). On y retrouve des éléments tels que : une lumière naturelle dans le parking et les escaliers, une composition d'un plan neutre, une buanderie commune ainsi que d'autres espaces collectifs, un garage à vélos et poussettes...

Dans ce projet, la composition du plan est neutre. Le plan est composé d'un ensemble de pièces équivalentes. Cela permet une flexibilité d'usage, comme le montre la figure 16. Plusieurs scénarios peuvent alors se mettre en place. Cette configuration prend aussi en compte les différents modes d'habiter, allant de la colocation entre deux adultes au logement intergénérationnel. Les sanitaires et zones d'arrivée d'eau restent fixes pour des questions de praticité mais les autres espaces s'agencent différemment autour de ceux-ci.

[23] La sexospécificité est ce que signifie le fait d'être un homme ou une femme dans une société donnée par opposition à la détermination chromosomique de l'individu à sa naissance. (ONUSIDA, 2000, p.2)



Fig 15 Vue du bâtiment depuis la cour, 2019, © Florian Urban



Fig 16 Fluidité du plan, 1995, © Elsa Prochazka

Maison Schröder - Gerrit Rietveld
Utrecht, Pays-Bas - 1924

La Maison Schröder est la première réalisation de l'architecte néérlandais Gerrit Rietveld. Ce projet a été conçu pour Truus Schröder. Mère de trois enfants, il était primordial pour elle de mettre ses besoins ainsi que ceux de ses enfants au centre de la conception de leur maison. En ressort un projet révolutionnaire, mêlant féminisme et modernisme.

Considérée comme un chef d'oeuvre architectural, notamment pour son appartenance au mouvement du Stijl, elle est aussi reconnue pour sa capacité à se moduler. La volonté de la cliente était de créer une maison sans mur. La structure légère du bâtiment permet de diminuer les points d'appuis au sein des pièces et ainsi plus de flexibilité quant à la répartition des murs intérieurs. Les parois sont en fait des panneaux en liège, coulissant sur des rails, permettant des appropriations différentes selon les envies de Madame Schröder et sa famille.

À l'époque, cette architecture est très controversée car elle ne répond pas aux codes classiques de l'habitat. La maison bourgeoise se résumait à une séparation des espaces de réception, mis en avant, et des espaces de services (cuisine et lieux domestiques), retirés, à l'abris des regards. Chaque foyer se voyait renfermé sur lui-même, anonymisant ses habitant·es et recelant chacun et chacune dans sa propre bulle domestique.

Le but de cette maison, c'est de proposer un nouvel art de vivre ; pratique et ouvert.

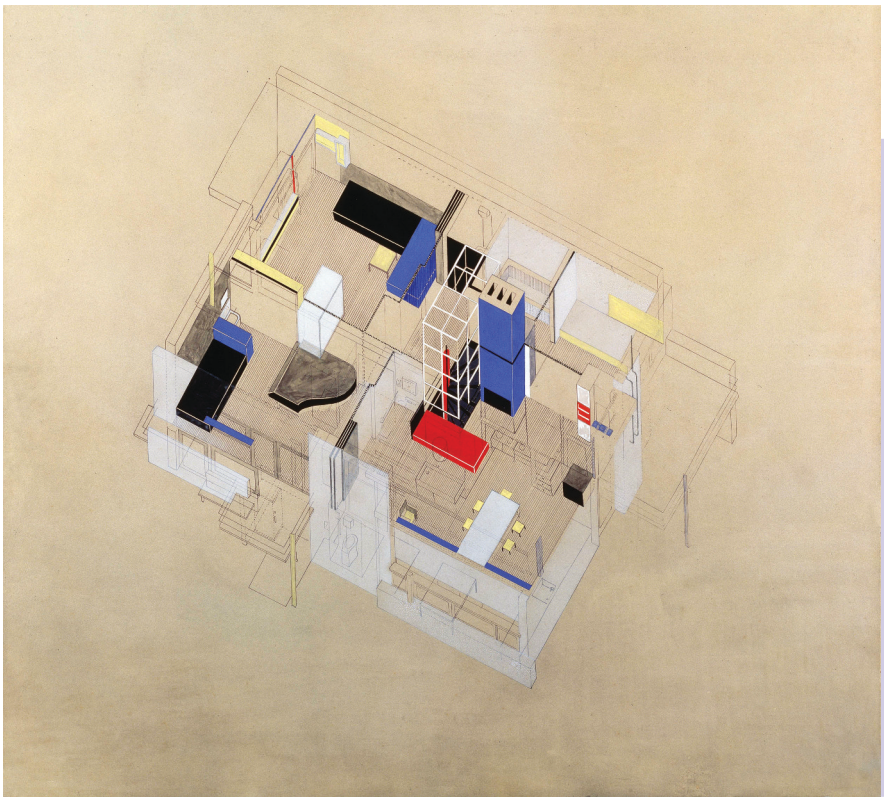


Fig 17 Axonométrie de la maison Schröder de Gerrit Rietveld à Utrecht , 1924, © Centraal Museum



Fig 18 Truus Schröder dans sa maison, 1924, © Ronald Sweering

2.3 Des espacs collectifs

La notion d'espace collectif se raccorde à celle de l'entre-deux définie par Bernard Haumont et Alain Morel comme «les espaces de proximité dans l'habitat, entre les lieux domestiques *a priori* privés, et les lieux publics *par définition* ouverts à tous.» (2005). Nous distinguerons deux types d'espaces collectifs ; *les espaces partagés* et *les espaces intermédiaires.*

" Cohabiter dans ce cas, ce n'est pas seulement vivre en communauté, … ,c'est aussi participer à la transformation de la société. " (Valdivia, 2018)

Les espaces partagés

Nous voyons aujourd'hui fleurir dans beaucoup de nouveaux projets d'habitat, des espaces collectifs. Ceux-ci peuvent se décliner de plusieurs manières ; buanderie, local vélos, bibliothèque, espace de réunion, etc. Mais cette notion de collectivité n'a pas toujours existé dans le logement.

Avant le XXe siècle, la limite entre privé et public devait être clairement identifiée. La collectivité était liée à l'insalubrité et à la délinquance (Le Maire, 2019). Les limites physiques étaient clairement identifiables et une législation claire existait au sujet des espaces privés comme publics.

Au XXe siècle, dans la logique du taylorisme moderne des CIAM, l'accent est mis sur la collectivité et non plus sur l'individualisme des maisons types ouvrières ou cités jardins. Une multitude de services collectifs sont ainsi mis en place afin de faciliter la vie quotidienne (notamment celle des femmes) et alléger les tâches des habitant·es des grands ensembles. Ces espaces collectifs sont également appellés «prolongements du logis» (Le Corbusier, 1943, 1957), entre le privé et le public. Dans l'architecture moderne des grands ensembles, la distinction entre espace public et espace privé se trouve ainsi brouillée par la présence d'espaces d'ordre intermédiaire que les habitant·es s'approprient, et qui comportent une dimension collective (Bresson et al., 2006).

Ces nouveaux espaces se voient associés à la sphère sociale, développée dans les études de Edward T.Hall, à propos de la proxémie. Il distingue quatre sphères : la sphère intime, personnelle, sociale et publique. Louise Le Maire explique, dans son mémoire abordant les espaces de transition, la nécessité de développer des espaces permettant l'épanouissement de chaque sphère au sein des ensembles de logements.

"il n'y a pas d'identité du "je" sans identité du "nous". Seules la pondération du rapport je-nous, la configuration de ce rapport, changent. " (Elias, 1991)

Le collectif *Genre et Ville* explique, dans son guide intitulé «Garantir l'égalité dans les logements», l'importance de ces espaces collectifs dans leur usage. En effet, «une lecture en façade des bâtiments, dans de nombreux quartiers montre que toutes les surfaces disponibles privées sont surinvesties, par du matériel pour les enfants, sportif ou de stockage.» (2018). Afin de libérer l'espace privé d'encombrants, il parait nécessaire de mutualiser ce type d'usage.

Cependant, dû à leur caractère relativement récent, ce sont des endroits où il n'y a pas de règles ou de législation à proprement parler, uniquement des normes intériorisées par les utilisateurs·trices afin de favoriser le vivre-ensemble. Leur statut n'est pas déterminé par des termes légaux mais bien par des termes socio-symboliques d'appropriation (Becker & Collier, dans Lawrence, 1986). C'est là que des conflits peuvent apparaître car les utilisateurs·rices, parfois de culture ou de religion différente, doivent coproduire ensemble des règles sociales pour habiter ce lieu. Des rapports de force et désaccords peuvent alors se mettre en place. Elian Djaoui explique, dans un article à ce sujet, les problèmes que ce type d'espaces peut représenter ; l'incertitude concernant leur statut amène à des conflits liés à l'entretien et la gestion des lieux, ainsi qu'à leur usage. C'est majoritairement pour ces raisons (sécurité, entretien et gestion) que les maîtres d'ouvrage classent les espaces collectifs comme secondaires, préconisant plutôt une logique économique et rationnelle (Han, 2013).

Les espaces intermédiaires

> «Loin de les réduire à de simples circulations fonctionnelles, distributives, comme l'a beaucoup fait la modernité triomphante, il nous faut les considérer comme un parcours nécessaire, jalonné de multiples éléments signifiants, développant la phase liminaire du passage de l'être intime à l'être public et sociable...» (Bonnin, 2015)

Nous parlerons ici des espaces intermédiaires reliant l'espace public extérieur (la rue) à l'espace privé intérieur (le logement). Par espaces intermédiaires, nous entendons donc les couloirs, ascenseurs, cages d'escaliers, coursives et paliers. Ce sont des lieux de passage pour les personnes ou un moyen de communication entre deux espaces délimités (Lawrence, 1986).

Selon l'arrêté du 24 décembre 2015 concernant les dispositions applicables lors de la construction de logements, «la largeur minimale entre mains courantes ou lorsqu'une seule main courante est installée entre la main courante et le fût central doit être de 1,00 m ». Cette dimension n'est qu'une indication minimale qui permet le passage de deux personnes simultanément. Si l'on veut transporter ses courses, s'arrêter pour discuter avec un·e voisin·e ou encore monter sa poussette, le mètre minimal devient légèrement exigu. Il est possible de donner aux circulations de plus larges dimensions, avec des décorations ou des espaces que l'habitant·e est tenté de s'approprier. Mais ils peuvent aussi être prévus pour des rencontres entre locataires, ou bien être conçus de dimensions réduites, sans lumière naturelle, comme une "sortie de secours" (Lawrence, 1986).

Si l'espace collectif est privilégié et encouragé dans l'architecture moderniste, il n'en est pas de même pour les espaces de circulation, souvent réduits au strict nécessaire. La vie collective se développe alors là où sont disposés les équipements pensés pour et non pas, par exemple, devant les logements. (Secci & Thibault, 2005). Ces réflexions sur l'espace «d'entre-deux» seront petit à petit étudiées par les CIAM après la Seconde Guerre mondiale, notamment autour de la notion du seuil (Secci & Thibault, 2005).

Nous retrouverons souvent les mêmes système de circulation dans les tours modernistes. Le Corbusier compare souvent ces infrastructures à des villages verticaux ; une superposition de rues formant un ensemble indépendant se suffisant à lui-même. Dans ces villages, nous retrouverons une addition de rues intérieures, desservant les appartements. Les cellules de logement sont disposées les unes à côté des autres et sont chacune dotées d'un numéro et d'une boîte aux lettres, à chaque étage.

Ces longs couloirs sont souvent dépourvus de lumière naturelle. Cette pénombre a été réfléchie afin d'inciter les gens à ne pas stagner dans ces espaces et à parler moins fort. En effet, comme nous l'expliquions plus haut, les couloirs ne sont pas pensés ici comme des lieux de rencontre, mais uniquement de circulation. C'est notamment le cas dans la Maison Radieuse du Corbusier, à Nantes, que nous avons eu l'occasion de visiter.





Fig 19 et 20 Les rues intérieures de la Maison Radieuse, © Esther Howet

Le deuxième système de circulation, qui a provoqué certaines polémiques durant l'époque moderniste, ce sont les coursives. Ce dispositif a ses qualités, que Bruno Marchand explique ; «À première vue, la typologie à coursive semble pouvoir favoriser les conditions d'habitabilité du logement (optimalisation de la lumière et de l'aération), induire une diminution des coûts de construction et, surtout, provoquer des échanges sociaux, dans le sens d'une communauté» (1988, p.12).

Étudiées au début du XX^{e} siècle, elles sont notamment popularisées lors du deuxième CIAM de Francfort, en 1929, où beaucoup d'architectes les intègrent aux projets présentés. Les économies, ainsi que les atouts sociaux, que le système de coursives peut induire, sont les principaux arguments des architectes. Mais ce sont aussi les notions d'intimité et d'hygiène qui sont remises en cause par beaucoup lors de cet évènement.

Le Corbusier utilise aussi ce dispositif dans certains de ses projets de logements collectifs. Lui les appelle les rues en l'air. Il y voit là une manière de requestionner le noyau d'escalier central, en proposant un système économique et confortable. On les retrouvera d'ailleurs en 1922, dans son projet d'*Immeuble-Villas*.

Espaces partagés

Dans une perspective féministe du logement, un retour aux espaces collectifs semble nécessaire. En effet, ceux-ci permettent d'une part, de créer du lien social et ainsi éviter l'isolement des individus. D'autre part, ceux-ci peuvent participer à la collectivisation du travail domestique et au partage équitable entre chaque habitant·e (Sacher, 2021). Il est cependant important que la gestion commune de ceux-ci soit clairement organisée et non laissée au hasard et au volontariat.

« L'implantation de ces espaces qui se situent entre le privé et le public permet de rompre l'isolement et offre une opportunité pour la cohésion entre les habitant·es, en permettant de collectiviser des tâches de soin, mais aussi en constituant des espaces de rencontre et de convivialité » (Angela.D, 2022).

Parking

Une attention particulière doit aussi être portée aux parkings. Ceux-ci sont souvent source d'angoisse et d'insécurité pour les femmes ou personnes seules, particulièrement lorsqu'ils sont sous-terrains.

Il est alors important de favoriser un **éclairage naturel**, des **accès clairs et rapides vers les sorties** et un **contact visuel et auditif avec l'extérieur.** La mise en place de **caméras de surveillance** peut aussi décourager les comportements malveillants. *Urban Development Vienna* consacre une partie de son manuel sur l'intégration du genre dans le développement urbain de la ville, aux parkings. Il y développe une série de critères pour garantir l'équité, dont celui-ci: "L'éclairage naturel du parking renforce le sentiment subjectif de sécurité des utilisateurs. Idéalement, les personnes à l'intérieur du parking peuvent également être vues et entendues de l'extérieur." (2013).

Espaces intermédiaires

Les espaces de circulation doivent être conçus de manière à rendre possible une forme de collectivité et une appropriation éventuelle des habitant·es. Il est important de requestionner leur statut et ne pas les limiter à de seuls lieux de passage.

"L'existence d'espaces intermédiaires, entre l'espace domestique et l'espace public, brouille la dichotomie entre le public et le privé et permet des espaces plus intimes à une échelle plus gérable pour la socialisation, le jeu ou les soins." (Valdivia, 2018)

Afin de favoriser un sentiment de sécurité et de décourager des pratiques non souhaitées, comme expliqué plus haut, il est important de rendre nos espaces intermédiaires spacieux et lumineux. Les espaces intermédiaires bien pensés sont placés **en façade** ou **en dehors de l'immeuble**, **largement ventilés, éclairés et exposés au vu et au su de tous et toutes,** à l'instar de la rue.

Ces espaces ont vocation à décourager des pratiques non souhaitées, sociabilités ou activités illicites, et doivent si possible permettre **l'autosurveillance** (Secci & Thibault, 2005).

EXEMPLE

Résidence Jeanne Leclercq - Sophie Delhay
Lille-Fives, France - 2014

Ce projet, réalisé par le bureau d'architecture Sophie Delhay, comporte deux barres de logement avec, au total, 53 logements. Au milieu de ces deux bâtiments s'implante un jardin commun. C'est de là que partent les parcours collectifs de chaque immeuble. Les habitant·es rejoignent un escalier distribuant chaque étage et atterissent sur l'une des nombreuses terrasses collectives imaginées par Sophie Delhay. Pour atteindre leur logement, les habitant·es rejoignent ensuite les coursives extérieures. Celles-ci sont en double hauteur et s'alternent d'un côté et de l'autre du bâtiment. Chaque appartement dispose d'une baie vitrée donnant sur la coursive du niveau inférieur.

Ce projet est intéressant à analyser dans le cadre de ce travail, et principalement de cette partie, car l'accent est mis sur la collectivité. Les terrasses collectives de 35m² chacune sont imaginées dans l'idée d'une libre approriation des résident·es. Et c'est un projet qui fonctionne ; ces espaces jaunes sont constamment investis par les enfants, les sportifs·ves ou encore pour des apéros entre voisin·es.

Les circulations, larges et à l'abri (fig.17), sont aussi imaginées afin de favoriser les discussions de voisinage. Les coursives extérieures sont aussi un bon moyen de desservir les logements de manière efficace et sécurisante par le lien avec l'environnement extérieur et les vues qu'elles offrent.



Fig 21 La grande barre, 2014, © Julien Lanoo



Fig 22 Escalier central, 2014, © Julien Lanoo

2.4 La cuisine

Comment aborder l'espace domestique sans mentionner la cuisine, définition de la domesticité par excellence. Commençons par un tour synthétique de l'histoire de cette pièce emblématique.

C'est en raison de l'arrivée de l'électricité et du gaz dans les foyers après la Première Guerre mondiale que la cuisine moderne fait son apparition. En Belgique, la cuisine rationnelle est introduite par les architectes modernistes dans les années 30 (Van Caudenberg & Heynen, 2015). Grâce à l'arrivée de l'électricité, le travail de la ménagère est nettement diminué. Le foyer est envisagé sous une forme industrielle, l'usine familiale doit être efficace, autonome et rentable. C'est ce que Lilian Gilbreth appelle le «ménage scientifique» (Gubin et Piette, 2001). Afin de rendre l'espace cuisine le plus efficace possible, les architectes étudient cette pièce selon une logique tayloriste. La cuisine est pensée comme un poste de travail à l'usine. Chaque tâche (couper les légumes, faire la vaisselle, cuire les aliments...) et chaque déplacement sont étudiés dans un ordre précis afin de faciliter le travail de la ménagère et réduire le temps en cuisine afin qu'elle puisse s'émanciper ailleurs. Si l'espace de la ménagère est bien pensé, la ménagère remplira correctement son rôle, avec rapidité et efficacité.

La cuisine de Francfort

La cuisine de Francfort est introduite par l'architecte autrichienne Margarette Schütte-Lihotzky en 1926, dans les complexes modernistes du Bauhaus, en Allemagne. Seule femme parmi l'équipe d'architectes du Bauhaus, elle poursuit une démarche féministe en s'attaquant à la cuisine. En effet, son but était de minimiser le temps de la ménagère dans cet espace et ainsi, la libérer d'une partie de ses tâches ménagères. Pour ce faire, elle optimise le processus domestique en calculant chaque déplacement de la ménagère dans l'ordre afin de proposer la cuisine la plus rentable possible. En ressort une surface de 6,27 m², permettant de rentabiliser au maximum la cuisine en proposant l'espace strictement nécessaire à la ménagère pour remplir chaque tâche.

« D'abord il y a le travail, ensuite il y a le repos, les rapports sociaux et les plaisirs » (Schütte-Lihotzky dans Schlesisches Heim, 1921)

Dans la cuisine de Francfort, tout est organisé au centimètre près. Chaque tiroir a sa propre fonction, chaque aliment a un bocal bien spécifique, rien n'est laissé au hasard. Souvent composée de 3 ou 4 modules, elle ne permet qu'un nombre limité d'aménagements différents. La cuisine devient alors un lieu technique et non plus un espace à vivre. Virginie LaSalle, professeure adjointe en design intérieur, nuance « Dans les faits, les femmes se sont retrouvées isolées dans ces pièces sombres, avec plus de temps pour effectuer encore plus de tâches domestiques» (Morin, 2019).

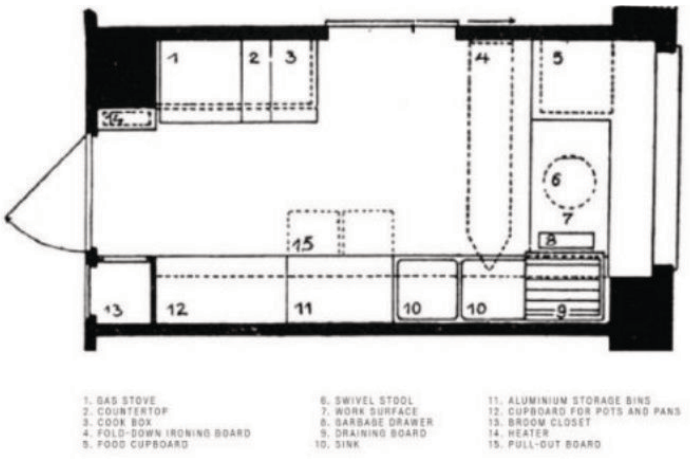


Fig 23 Plan de la cuisine de Francfort, 1926, Margarete Schütte-Lihotzky

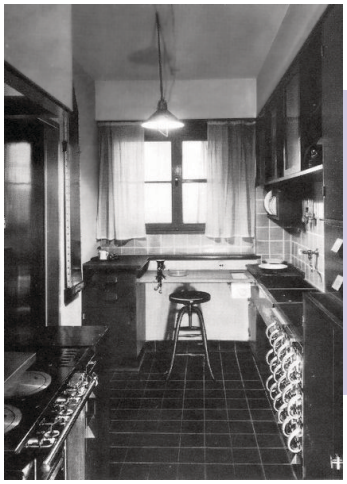


Fig 24 Frankfurter Küche, 1926, Margarete Schütte-Lihotzky

Cuisine Cubex

Dans la même idée de rationalisation de la cuisine vient ensuite la cuisine Cubex, introduite par Louis-Herman de Koninck, en 1930. Cette cuisine est largement inspirée des plans de Claire-Lucie Henrotin et des recherches de Yvonne Trouard Riolle sur le travail domestique (Kodo, 2017). Elle fut présentée au troisième congrès des C.I.A.M à Bruxelles. Ce type de cuisine fut largement médiatisé et reproduit en Belgique durant les années 30 à 50.

Le but recherché avec cette cuisine moderne reste le gain de temps et la rentabilité de l'espace. La grosse différence avec la cuisine de Francfort, c'est que la Cubex propose un ensemble de modules standardisés de 60 centimètres, interchangeables, la rendant plus flexible. Elle peut ainsi s'adapter à différentes surfaces de cuisine.



Fig 25 Photographie publicitaire, 1930, Cubex

Cuisine-bar

En 1947 est construite la Cité Radieuse de Le Corbusier. Au sein de cet immeuble à appartements s'intègrent les fameuses cuisines-bars. C'est en 1946 que Charlotte Perriand commence à étudier la question de la cuisine de cette gigantesque unité d'habitations. Là où les différentes cuisines de l'époque sont reléguées et isolées dans un coin de l'appartement, Charlotte Perriand décide, elle, de l'ouvrir sur le séjour. En ressort une cuisine carrée de 4,8m² s'ouvrant sur l'espace séjour par un meuble «bar» permettant un tout nouvel agencement de l'espace. Là aussi, tout est étudié en détail.



Fig 26 Prototype de la cuisine-bar pour l'unité d'habitation de Marseille, 1949, © Gaston Karquel

Chaque rangement et chaque tiroir possède sa propre fonction. Le bar, comprenant un passe-plat, s'érige un peu plus haut que le plan de travail, afin de cacher l'éventuel désordre. La cuisine n'est généralement pas équipée d'une ouverture sur l'extérieur mais sa relation avec l'espace séjour lui permet malgré tout un apport de lumière naturelle suffisant.

Mais alors, qu'est-ce qu'une cuisine inclusive pour toutes et tous ? À ce sujet, les avis divergent car les arguments en faveur ou défaveur de l'un ou l'autre agencement de cuisine sont nombreux. Monique Eleb et Philippe Simon abordent ce sujet dans leur livre et se questionnent quant à ces cuisines contemporaines; "Un dispositif transforme-t-il réellement une pratique liée à des valeurs, un ethos ?" (2012). En effet, il est possible que changer les aménagements de nos cuisines ne change pas radicalement les mœurs (*l'éthos*) déjà bien établies de notre société. Comme l'explique Claire Ana Logoz ; « Il n'y a cependant pas de modèle de cuisine qui induise une égalité dans la distribution des tâches ménagères, et la cuisine ouverte a au moins la qualité de rendre visible une partie du travail domestique» (2020). Par exemple, une cuisine permettant le rassemblement de plusieurs personnes (et non plus uniquement la ménagère) ne va peut-être pas automatiquement provoquer le partage des tâches mais le rend néanmoins possible. La solution ce n'est pas que les femmes arrêtent de fournir ce travail, mais qu'elles cessent de le fournir toutes seules (Tuaillon, 2019, p.134).

"Entre intimité et convivialité, espace servant ou espace de vie stratégique, l'architecte doit se réinterroger au niveau de l'usage de la cuisine dans la société d'aujourd'hui" (Rocher, 2014)

Catherine Clarisse énumère dans son livre "Cuisine, recettes d'architecture", les différents critères à retenir pour une cuisine adaptée aux nouveaux modes de vie: la convivialité, les espaces de stockage, les équipements récents, le tri et stockage des déchets, la prise en compte des problèmes d'écologie (2004). Pour Monique Eleb et Pierre Simon, la cuisine idéale devrait posséder deux accès, l'un vers l'entrée de l'appartement, l'autre vers le séjour et le coin repas, accès qui peut se restreindre à un simple passe-plat à volets (2012).

Le critère de la convivialité de Catherine Clarisse, c'est celui qui nécessite de pouvoir rassembler plusieurs personnes au sein même de l'espace cuisine, n'isolant pas la personne chargée du repas ou de la vaisselle. Une solution est alors la table dans la cuisine. Cela permet de conserver le cloisonnement de la pièce, indispensable pour certain·es.

Comme l'explique Pierre Gilbert, "L'attachement des femmes à la cuisine fermée s'explique par les aspirations à disposer dans le logement d'une zone « non mixte », d'un espace d'autonomie pour soi et pour l'entre-soi féminin, qui permet de s'extraire, en partie, des rapports de domination liés au genre – et dont l'absence de séparation avec le salon vient remettre en cause l'existence." (2016). La cloison séparant l'espace cuisine du séjour constitue donc un rempart pour préserver les arrangements domestiques, souvent fragiles, au sein du monde privé des classes populaires (Gilbert, 2016).

La cuisine fermable pouvant accueillir une table s'impose donc comme une solution envisageable. Pour ce faire, la pièce nécessite une surface minimale de 8m² (Ponticelli, 2018).

"Une table dans la cuisine, c'est un plat que l'on prépare ensemble, un plan de travail pour un jeune enfant, un repas simple entre amis proches, un enfant qui vient réciter une leçon ou faire ses devoirs, un atelier modèle le mercredi, un tas de fleurs pour le petit déjeuner…" (Clarisse, 2004)

Deuxième solution possible ; **la cuisine ouverte**, dite «cuisine américaine». À nouveau, celle-ci pose question.

D'abord, ouvrir la cuisine sur le séjour engendre une constante visibilité de l'espace domestique, ayant pour conséquence un surcroît de travail car cela nécessite qu'elle soit rangée en tout temps. Ensuite, la cuisine-bar ou cuisine en îlot n'est pas un objet inclusif, à la fois pour les enfants, mais aussi pour les personnes en fauteuil roulant par exemple. Etant un objet fixe, l'îlot ne permet pas beaucoup de flexibilité dans l'espace.

Cependant, ce dispositif permet à la ou les personne(s) en cuisine un contact direct avec ce qu'il se passe dans l'espace mitoyen et peut-être même un partage du travail lié à un espace moins stéréotypé et à une visibilité de l'espace domestique. La cuisine s'ouvrant sur le séjour, se libère de ses cloisons et ses usages deviennent donc polyfonctionnels. Refuser la cuisine individuelle c'est, comme Monique Eleb l'explique, réduire les dispositifs de l'assignation aux rôles domestiques spécifiques censés mener à l'isolement et à l'asservissement des femmes (2017, p.17).

Jean-Michel Léger et Benoîte Decup-Pannier nuancent toutefois cet argument ; "…la cuisine ouverte donnerait à la femme le sentiment d'en sortir sans pour autant convaincre l'homme à y entrer et à s'y impliquer" (2015). Elle reste cependant une solution intéressante pour les petits appartements car elle permet une économie de place (Dubois-Petroff dans Rocher, 2014).

Malgré ces nombreux arguments à l'encontre de la cuisine ouverte, elle est souvent d'application dans les nouveaux logements car c'est un moyen pour les promoteurs·rices et maîtres d'ouvrage de réduire la surface totale du logement: "Au lieu d'avoir un séjour de 20m² et une cuisine de 9m², on ne produit plus qu'un séjour/cuisine ouverte, souvent d'une surface moindre" (Eleb & Simon, 2012). Un bon compromis est alors la **cloison amovible** (rail, accordéon, rideau, ...) ou la **cloison translucide (ou glace sans tain).**

Ces systèmes permettent des flexibilités d'usage plus grandes en fonction des besoins et envie de l'habitant·e. L'espace est plus modulable, moins figé dans le temps. La cloison permet une visibilité sur l'espace mitoyen sans pour autant laisser une vue totalement dégagée sur l'espace domestique (voir sans être vu).

EXEMPLE

85 social dwellings in Cornellà - Peris+Toral Arquitectes
Cornellà de Llobregat, Espagne - 2021

Ce projet, imaginé par les architectes Marta Peris et José Manuel Toral, est un immeuble comportant 85 logements sociaux. Leur réflexion se base principalement sur la notion de collectivité ainsi que sur la matérialité du bâtiment. Encore une fois, beaucoup de concepts relatifs à notre étude sont abordés, de près ou de loin, dans ce projet. Mais nous nous intéresserons ici à la pièce de la cuisine, étudiée comme élément déterminant du plan.

Le plan, déterminé par la structure, est imaginé comme une série de pièces identiques et flexibles. La cuisine reste, quant à elle, fixe, compte tenu des gaines techniques nécessaires à son fonctionnement. Cependant, elle est placée au centre de chacun des 85 logements, fonctionnant comme distributrice des pièces avoisinnantes. Aucune des pièces n'est réellement fermée sur elle-même, donnant lieu à des flexibilités d'usage très larges.

« La cuisine ouverte et inclusive est située dans la pièce centrale, agissant comme une pièce de distribution qui remplace les couloirs, tout en rendant le travail domestique visible et en évitant les rôles de genre. » (Peris+Toral Arquitectes, 2021)

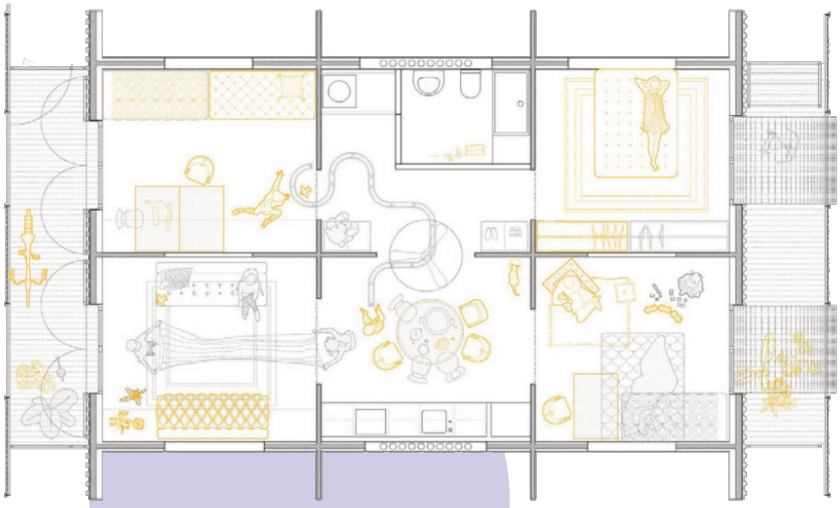


Fig 27 Scénario d'appropriation d'un appartement type, 2021, ©Peris+Toral Arquitectes





Fig 28 et 29 Photos d'aménagements intérieurs, 2021, ©José Hevia

2.5 Une pièce à soi

MISE EN CONTEXTE

C'est au XVIIIe siècle que la pièce du boudoir fait son apparition dans les appartements bourgeois. En pleine période de révolution et de remise en question de l'habitat, il était alors question de segmenter le logement en plusieurs pièces, de manière à ce que chacune ait une fonction bien spécifique.

«Boudoir
nom masculin (de bouder)

1. Petit salon élégant, qui était à l'usage exclusif des femmes (remonte à l'époque Régence).» (Larousse, 2020)

Joséphine Grimm écrit, en 2019, sa thèse intitulée «Entre pièce intime et espace fantasmé : formes, décor et usages du boudoir de 1726 à 1802», parcourant l'histoire du boudoir à ses débuts. Elle y explique notamment le contexte de son apparition dans les plans des appartements bourgeois, mais aussi de sa disparition.

Ayant une place pourtant très importante dans l'histoire de l'habitat, cette pièce reste très peu, voire pas, étudiée par les architectes et scientifiques. Initialement à usage mixte et considéré comme un espace de repos, de retrait, le boudoir devient un espace considéré comme féminin au courant du XIXe siècle (Grimm, 2019). Il sera vite défini comme une nurserie ou un espace pour les prostituées.

«Le boudoir finit par incarner la dichotomie entre la femme respectable, à savoir la mère de famille, et la prostituée.» (Grimm, 2019)

Le boudoir disparaît peu à peu des habitations dans les années 1850, se transmutant en chambre conjugale (Bauhain, 1989). Le meuble principal de cette pièce étant un lit, la transformation est d'autant plus évidente. L'homme, par contre, se doit de garder son cabinet afin de pouvoir travailler. La femme perd alors sa "pièce à elle" tandis que l'homme conserve son cabinet de travail (ou bureau). «Après 1850 les pièces personnelles féminines disparaissent avec le boudoir (5 % des habitations en ont un), les pièces masculines se diversifient (17 % des habitations ont un cabinet de travail, 11 % un bureau, 5 % une bibliothèque)» (Bauhain, 1989).

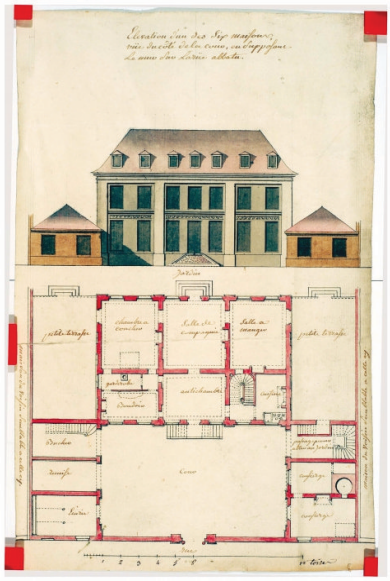


Fig 30 Plan et élévation de l'un des lotissements de l'avant-cour du pavillon du roi, 1755, Antoine-Mathieu Le Carpentier

En 1929, Virginia Woolf écrit son essai le plus célèbre ; «*A Room of One's Own*» (traduit en français comme *Un lieu à soi*). Cet essai, considéré comme essentiel dans l'histoire du féminisme, aborde la question des écrivaines et leur place dans la société.

La littérature était, à l'époque, considéré comme un milieu majoritairement masculin. Les femmes, elles, sont plutôt destinées à s'occuper de leur foyer et de leur(s) enfant(s). Le «Lieu à soi» dont Virginia Woolf parle est une sorte de métaphore pour exprimer le besoin des femmes de pouvoir «fermer la porte, s'isoler des obligations de la condition féminine ... pour cultiver son propre jardin intérieur.» (Allée des Curiosités, 2020). Ce n'est pas d'une chambre dont une femme a besoin pour s'émanciper, créer et s'épanouir, c'est d'une pièce à elle (Kaprièlian, 2020).

«Une femme doit avoir de l'argent et un lieu à elle si elle veut écrire de la fiction. » (Woolf, 1929)

POSSIBLES

La solution semble alors assez évidente ; mettre en place une «pièce en plus» dans les cellules de logement. Nous la retrouverons dans une série de projets, indépendante du logement ou faisant partie intégrante de celui-ci.

Comme Claire Ana Logoz l'explique dans son mémoire intitulé «*La scénographie du genre*», une pièce en plus c'est un espace où le corps féminin n'est pas sexualisé et où le lit est remplacé par un bureau (2021). Ainsi, la femme a la possibilité de s'isoler de la bulle domestique. La pièce en plus permet, par exemple, de pouvoir travailler à domicile ou d'y exercer un loisir. C'est un espace appropriable librement par l'individu, loin de tout stéréotype.

Cette «pièce en plus» peut aussi être adaptée en chambre supplémentaire afin de répondre à l'évolution d'une structure familiale (Eleb, 2017), répondant alors au critère précédent relatif aux différentes typologies de logement.

EXEMPLES

Résidence du Lac - Bruno Rollet + DND Architectes
Quartier des Aubiers, Bordeaux, France - 2018

« J'achète aujourd'hui un 3 pièces mais en très peu de temps, avec très peu de moyens, je dispose d'une pièce supplémentaire, un bureau pour travailler à la maison, une chambre d'ami pour recevoir, une chambre supplémentaire car la famille s'agrandit… » (Rollet, 2019)

Ce projet, du bureau d'architecture Bruno Rollet en collaboration avec DND Architectes, finalisé en 2018, comporte un total de 156 logements ainsi que des espaces collectifs.

Parmi les différents éléments mis en place dans ce projet, nous retrouvons la «pièce en plus» ; un espace extérieur de 10m² mis à disposition de 60 logements, au centre du bâtiment. Cette pièce est indépendante du logement et reliée à celui-ci par un espace extérieur. Elle est hors d'eau et d'air mais est dotée d'un accès à l'électricité, la rendant presque autonome et multipliant ses possibilités d'usage. L'ambition principale de cet aménagement est de répondre aux enjeux d'évolutivité de notre société.

Chaque habitant·e a alors la possibilité de l'investir comme il·elle le veut. Certain·es l'aménagent en tant que bureau, d'autres en chambre d'ami·es ou encore comme cellier. Les principes constructifs du bâtiment ont été pensés de manière à ce que le projet soit réversible dans le temps. Il est alors possible, sans trop de contrainte, de séquencer les appartements différemment ou encore de changer le programme du bâtiment.



Fig 31 Vue élargie du bâtiment, 2019, ©Luc Boegly

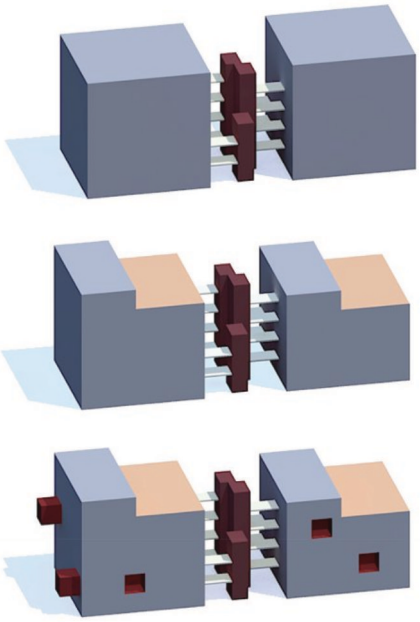


Fig 32 Schéma «Une pièce en plus», © Bruno Rollet



Fig 33 Potentiel d'évolution des typologies, 2019, © DND Architectes

Transformation de 530 logements - Lacaton & Vassal, Druot, Hutin
Quartier du Grand Parc, Bordeaux, France - 2017

Ce projet du bureau d'architecture Lacaton & Vassal en collaboration avec Frédéric Druot et Christophe Hutin, finalisé en 2016, est un projet de rénovation de trois immeubles de logements sociaux.

L'élément phare de ce projet, c'est le jardin d'hiver, ajouté en extension à chaque appartement. Par ce billet, les architectes réinventent la manière d'habiter un logement moderniste classique. Cette extension offre à l'habitant·e une flexibilité d'usage et un pouvoir d'action sur son logement sans effectuer des travaux considérables de réaménagement. Le but de ce projet, c'était aussi et surtout de conserver au maximum l'existant. La majeure partie des transformations sont donc concentrées dans l'aménagement de ces nouveaux espaces.

Mesurant 3,8 mètres de profondeur, ces jardins d'hiver permettent à l'habitant·e d'occuper son logement de plusieurs manières. Certain·es en font une extension de leur salon, d'autres une zone de jeu pour les enfants.

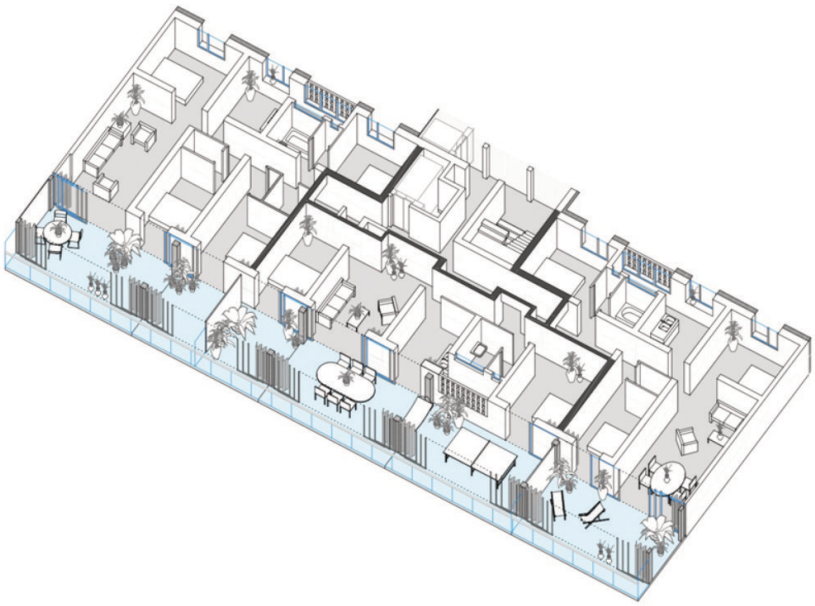


Fig 34 Axonométrie du projet et ses extensions, 2016, © Lacaton & Vassal





Fig 35 et 36 Jardins d'hiver, 2016, © Philippe Ruault

3. Synthèse

Cette seconde partie reprend un ensemble de **critères** et **outils** utiles à la conception d'un logement plus **inclusif**. Ceux-ci peuvent être mis en place dans le cadre d'une révision comme d'un nouveau projet.

Voici la liste (non-exhaustive) des espaces et critères analysés. Ils sont présentés dans un ordre chronologique, allant de l'échelle la plus large à la plus rétrécie.

- Diversité des typologies

Dans cette section, nous présentons la **famille nucléaire**, en partie à l'origine des *machines à habiter*. Nous nous intéressons aussi à un mode d'habiter plus traditionnel ; l'**intergénérationnel**, et comment celui-ci s'est installé dans nos sociétés occidentales. Cette section a comme objectif la présentation de plusieurs manières d'habiter et la prise en compte, parfois trop légère, de celles-ci dans les projets d'architecture.

- Composition du plan

Ce chapitre illustre les différentes manières de concevoir un plan (neutre, libre, typique) et comment la structure des logements a évolué depuis le XIX^{e} siècle. Nous en tirerons plusieurs stratégies intéressantes à utiliser en lien avec notre étude.

- Les espaces collectifs et intermédiaires

La collectivité est un thème relativement récent. Il intéressera notamment beaucoup les modernistes. Ici, nous retraçons son histoire et le contexte de son apparition dans les projets d'architecture du siècle passé mais aussi d'aujourd'hui.

- La cuisine

La cuisine est une pièce ayant une place prépondérante dans l'histoire de la domesticité. Nous passons en revue les différents modèles de cuisines étudiés durant le XX^{e} siècle siècle. Ceux-ci ont en effet beaucoup influencé les cuisines que nous retrouvons sur le marché actuel. Nous suggérons ensuite plusieurs manières de repenser cette pièce, sur base (ou non) des caractéristiques des cuisines modernes.

- Une pièce à soi

Cette section est introduite par une brève présentation historique du boudoir et le contexte de sa disparition. Nous abordons aussi l'ouvrage de Virginia Woolf "Une pièce à soi", manifeste pour le retour à une pièce dédiée aux femmes.

À la page suivante, une grille a été réalisée, répertoriant les éléments ci-dessus. Celle-ci a comme objectif d'être **concise** et **visuelle**. Le développement du pourquoi du comment de chaque critère est développé dans le corpus de ce travail.

GRILLE DE LECTURE

Les bonnes pratiques

Critères	Détails
Diversité de typologies	- Typologie 1 chambre à la typologie 4-5 chambres - Envisager plusieurs manière d'habiter (colocations, clusters, studio,...)
Composition du plan	- Proposer un plan fluide avec différentes possibilités d'adaption • Plan neutre • Plan libre
La collectivité : **- Des espaces collectifs**	- Diversité d'espaces collectifs favorisant la cohésion sociale et diminuant la charge domestique - Garderie, buanderie collective, espaces polyvalents...
- Un parking sécurisant et confortable	- Favoriser les parkings au rez-de-chaussée avec un apport de lumière naturelle et des chemins de sortie accessibles facilement. Eviter les «niches» de peur potentielle et les coins sombres - Mettre en place un parking privatif poussettes et vélos au rez-de-chaussée
- Des espaces intermédiaires sécurisants (escaliers, couloirs, paliers)	- Espaces éclairés (si possible lumière naturelle), non exigus (>80cm) et visibles (pas d'obstacles visuels)
La cuisine	- Ouverte - Fermée avec possibilité d'y mettre une table (minimum 8m²) - Cloison amovible ou translucide
Une pièce à soi	- Indépendante du logement ou située à l'intérieur de celui-ci

PARTIE 3
MISE EN PRATIQUE

“Ici, personne ne sera réduit aux clichés que l’on associe encore trop à un genre défini par une société toujours patriarcale.”

Angela.D (https://angela-d.be/fr/logement.html)

MISE EN PRATIQUE

Étude de cas : La Cité Mascaux

Afin d'illustrer les différents éléments que nous venons d'expliquer dans la partie précédente, nous allons maintenant les vérifier par l'étude de cas. Le cas choisi ici est la cité Mascaux, ensemble de logements sociaux, située à Jambes, dans la province de Namur (fig 38). Nous commencerons par un bref historique de la cité et le contexte de sa construction. Nous poursuivrons par un état des lieux des différents critères explicités dans la partie précédente. Finalement, nous explorerons les éventuelles pistes d'actions applicables à chacun des critères afin de repenser ce bâtiment dans une démarche plus égalitaire. Nous ne prétendons évidemment pas présenter le modèle idéal mais plutôt suggérer une piste avec un potentiel d'évolution, comme il pourrait en exister bien d'autres. Le fond de pensée de ce chapitre n'est pas du tout un procès contre l'architecture moderniste. Elle est, bien au contraire, respectée et considérée dans son intégralité. Nous essayerons ici de tirer des outils évolutifs afin d'intervenir sur ce que nous conservons, en tenant compte des qualités de cette architecture spécifique.

Aparté

J'ai décidé d'étudier le cas de la cité Mascaux car c'est un endroit que j'ai toujours connu et qui est pourtant totalement inconnu pour beaucoup. Je souhaitais investiguer un lieu que je connaissais et l'étudier sous un nouvel œil. En effet, mes cinq années d'étude en architecture me permettent aujourd'hui de la regarder et la pratiquer différemment de quand j'avais dix ans.

Il a cependant été relativement compliqué de trouver des informations à son sujet. Jean-Michel Degraeve, urbaniste et spécialiste en question de logement, est un des seuls à s'y être intéressé. Il écrit, en 2019, un article au sujet d'un des immeubles de la cité[24]. C'est aussi lui qui fut chargé de présenter la Cité de la Poudrière (ensemble de logements faisant partie du projet élargi) dans le *Guide d'architecture moderne et contemporaine Namur Luxembourg*. C'est, à notre connaissance, les deux seuls articles la mentionnant.

Cette troisième partie sera donc un condensé d'informations objectives, récoltées au cours de mes lectures et discussions, et subjectives, du point de vue de l'habitante voisine (et bientôt architecte) que je suis.

1. HISTORIQUE

1.1 Contexte

Suite à la Seconde Guerre Mondiale, la ville de Namur est dans un piteux état. Les bombardements ayant eu lieu en 1940 et 1944, ont fortement abîmé le paysage namurois. La ville requiert alors des travaux de reconstruction importants. En 1945, des projets sont imaginés par plusieurs architectes et urbanistes et un concours est organisé pour réorganiser la ville, mais rien n'est vraiment mis en place et la ville est classée sans suite jusqu'en 1950.

[24] De Graeve, J-M. (2019). Le logement social en hauteur. Les Échos du logement, n°126. pp.44-45. https://ediwall.wallonie.be/les-echos-du-logement-no-126-decembre-2019-femmes-et-logement-numerique-067476

Puis, elle est finalement reconsidérée. En effet, sa position au centre du pays et au croisement de la Sambre et de la Meuse en fait un parti stratégique pour les échanges commerciaux. Des travaux de restructuration des circulations ferroviaires et fluviales sont mis en place, positionnant la ville dans une dynamique de progrès. De nouvelles zones d'habitat voient aussi le jour à travers Namur et ses environs. Le centre-ville, lui, est considéré comme le noyau central et le pôle attractif de la zone. C'est donc là-bas que se développent les commerces, bureaux, écoles et autres services. Les zones résidentielles sont reportées sur l'autre rive, notamment à Jambes.

Durant les Trente Glorieuses, Namur fait face à un boom démographique et voit sa population augmenter de manière exponentielle. Elle compte 4822 habitant·es en 1900 et 16 077 en 1970. Jean Materne, bourgmestre à l'époque, décide d'ériger plusieurs cités sociales afin de revaloriser les quartiers de Jambes, laissés à l'abandon après la guerre, et répondre à la demande grandissante de logements. Cette restructuration de la ville est considérablement marquée par la vision moderniste de l'époque. Plusieurs tours de logements, allant parfois jusqu'à douze niveaux, voient le jour. C'est dans ce contexte-ci que le quartier Mascaux est dessiné et construit par José Ledoux.

Fig 37 Vue de Jambes depuis le pont, 1923, © Service des Archives régionales



1.2 José Ledoux

José Ledoux est un architecte namurois, né en 1913 et mort en 1999. Son père, Adolphe Ledoux, est reconnu pour plusieurs réalisations architecturales dans la région. Nous noterons, à Jambes, plusieurs œuvres de type art nouveau à son nom. Mais il exerce aussi nationalement, notamment à Bruxelles.

Son fils, José, se fait plus discret et se crée une réputation dans le petit patelin de Jambes. Son travail, relativement méconnu du grand public, participe pourtant beaucoup au paysage de la ville que nous connaissons aujourd'hui. En effet, là-bas, nous retrouverons plusieurs de ses créations. Il participera à la réalisation de plusieurs cités de logements dans la région ainsi qu'à l'élaboration de la Maison de la culture de Namur. Il exerçait aussi en tant qu'urbaniste et a dessiné les plans du parc d'Amée, espace vert situé non loin du cas que nous étudions.

Son style architectural passera par plusieurs phases. Il suit d'abord les traces de son père et commence une carrière dans l'art nouveau avec des inspirations art déco. Après la Seconde Guerre mondiale, il s'aligne aux tendances de l'époque et commence à s'intéresser au modernisme. C'est à cette époque qu'il dessine la plupart de ses cités de logements modernes. Toujours attentif à la localisation de ses projets, il propose une architecture paysagère répondant aux normes de l'époque.

1.3 La cité Mascaux

La cité Mascaux se situe à au sud de Jambes, en région namuroise. Cette cité est en fait un ensemble de projets distincts, développés les uns à la suite des autres.

Nous compterons au total douze immeubles, faisant partie intégrante du projet global. Nous distinguerons les six immeubles situés dans la rue Major Mascaux, des six autres situés dans les Comognes.

En 1961, le Foyer Jambois, société de promoteur social, signe pour l'acquisition de la parcelle rue Major Mascaux et donc la construction des six premiers groupes. Ces six barres, de huit étages chacune, regroupent en tout 336 logements. La construction de ces six immeubles s'achève en 1973. Par la suite, le Foyer Jambois achète la grande parcelle en face et signe pour la construction de six nouveaux immeubles de logements sociaux[25] ainsi que le développement urbanistique de la zone. En 1981, la construction de cet ensemble à l'architecture typique moderniste touche à sa fin. Ces derniers immeubles seront influencés par la tendance des cités-parcs, durant les années 60. José Ledoux compose donc le paysage avoisinant et dessine un plan d'eau ainsi que de grands espaces verts sur les pourtours de ces derniers.

Dans un souci de synthèse et afin de mener à bien ce travail, nous nous concentrerons sur une tour de logements en particulier. Après analyse des plans, il a été constaté que l'aménagement intérieur se répète pratiquement à l'identique pour chacune des douzes tours. L'immeuble choisi est donc le n°147-155, construit en 1981, durant la deuxième phase. Il se situe à la fin de la rue des Comognes. Celui-ci est, en réalité, un ensemble de deux tours, accolées l'une à l'autre et répliquées en miroir. Chacune possède son propre hall d'entrée, ses propres boîtes aux lettres et sa propre cage d'escalier.

[25] Ce deuxième ensemble est aussi appelé Cité de la Poudrière ou simplement Les Comognes.

Une partie des places de parking se situent au sous-sol et nécessitent une location. Les autres se situent en extérieur, à l'arrière du bâtiment et sont libres d'accès.

L'implantation de ce projet est assez particulière et se distingue des ensembles de tours situées en face, rue Major Mascaux. D'abord, la voie carrossable desservant les immeubles est quasi exclusivement empruntée par les habitant·es, étant donné que c'est un cul-de-sac. Ensuite, de part et d'autre des immeubles, les pourtours sont relativement bien investis par les habitant·es. D'un côté se trouve une agora (1),une plaine de jeux (2) ainsi que la salle des fêtes du Petit-Ry (3). J'ai pu constater qu'à chacun de mes passages, une dizaine de personnes au minimum fréquentaient ces espaces. Les ayant côtoyés lorsque j'étais petite, je peux affirmer que ces espaces sont sécurisants, investis et favorisent la rencontre. La salle des fêtes accueille aussi plusieurs activités de tout type durant la semaine ; une école des devoirs, un club des aîné·es, une permanence pour adolescent·es, des cafés matinaux…

Fig 38 Implantation du site, © Esther Howet

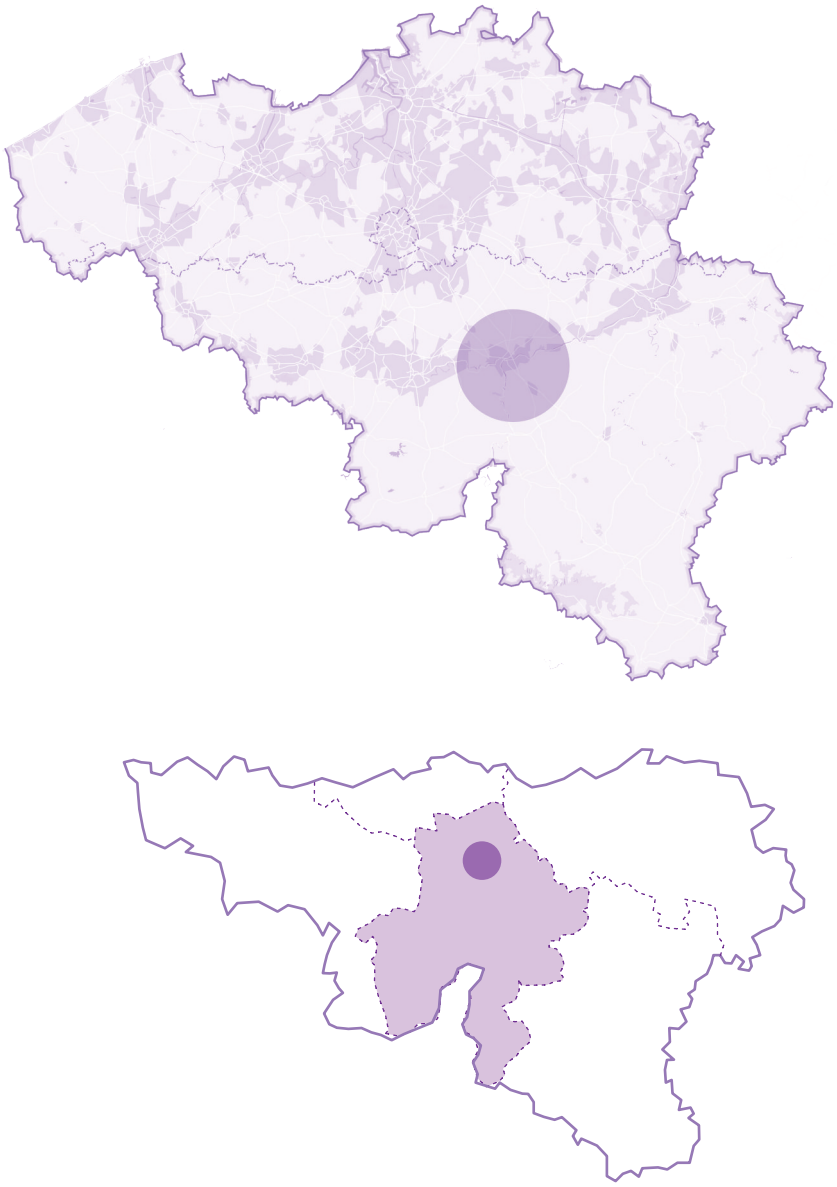


Fig 39 Situation, © Esther Howet



1 Agora
2 Plaine de jeux
3 Salle des fêtes
4 Complexe footballistique
5 Étang du Petit Ry
6 n°147-155



Fig 40 Les Comognes, © Esther Howet


Fig 41 Rue Major Mascaux, © Esther Howet


Fig 42 Aménagements au pied des tours, © Esther Howet



Fig 43 Immeuble des Comognes, © Esther Howet

2.1 Organisation actuelle

Nous pouvons, sur ce plan, observer l'organisation actuelle d'un étage. Celui comprend huit logements ; six deux chambres, deux trois chambres. Nous pouvons aussi remarquer que la structure du bâtiment détermine fortement l'aménagement des logements. Étant donné que la dimension des espaces influence souvent les décisions que nous prenons par rapport à notre logement, cela laisse peu de flexibilité quant à l'agencement des espaces. Il en résulte des espaces fonctionnels et prédéterminés.

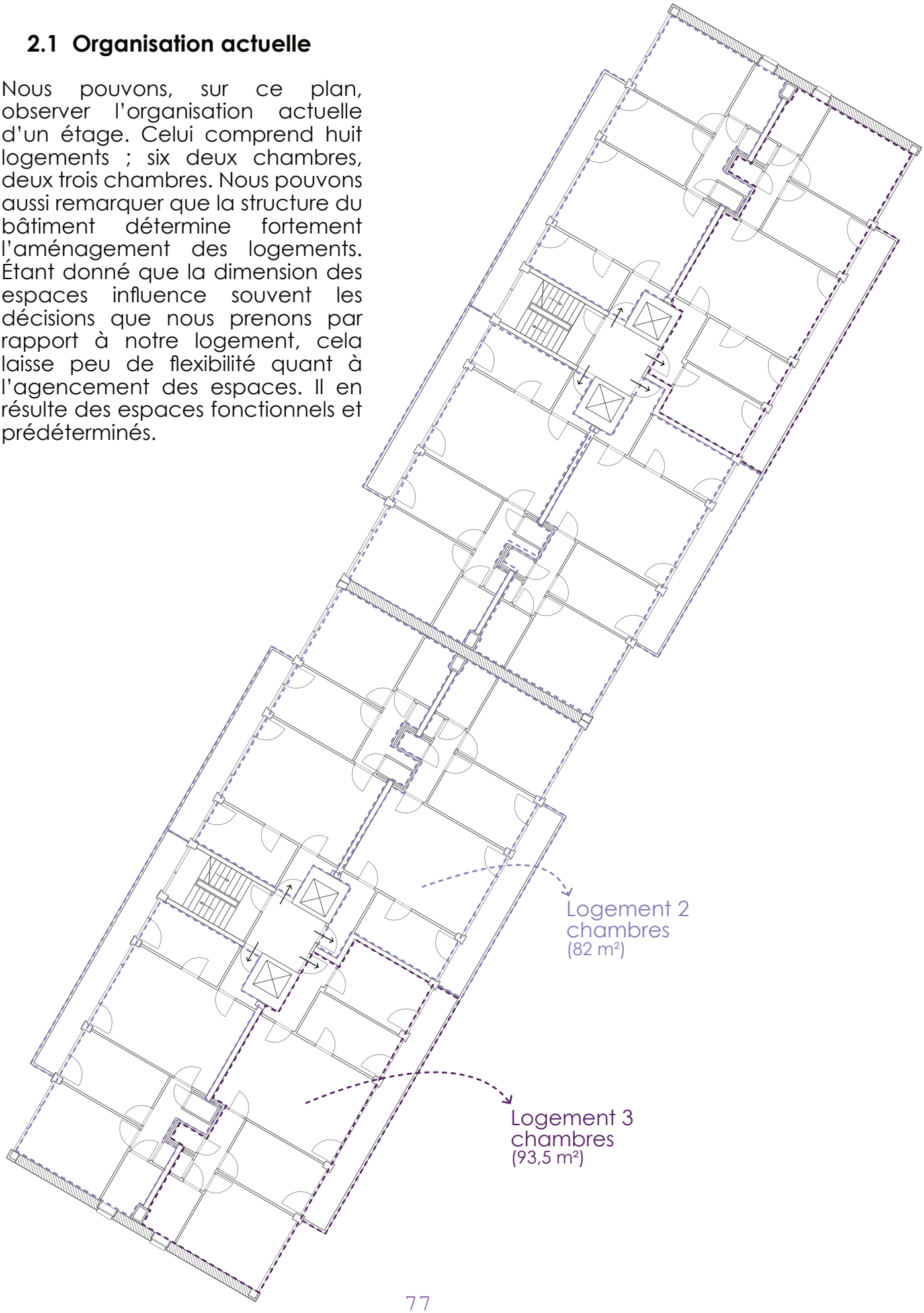


Fig 45 Plan R+1, 1/200, © Esther Howet

2.2 Héritage structurel

Nous observons, sur ce plan, les éléments structurants du projet. Ceux-ci représentent l'ossature du projet autour duquel nous allons pouvoir travailler. Cette ossature compte donc la structure du bâtiment, une ossature en béton armé, les gaines techniques des salles de bain, cuisines et toilettes ainsi que les circulations (escaliers et ascenseurs).

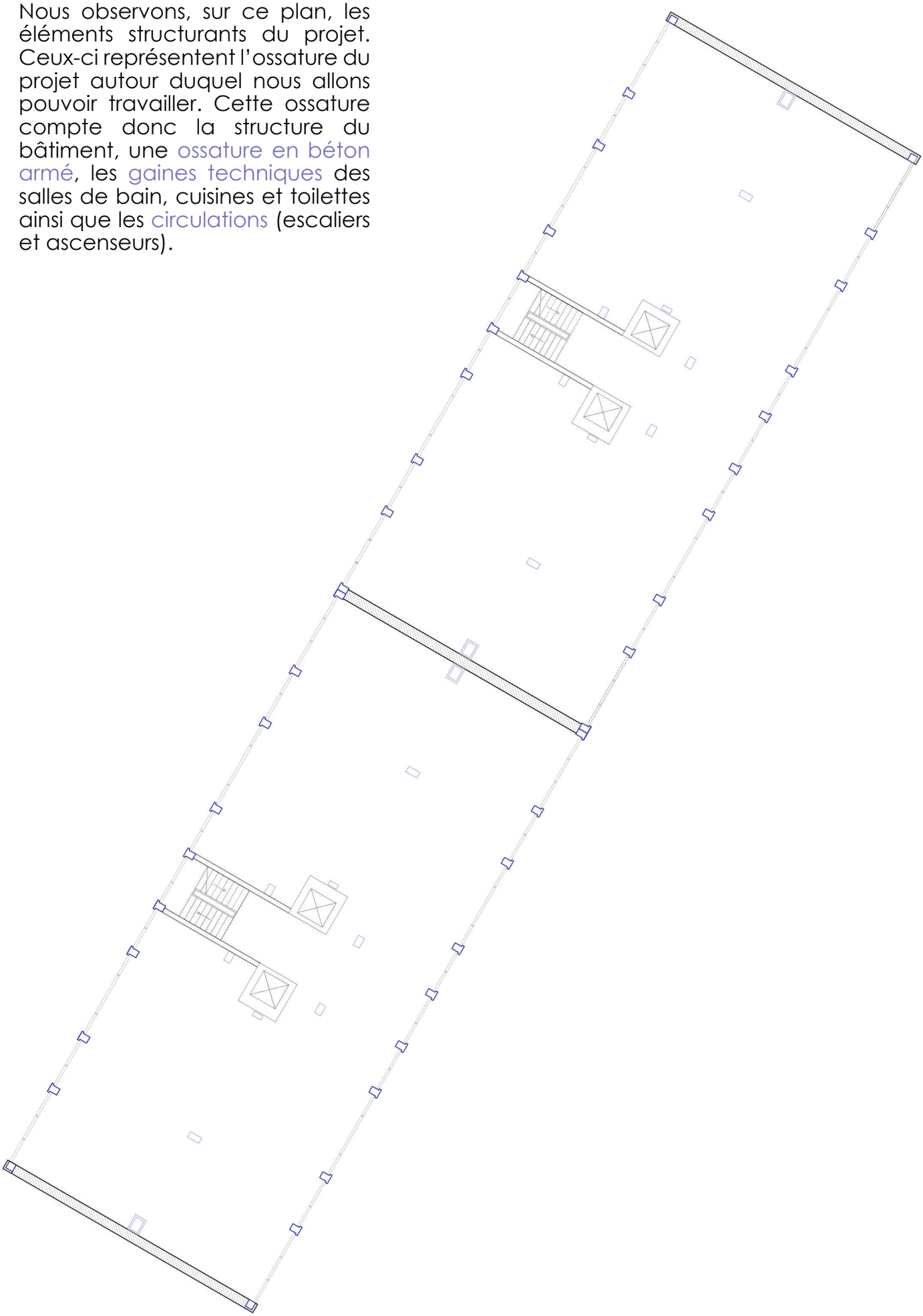


Fig 46 Plan des éléments structurants, 1/200, © Esther Howet

2.3 Révision

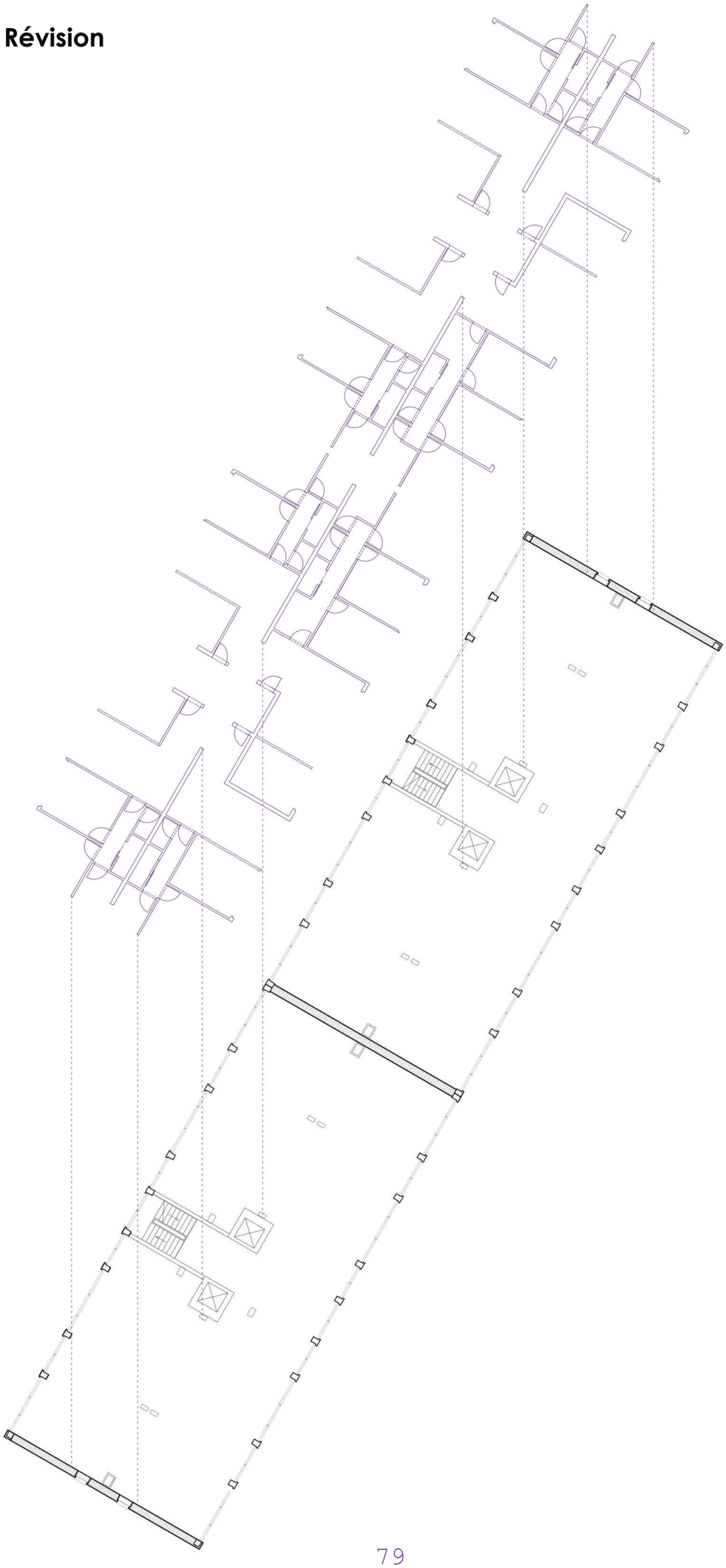


Fig 47 R+1 après révision, 1/200, © Esther Howet

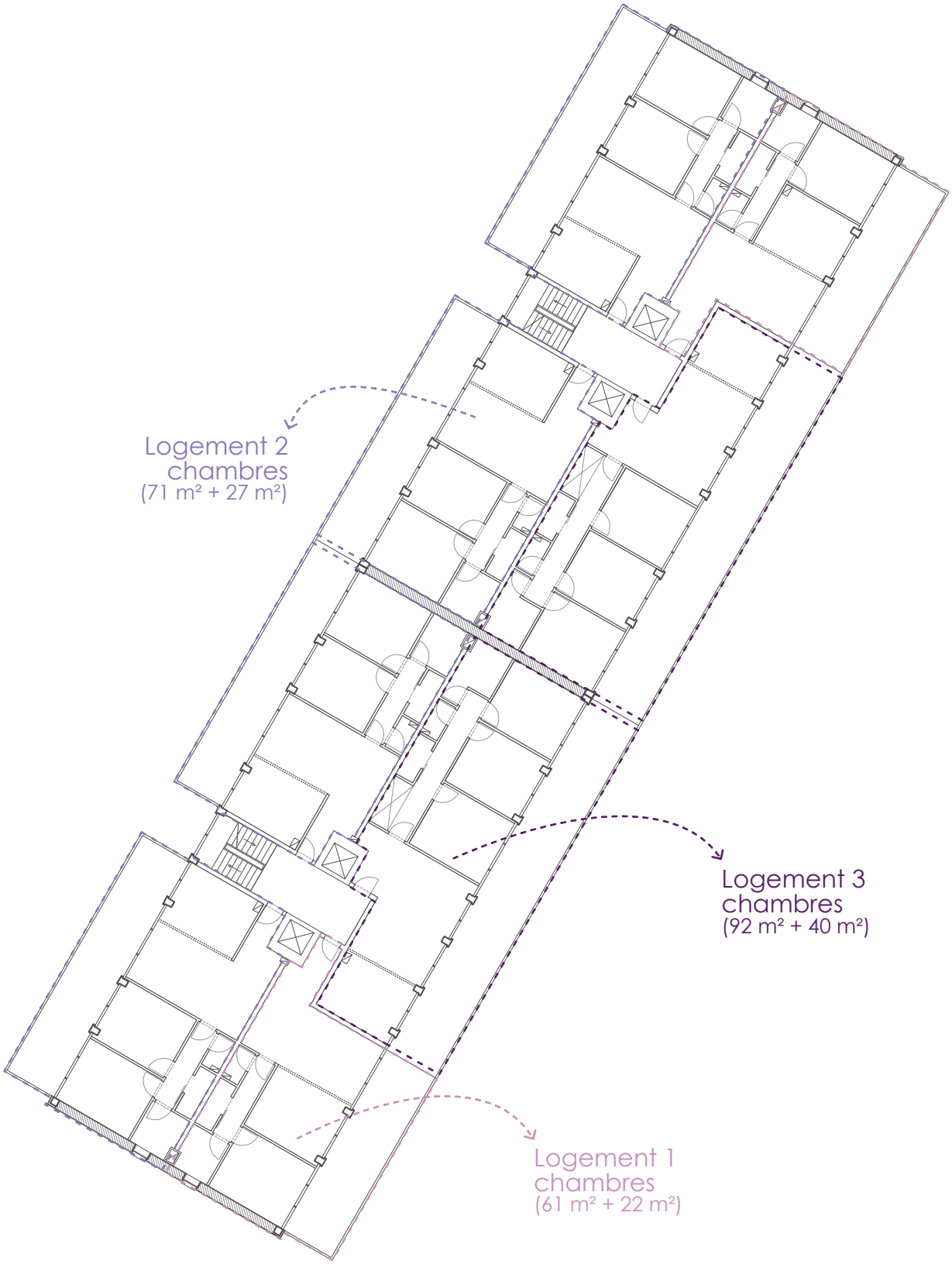


Fig 48 R+1 après révision, 1/200, © Esther Howet

3.1 Typologies de logement

- Diversité de typologies	- Typologie 1 chambre à la typologie 4-5 chambres - Envisager plusieurs manière d'habiter (colocations, clusters, studios...)

- Avant

L'immeuble étudié comporte au total, 64 logements, allant du 1 chambre au 3 chambres. Afin de se faire une idée de la variété de typologies présentes, un graphique reprenant le nombre total de chaque type d'appartement a été réalisé sur base des plans de l'immeuble.

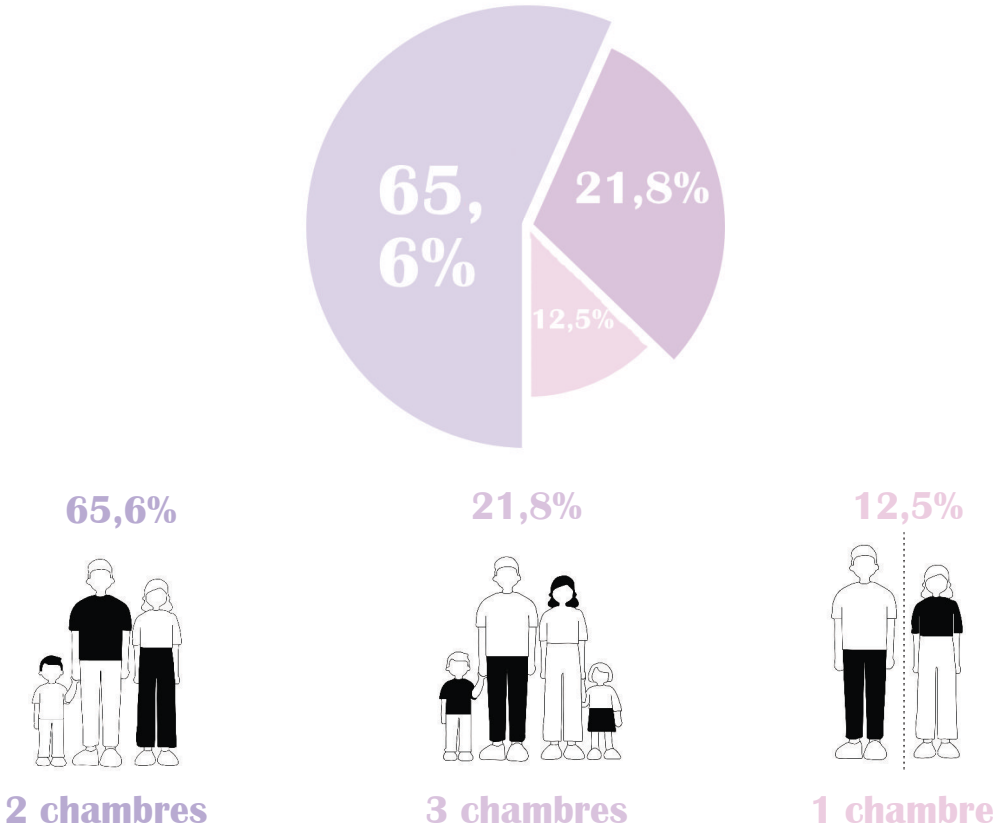


Fig 49 Graphique des typologies actuelles, © Esther Howet

Nous observons alors une majorité de logements deux chambres, représentant 65% des logements. Les logements une chambre sont en minorité car ils ne se retrouvent qu'au rez-de-chaussée de l'immeuble. L'hypothèse pourrait alors être que ces logements sont adaptés au PMR et donc situés au rez-de-chaussée pour une question de praticité. Mais ceux-ci ne répondent pas aux normes applicables à des logements de ce type.

Chaque étage est un étage-type et s'organise donc de la même manière pour les huit niveaux de l'immeuble. Un étage comprend six logements deux chambres et deux logements trois chambres.

- Après

Le réaménagement du plan de chaque étage a été pensé afin de répondre aux diversités de typologies que nous pouvons retrouver aujourd'hui. Ainsi, le logement deux chambres reste majoritaire mais les typologies une et trois chambre(s) ne sont plus loin derrière. Voici un graphique reprenant le pourcentage de chacune d'entre elles, après révision du plan. Chaque étage comprend maintenant **quatre appartements deux chambres**, **deux appartements une chambre** et **deux appartements trois chambres**. Le rez-de-chaussée en comprend deux de chaque pour un total de 62 appartements. Les typologies sont ainsi plus équilibrées.

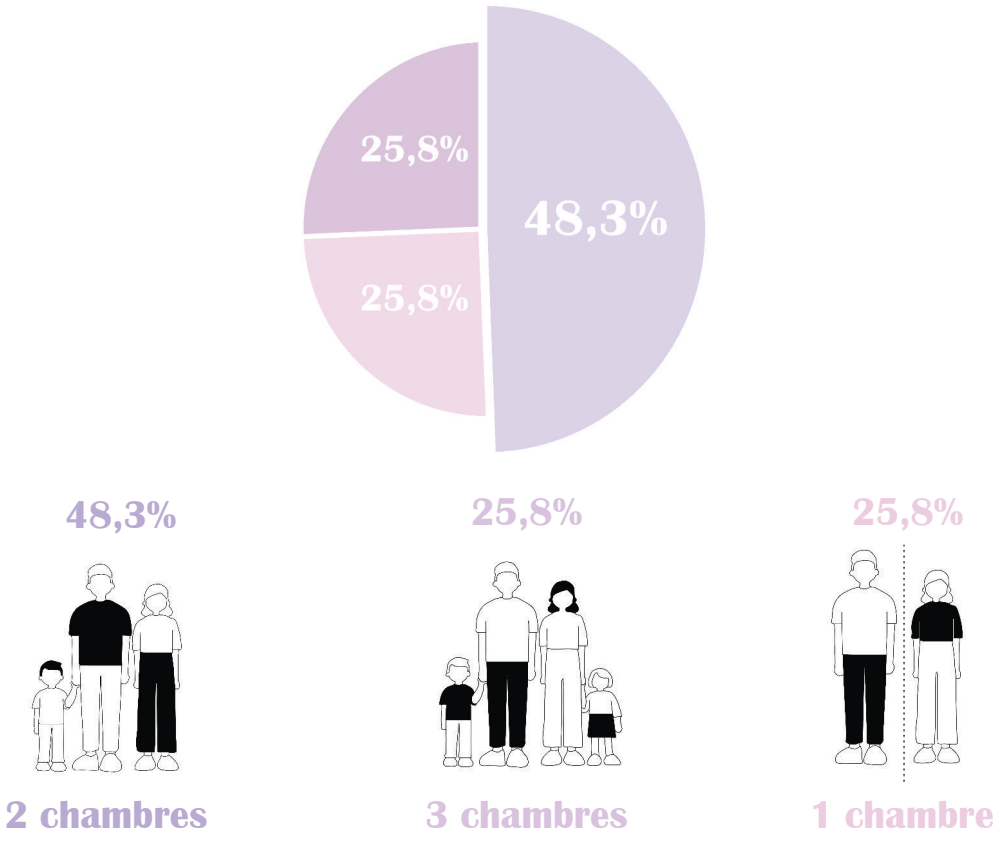


Fig 50 Graphique des typologies après révision, © Esther Howet

Il n'existe, dans cette projection, pas de logement dépassant le trois chambres car la superficie disponible ne le permet pas. Cependant, un seul étage-type a été étudié et révisé. Il serait donc possible d'accueillir des typologies plus importantes à d'autres étages, ne répétant donc pas ce schéma-ci à chacun des étages de l'immeuble, comme c'est le cas dans le projet actuel.

3.2 La composition du plan

- Composition du plan	- Proposer un plan fluide avec différentes possibilités d'adaption • Plan neutre • Plan libre

- Avant

Pour étudier le plan en détail, nous analyserons l'agencement du logement deux chambres, typologie dominante de l'immeuble. Afin de mieux se projeter dans l'espace, une visite de cet appartement type a été réalisée. Voici ici, un relevé habiter d'un logement du n°147-155.

L'identité des habitants ne sera pas divulguée ici. Nous noterons simplement que c'est un logement deux chambres où vivent une mère et son enfant, ainsi que leur chien.

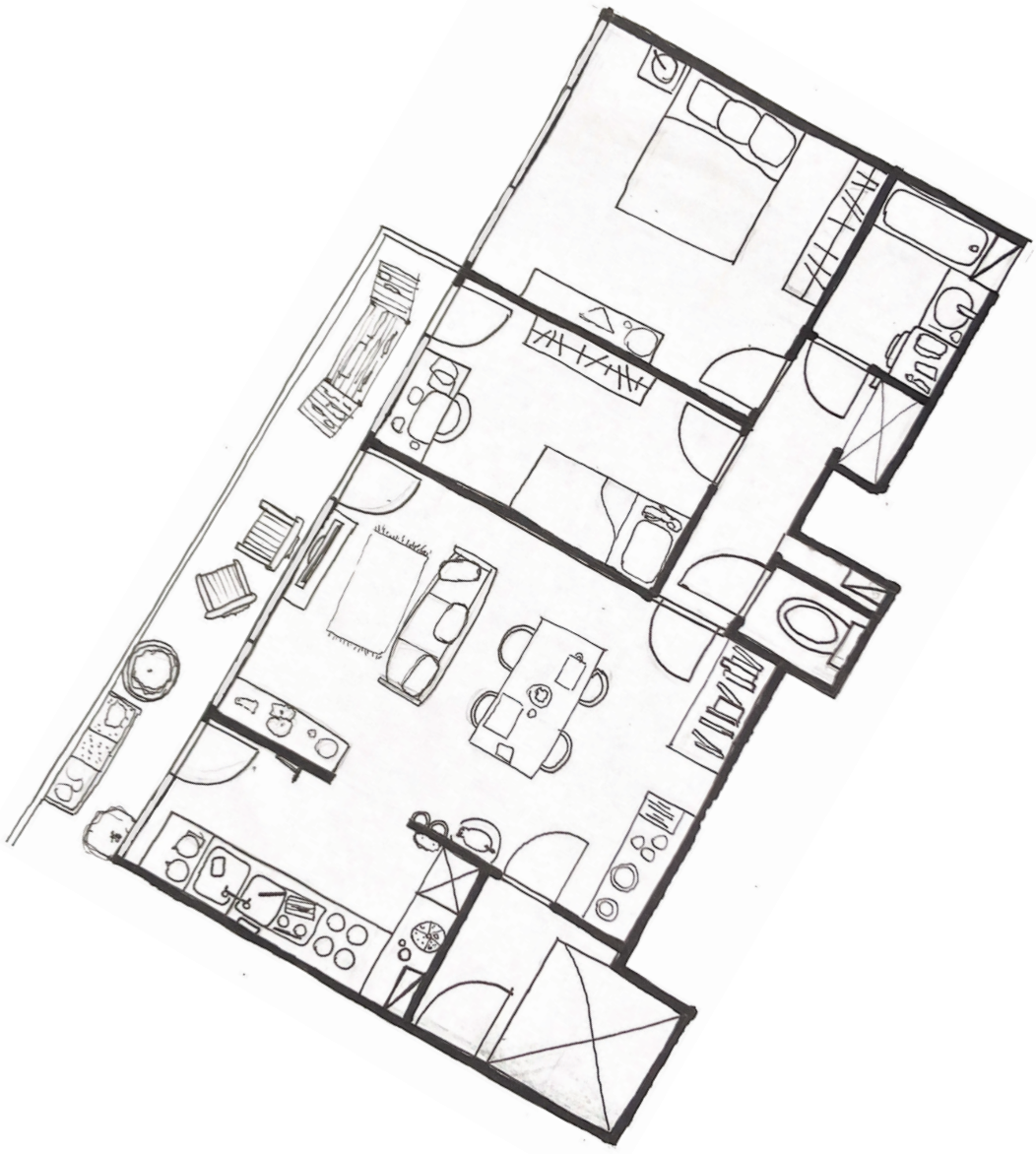


Fig 51 Relevé habiter, © Esther Howet

L'appartement est resté pratiquement identique depuis sa location. La locataire a simplement dégondé la porte de la cuisine car elle souhaitait ouvrir l'espace et avoir une vue sur son séjour. Cela lui permettait, lorsque son enfant était encore jeune, de garder un œil sur lui lorsqu'elle préparait le repas du soir, par exemple.[26]

Sur ce plan, nous pouvons constater plusieurs choses.

Premièrement, le plan est très déterminé. Les cloisons sont alignées à la structure et déterminent clairement la fonction de chaque pièce. Cependant, l'absence de points porteurs au sein des appartements permet de cloisonner ou décloisonner à sa bonne convenance les espaces. C'est un avantage qu'il ne faut pas négliger et dont nous pouvons tirer profit dans une logique réaliste de notre travail.

Deuxièmement, la façade est de l'appartement est entièrement vitrée et équipée de portes fenêtres s'ouvrant sur les balcons. C'est également le cas de la façade ouest.

Finalement, une hiérarchie des pièces est clairement mise en évidence. Nous retrouvons un séjour de 23m², une cuisine de 7m², une chambre parentale de 13,8m², et une deuxième chambre de 9m².

- Après

Nous composerons ici le plan de différentes manières, ayant chacune leurs avantages et leurs inconvénients, mais toujours dans un souci de liberté d'appropriation et de flexibilité. Nous proposerons donc des dispositifs variables avec un potentiel d'évolution.

Pour ce faire, nous partirons d'une superficie équivalente à celle initialement prévue pour le logement deux chambres de ce bâtiment. Le plan sera donc agencé dans 82m². Cet espace est extrait du plan figé. Comme nous l'expliquions dans la partie précédente, la reconfiguration du plan est limitée par l'emplacement des gaines et des circulations du bâtiment, figeant certains espaces. L'espace capable dont nous disposons est représenté à la page suivante (fig 52).

Il nous sera, ici, impossible de réviser entièrement le plan selon les critères de Zurbuchen-Henz, explicités précédemment. En effet, ceux-ci sont légitimes mais inappropriés à des espaces de plus petites superficies tels que des logements sociaux. Cependant, certains éléments ont pu être mis en place. Parmi ceux-ci, nous retrouverons la cuisine habitable (de minimum 8m² ou ouverte sur le séjour). La révision de ce lieu sera détaillée ultérieurement. La façade presque entièrement vitrée du bâtiment permet aussi de cocher le critère de régularité de la façade. Ainsi, chacune des pièces est éclairée naturellement et proportionnellement aux autres.

[26]Propos recueillis lors de la visite de l'appartement, le 13 mai 2023.

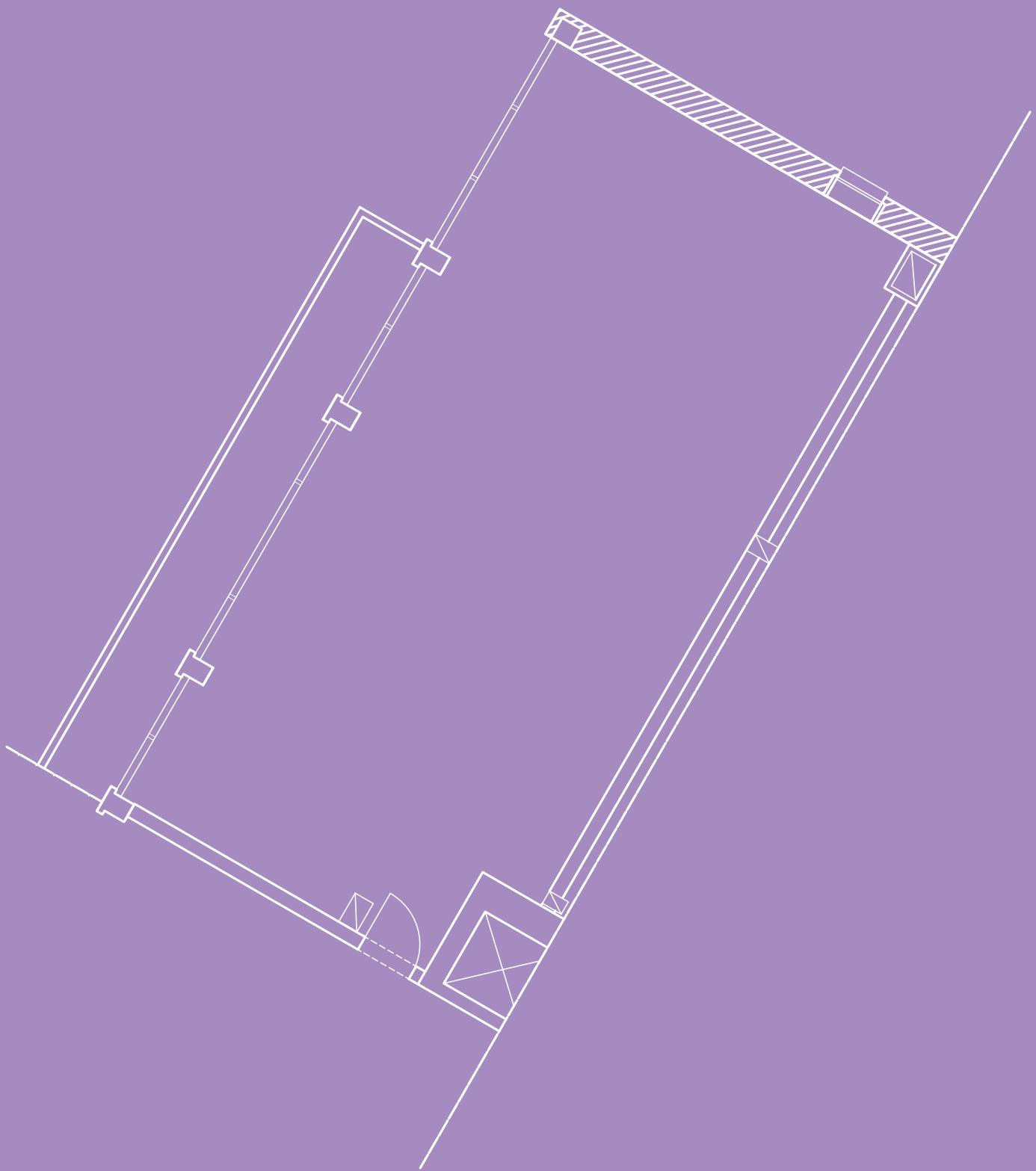


Fig 52 Plan brut, © Esther Howet









Fig 53 Inventaire des possibles, © Esther Howet

Ici, le principe de pièces équivalentes est mis en application. Ainsi, une chambre n'est plus dédiée au couple parental et l'autre, à l'enfant unique. Nous parlerons ici de *pièce* et non de *chambre* car l'espace disponible pourrait accueillir d'autres fonctions. L'espace possède un potentiel pouvant évoluer en fonction des besoins du moment et de l'usager·e. Comme le montrent ces figures, il n'existe plus de petite et grande chambre mais seulement deux pièces équivalentes pouvant accueillir un couple et son enfant, une colocation, une chambre et un bureau, deux chambres séparées, etc. L'inconvénient de la "chambre enfant", c'est qu'il prend en compte un seul et même schéma. Comme l'explique Mona Chollet: "Si l'enfant, devenu adulte, reste trop longtemps tributaire du soutien et du logement familiaux - ce qui, par les temps qui courent, n'est pas à exclure -, sa chambre de neuf mètres carrés risque de se transformer en véritable cellule de pénitent."

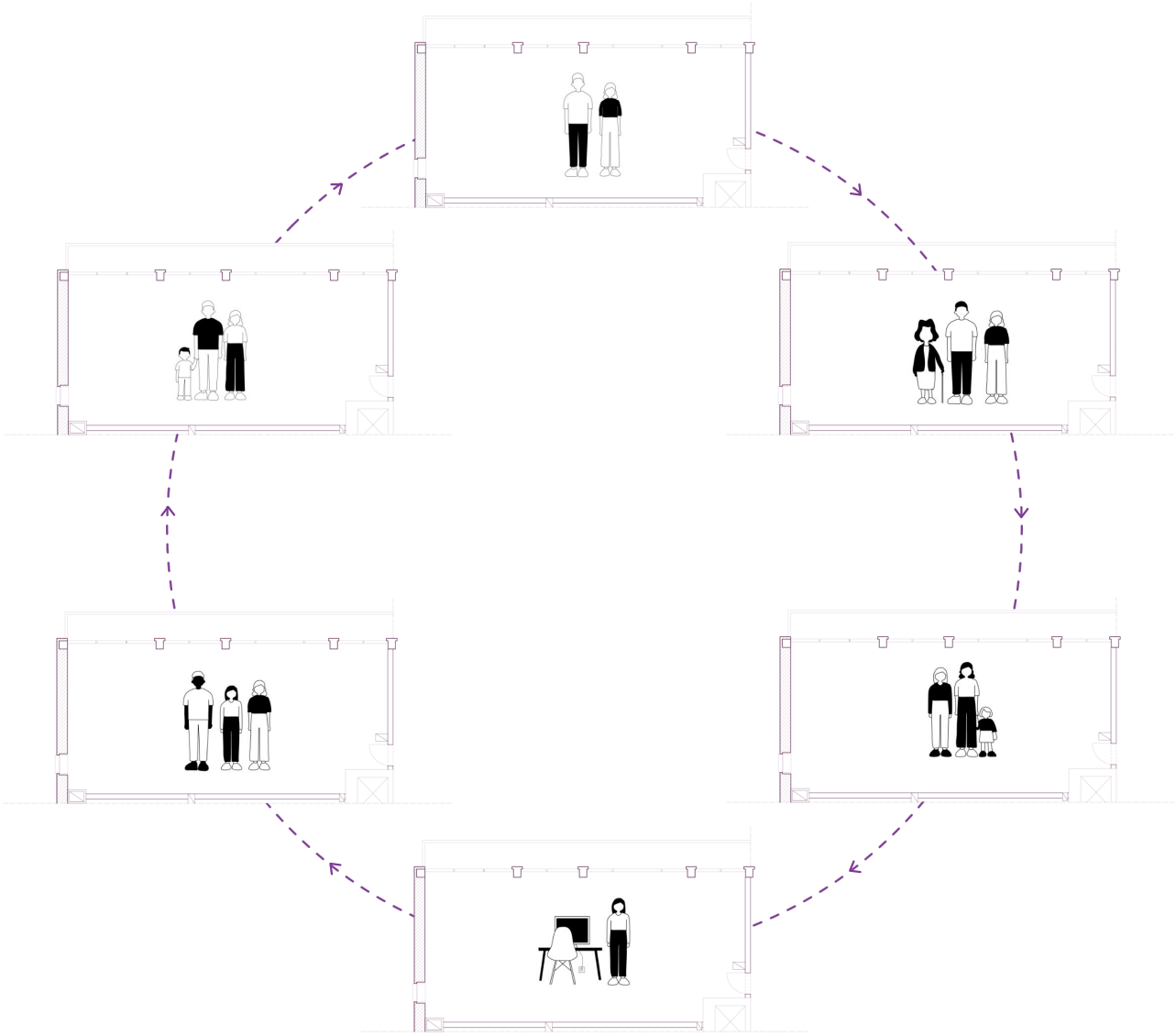


Fig 54 Inventaire des possibles n°2, © Esther Howet

3.3 Des espaces collectifs

- Des espaces collectifs	- Diversité d'espaces collectifs - Garderie, buanderie collective, espaces polyvalents, ...
- Un parking sécurisant et confortable	- Favoriser les parkings au rez-de-chaussée avec un apport de lumière naturelle et des chemins de sortie accessibles facilement. - Mettre en place un parking privatif poussettes et vélos au rez-de-chaussée

Les espaces partagés

- Avant

L'immeuble étudié est pourvu d'espaces partagés, situés au sous-sol. Nous retrouvons, pour chaque aile, un local vélo de 13m², un local poussettes de la même dimension ainsi qu'un local poubelle de 6,5m². Chaque appartement est aussi loué avec un petit local de stockage (cave) de 2,7m², lui aussi situé au sous-sol (voir fig 55). À ce même niveau se trouvent également les 34 places de parking dont dispose l'immeuble. Celles-ci sont disponibles à la location. Le reste des places est situé en extérieur, à l'arrière de l'immeuble. M'étant rendue au sous-sol, je peux affirmer qu'il ne se différencie pas beaucoup des différents parkings qu'il m'a déjà été donné de traverser. C'est un lieu de béton et de voitures avec une présence humaine, si nous avons un peu de chance. On ne s'y sent pas particulièrement bien. Néanmoins, il est rationnellement organisé et répond à la demande en places de parking des habitant·es.

L'immeuble ne comporte, par contre, pas de locaux de type buanderie collective, garderie ou espaces dédiés aux associations d'habitant·es. Nous compterons pourtant plusieurs associations citoyennes se réunissant, chacune, au moins une fois par mois. Cependant, la salle des fêtes du Petit Ry pallie très bien ces besoins spécifiques, comme nous l'avons déjà expliqué plus haut.



Fig 55 Locaux de stockage, © Esther Howet



Fig 56 et 57 Encombrants en façade, © Esther Howet

Les associations citoyennes organisent la majorité de leurs activités et réunions à cet endroit. Celui-ci fonctionne très bien et devient un véritable lieu de vie polyvalent, pratiquement tous les jours de la semaine.

En façade, nous constatons certains détails manifestant d'une mauvaise gestion de ces espaces partagés, voire peut-être d'un manque de place. Sur la figure n°56 et 57, nous pouvons observer des vélos présents sur les espaces extérieurs des habitations. Cela peut peut-être s'expliquer par la faible superficie d'espaces dédiés aux vélos dont bénéficient les immeubles. Comme nous pouvons le voir, un local vélos de 13m², dans l'état actuel des choses, permet d'y disposer au maximum cinq vélos (fig 58). Cela peut paraître assez faible par rapport à la capacité de logements (environ 30 appartements/aile) que comporte notre cas d'étude. Le constat est le même pour le local poussettes où il est possible d'en disposer environ huit.

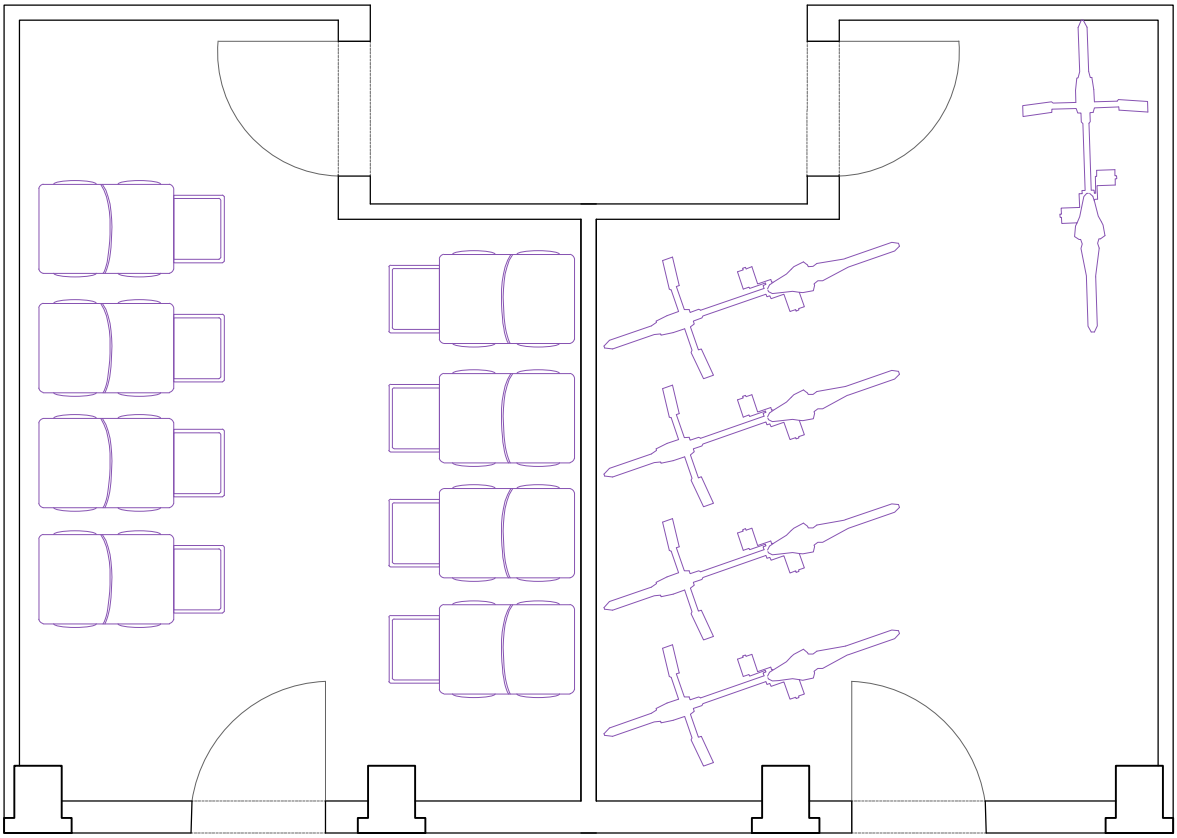


Fig 58 Local vélos et poussettes, © Esther Howet

- Après

Afin de pallier le manque d'espaces collectifs dédiés à la mobilité (local vélos et poussettes), nous avons imaginé des lieux plus spacieux et plus accessibles pour tous et toutes. Ceux-ci seront donc remontés au rez-de-chaussée de l'immeuble, à proximité du hall d'entrée. Ainsi, les espaces au sous-sol peuvent être récupérés pour un local poubelles plus grand ou l'ajout de quelques places de parking. Étant donné le côté plutôt lugubre de ce sous-sol, privé de lumière et entièrement en béton, il est préférable d'y disposer le moins de fonctions possibles et ne pas en faire un passage quotidien obligatoire.

Ces nouveaux espaces permettront de disposer plus de vélos, plus de poussettes et ainsi libérer les espaces privés de ces «encombrants». Ne disposant pas de beaucoup de surfaces de stockage au sein des appartements, cela facilite le trajet entre l'espace public et l'espace privé. Par la même occasion, ces espaces partagés pourront peut-être favoriser les discussions et relations entre voisin·es, par la gestion d'espaces collectifs.

Dans cette nouvelle disposition, nous utilisons des espaces initialement dédiés à l'habitation, pour les transformer en espaces collectifs. Nous passons donc d'un total de 64 appartements à 62 appartements. Des lieux d'habitation revisités en lieux collectifs peuvent donner lieu à des échanges et interactions intéressants, valant la peine, dans le cadre de ce travail, de «sacrifier» deux logements au profit de la collectivité.

L'alternative proposée ici permet de disposer environ 18 poussettes d'un côté et 12 vélos de l'autre.

Les espaces bénéficient maintenant de lumière naturelle, due à la présence de baies vitrées sur la façade ouest. Leurs emplacements (mitoyens au hall d'entrée) en font des lieux de passage obligés, rendant ces espaces beaucoup plus faciles d'accès et sécurisants pour tout le monde.

Le point faible pourrait peut-être être la visibilité de ces lieux. Ouvertement visibles depuis l'espace public, ils nécessitent d'être entretenus. Il est donc important que leur gestion soit clairement organisée et non laissée au hasard et au volontariat.

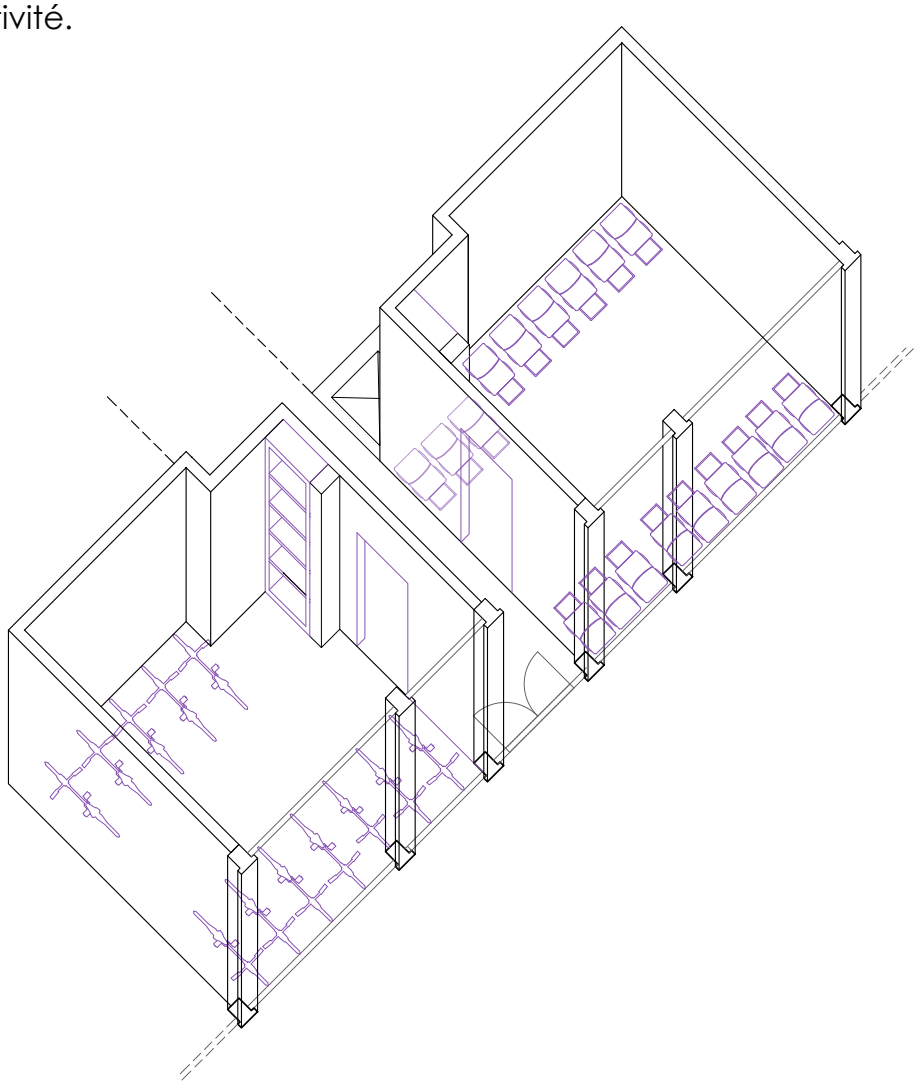


Fig 59 Projection des nouveaux espaces collectifs, © Esther Howet

Les espaces intermédiaires

- Des espaces intermédiaires sécurisants (escaliers, couloirs, paliers)	- Espaces éclairés (si possible lumière naturelle), non exigus (>80cm) et visibles (pas d'obstacles visuels)

- Avant

À présent, abordons les espaces intermédiaires de l'immeuble. Pour rappel, nous entendons par espaces intermédiaires, les lieux tels que le hall, les escaliers, les ascenseurs, les couloirs et paliers.

À nouveau, chaque aile dispose de son propre noyau de circulation, comprenant un hall commun, deux ascenseurs, une cage d'escaliers et un palier desservant quatre appartements par étage. Le hall commun ainsi que la cage d'escalier bénéficient d'un large apport de lumière naturelle (fig 60).

Cette lumière naturelle est interrompue par une paroi séparant la cage d'escaliers des paliers. Les paliers se retrouvent donc plongés dans le noir et éclairés par un néon artificiel fonctionnant 24 heures sur 24. Cette paroi est légalement indispensable étant donné sa fonction de coupe-feu. Elle a cependant pour conséquence l'apparition d'un espace privé de lumière, insécurisant et une sensation d'exiguïté. Il en résulte aussi que l'individu n'a aucune vue sur ce qu'il se passe derrière cette paroi, et inversement.



Fig 60 Cage d'escalier, © Esther Howet

Le noyau de circulation mesure 2,4 mètres de large et chaque volée d'escaliers mesure 95 centimètres, laissant peu d'espace à des discussions entre voisin·es ou en cas de retour quand on est chargé·e de courses.

À la page suivante est représentée, en plan, une volée d'escalier caractéristique des immeubles de la cité Mascaux. Comme nous pouvons le voir, l'espace circulation est réduit au strict nécessaire et ne permet pas beaucoup d'autres usages que celui de circuler.

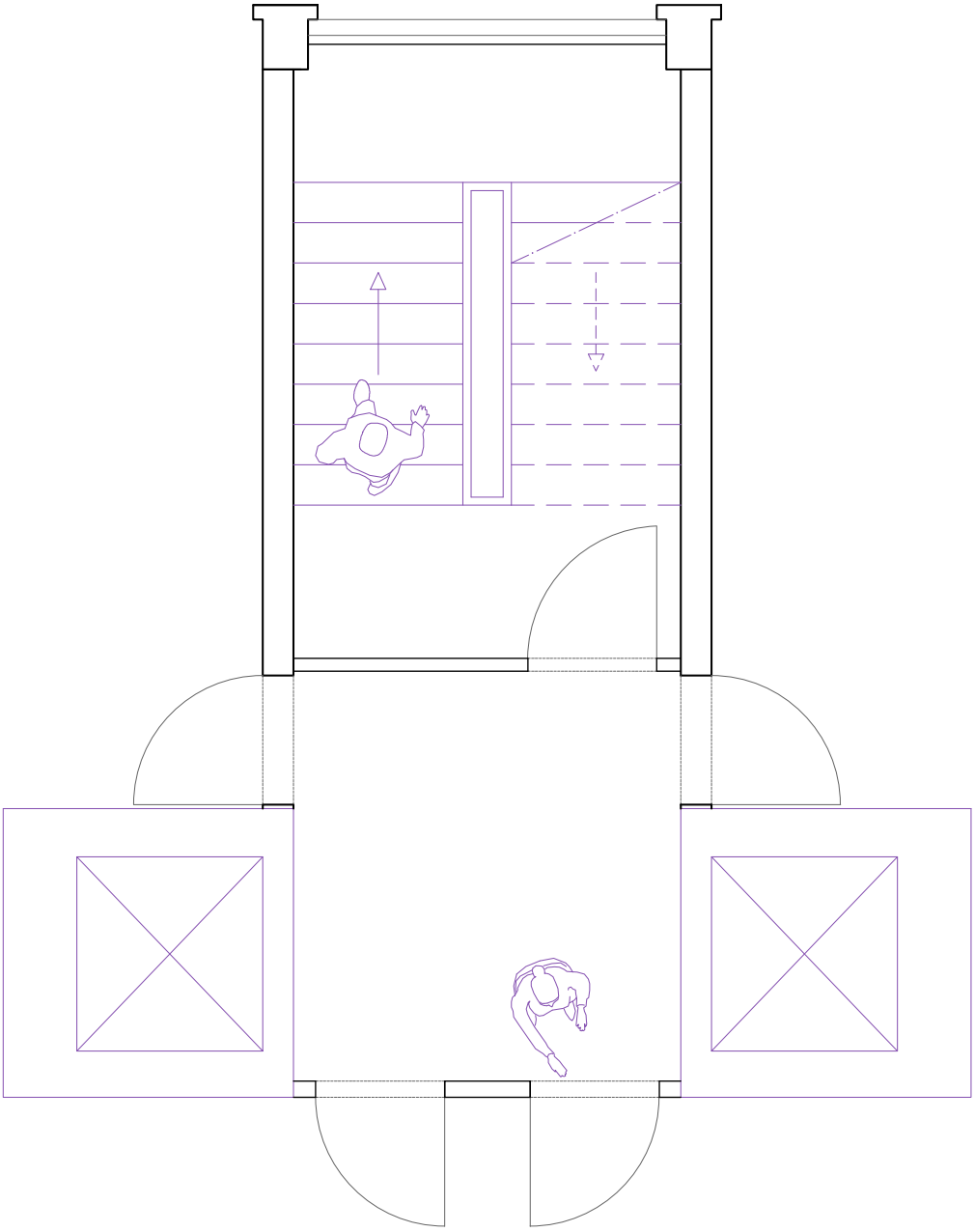


Fig 61 Noyau de circulation actuel, © Esther Howet

- Après

Il est difficile de métamorphoser le noyau de circulation d'un immeuble déjà construit. D'autant plus qu'ici, le noyau est figé entre deux colonnes porteuses et dessert efficacement les appartements. Il a donc été décidé ici de le garder à l'identique (ou presque). Il reste inchangé dans la forme et fait partie de «l'héritage structurel» que nous avons identifié. Néanmoins, certaines choses peuvent être modifiées de manière à rendre cette cage d'escalier plus confortable.

La coursive est souvent la solution infaillible aux problèmes de logement exclusif. Malheureusement, elle est difficile à mettre en place dans le cadre des rénovations/révisions de bâtiment. Les noyaux de circulation sont des éléments qui restent souvent figés dans le temps. Il est donc important de les concevoir intelligemment.

La paroi coupe-feu est, comme nous l'avons expliqué, légalement nécessaire. C'est pourtant celle-ci qui prive tout apport de lumière et de liens visuels au palier de distribution des appartements. Il a donc été imaginé une paroi coupe-feu vitrée. Ainsi, l'habitant·e ne sort plus de son appartement plongé·e dans le noir ou éclairé·e par le néon artificiel du palier. Cette paroi ne représenterait alors plus un obstacle visuel évident et permettrait de voir et d'être vu·e.

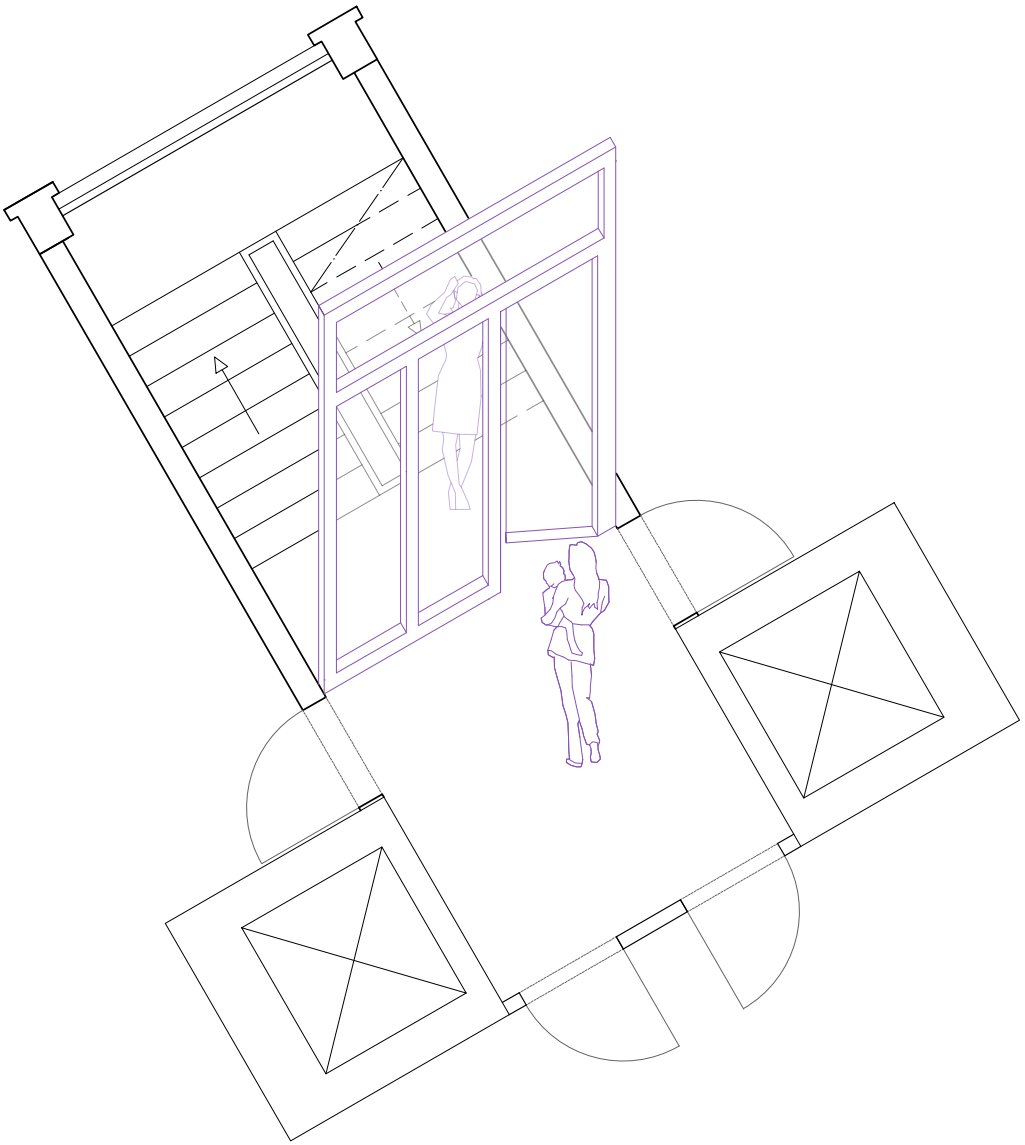


Fig 62 Voir et être vu·e , © Esther Howet

3.4 La cuisine

- La cuisine	- Ouverte - Fermée avec possibilité d'y mettre une table (minimum 8m²) - Cloison amovible ou translucide

- Avant

Concentrons nous maintenant sur l'espace domestique par excellence : la cuisine. Actuellement la cuisine d'un appartement est concentrée dans un espace de 7m². Sa superficie reste inchangée quelle que soit la superficie de l'appartement. Au rez-de-chaussée, nous retrouverons cependant des cuisines ouvertes pour un total de six appartements (tous 1 chambre). Cette typologie reste donc minoritaire.

Le modèle des cuisines s'apparente à celui de la cuisine de Francfort de Margarete Schütte-Lihotzky. En effet, nous observons un ensemble de "blocs" rassemblés afin de proposer une cuisine la plus rationnelle possible dans un petit espace. Dans l'état actuel des choses, il n'est pas possible d'y disposer une table et la paroi séparant la cuisine du séjour en fait un espace isolé. Néanmoins, il y a possibilité de s'étendre sur le balcon grâce à la porte-fenêtre dont la baie vitrée dispose.



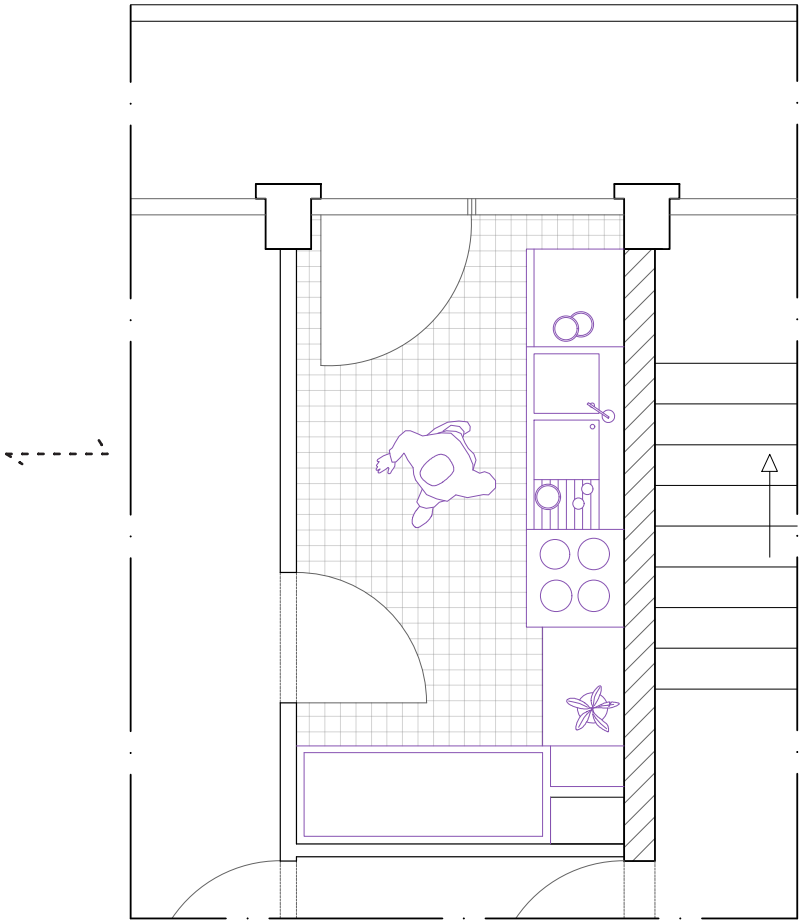


Fig 63 Echantillon de cuisine, © Esther Howet

- Après

Il nous est possible de mettre plusieurs choses en oeuvre afin de proposer des alternatives à la cuisine laboratoire.

Tout d'abord, nous pouvons l'ouvrir sur le séjour. Cette mise en place permet de rendre visible le travail domestique et de mettre en relation les différents espaces de l'appartement. Ainsi, la cuisine n'est plus la pièce agencée "avec ce qu'il reste", mais plutôt une extension du séjour. La cuisine devient maintenant un élément appartenant à l'espace central.

Il est possible de disposer un meuble haut entre les deux, ce qui évitera aux habitant·es de devoir entretenir en permanence l'espace visible, s'ils·elles reçoivent des invité·es par exemple. Il est aussi envisageable de composer avec un îlot central. Celui-ci vient lier les deux espaces mitoyens et permet une meilleure communication entre ceux-ci. Néanmoins, comme nous l'expliquions précédemment, cet objet tend à exclure certaines catégories de personnes s'il n'est pas bien aménagé.

Un des avantage de ce nouvel espace est aussi sa dimension. Sans être cloisonnées entre quatre murs, plusieurs personnes peuvent maintenant aller et venir, et même s'y trouver à plusieurs, sans que la cuisine ne devienne impraticable.

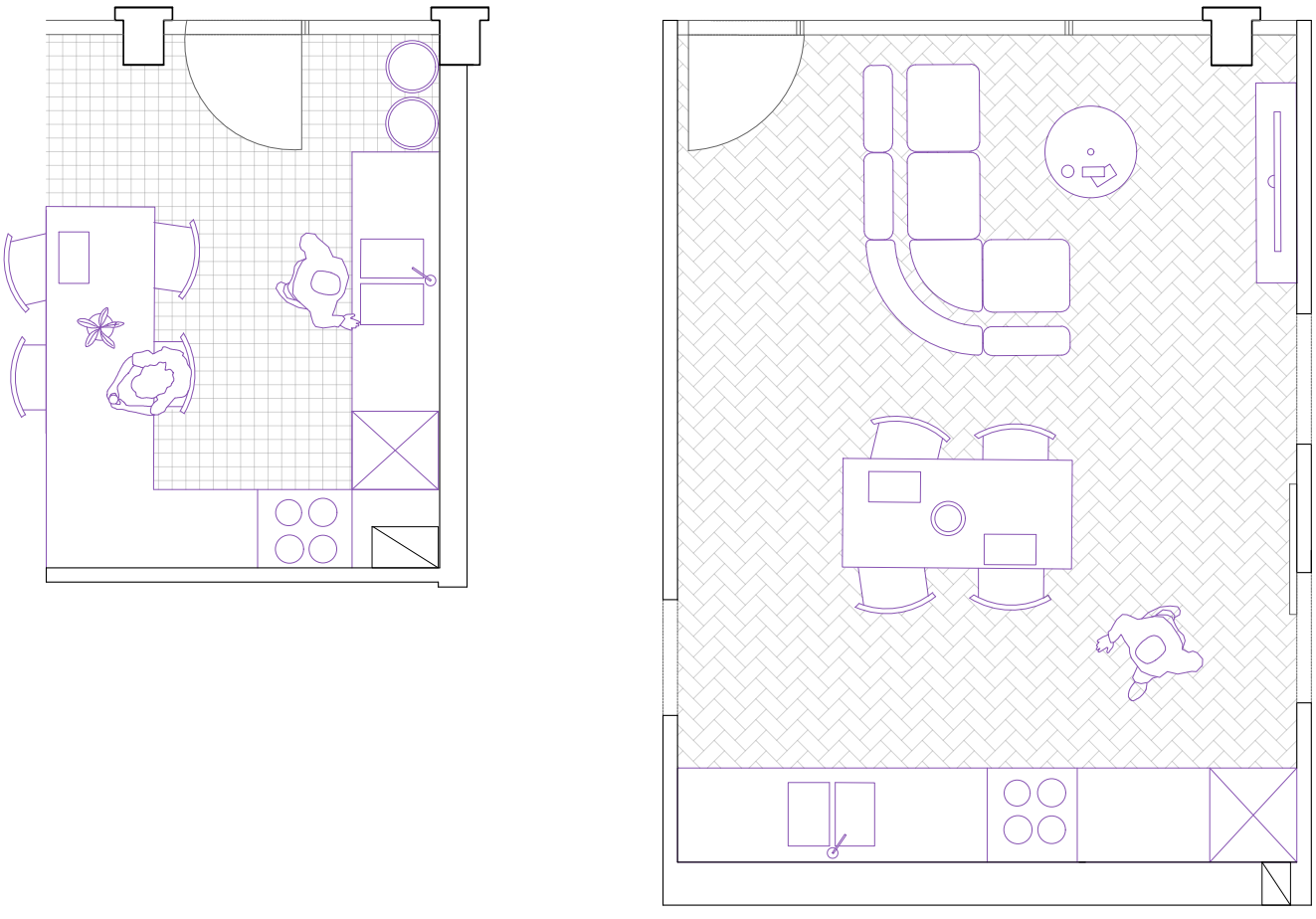
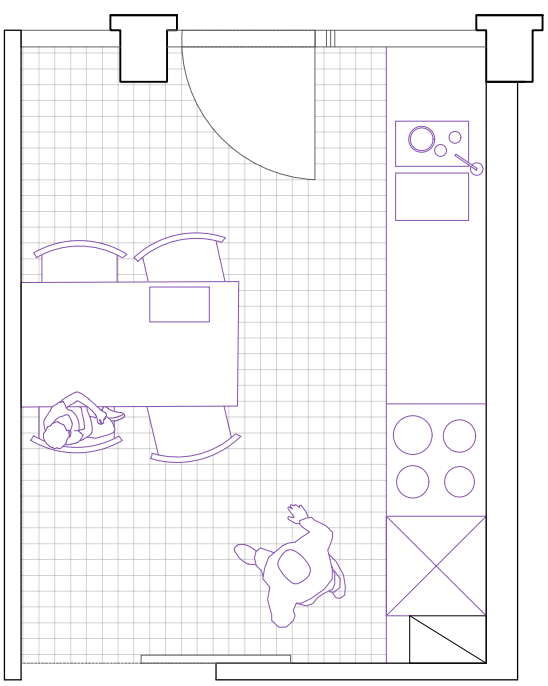


Fig 64 Possibilités de cuisine ouverte, © Esther Howet

Il est aussi possible de garder cette cuisine fermée ou semi-fermée et l'agrandir afin de pouvoir y disposer une table. Cette table devient un élément majeur de l'espace étudié, le rendant convivial et non plus seulement pratique. Les cloisons peuvent être translucides, voire éventuellement amovibles, de manière à rendre l'espace plus flexible. Dans cette disposition, la cuisine possède maintenant une surface de 10,3 m². L'espace séjour reste alors isolé de l'espace cuisine, sans pour autant rendre l'un des deux exigu ou prédominant sur l'autre. Cela rend aussi certainement la cuisine plus confortable car il existe maintenant une possibilité d'assise dans l'espace domestique et la possibilité, pour plusieurs personnes, de s'y tenir en simultané.

Les différentes possibilités de typologies représentées ici ne sont qu'un échantillon et d'autres dispositions pourraient être développées. Cependant, quatre exemples seront présentés ci dess(o)us afin d'illustrer une partie de ces alternatives.



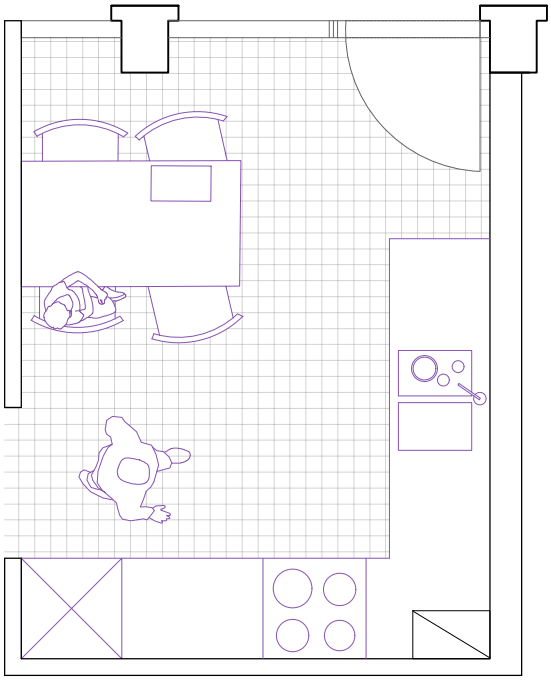


Fig 65 Possibilités de cuisine (semi) fermée, © Esther Howet

3.5 Une pièce à soi

- Une pièce à soi	- Indépendante du logement ou située à l'intérieur de celui-ci

- Avant

Dans l'état actuel des choses, les appartements ne comportent pas de «pièce en plus». Il est difficile pour l'habitant·e de trouver un endroit pour s'isoler étant donné la fonction déjà bien établie de chacun d'entre eux. Le balcon, lui aussi, inspire peu de flexibilité d'usage en raison de ses dimensions (1 mètre de large). Il permet néanmoins de s'étendre sur l'extérieur pour une bonne partie des pièces de l'appartement.

- Après

Dans une logique pragmatique et raisonnable, nous proposerons ici une intervention sur le balcon de l'appartement. À la manière de Lacaton & Vassal, dont l'exemple a été présenté dans la partie précédente (page 63), une extension de l'espace extérieur est proposée. Ce processus permet d'intervenir sur l'existant sans pour autant dénaturer tout le bâtiment. Étant dans le même contexte de rénovation d'un immeuble moderniste, cette solution semble envisageable.

De plus, le balcon courant tout le long de la façade offre aux habitant·es tout un pannel de possibilités quant à l'usage de cette nouvelle «pièce». Dans la figure présentée à la page suivante, nous pouvons alors observer les différents scénarios qu'une pièce de ce type peut offrir. Dans ce cas-ci, il a été imaginé un jardin d'hiver de 2,5 mètres de large. Cet espace permet, à titre d'exemple, de circuler aisément autour d'une table.

Le contexte météorologique dans lequel se trouve notre cas d'étude induit plutôt une pièce intérieure-extérieure à la manière du jardin d'hiver. En effet, s'il fait moins de 20 degrés la moitié de l'année, il paraît plus judicieux de proposer des espaces pouvant se fermer à l'extérieur, et s'ouvrir lorsque les beaux jours reviennent. De plus, cet espace permet un réglage bioclimatique des températures et fait évoluer la performance énergétique globale du bâtiment.

Notons cependant aussi la possibilité de développer une «pièce à soi» à l'intérieur de l'appartement, selon les possibilités développées ci-dessus. En effet, une chambre peut se transformer en bureau ou en atelier dans certains scénarios d'usage, offrant donc la possibilité à l'usager·e de s'isoler dans une pièce qui lui est propre. Toutefois, cette possibilité est plus adaptée à des projets de logements de «plus haut standing» qu'à un immeuble de logements sociaux.

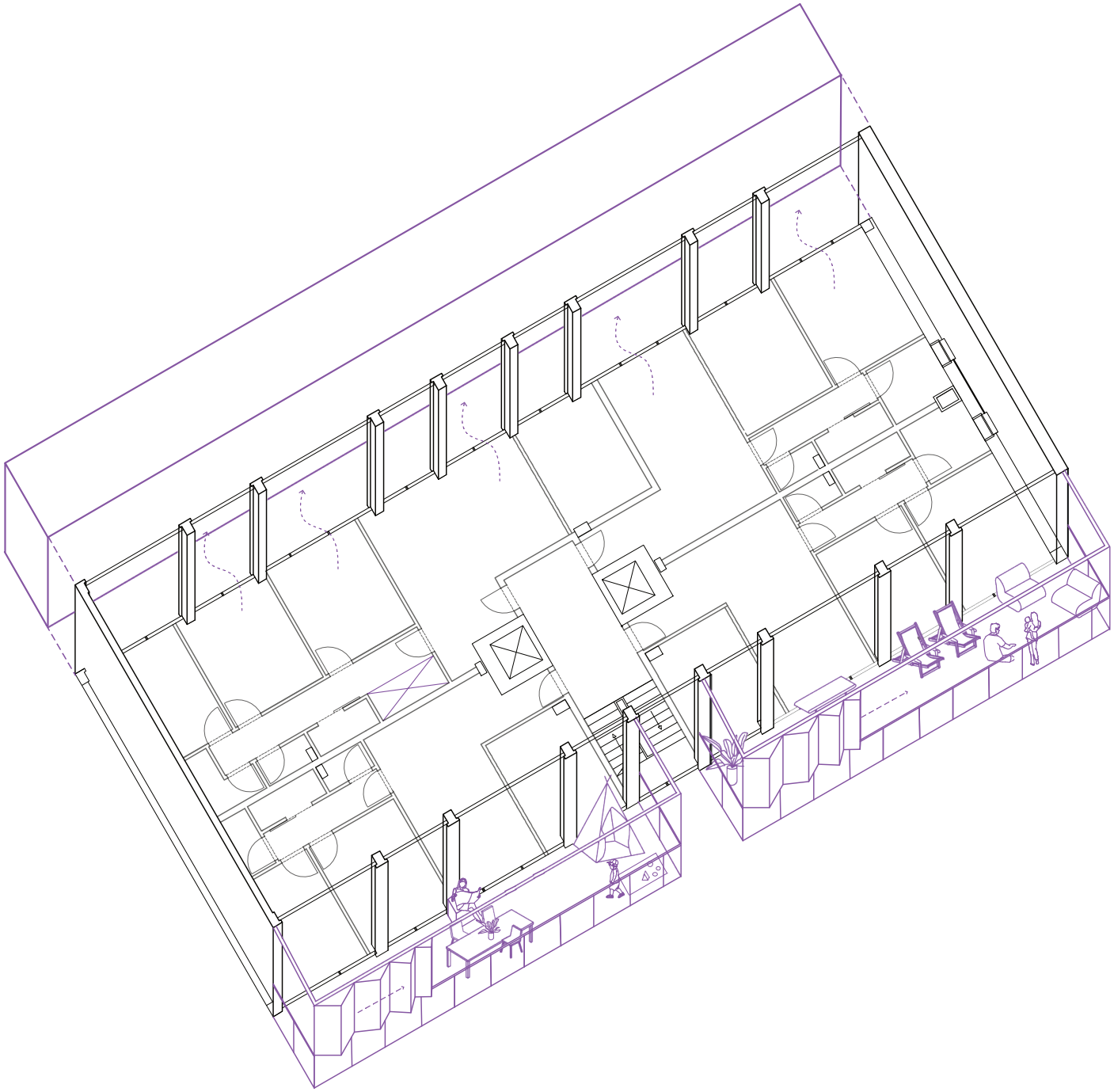
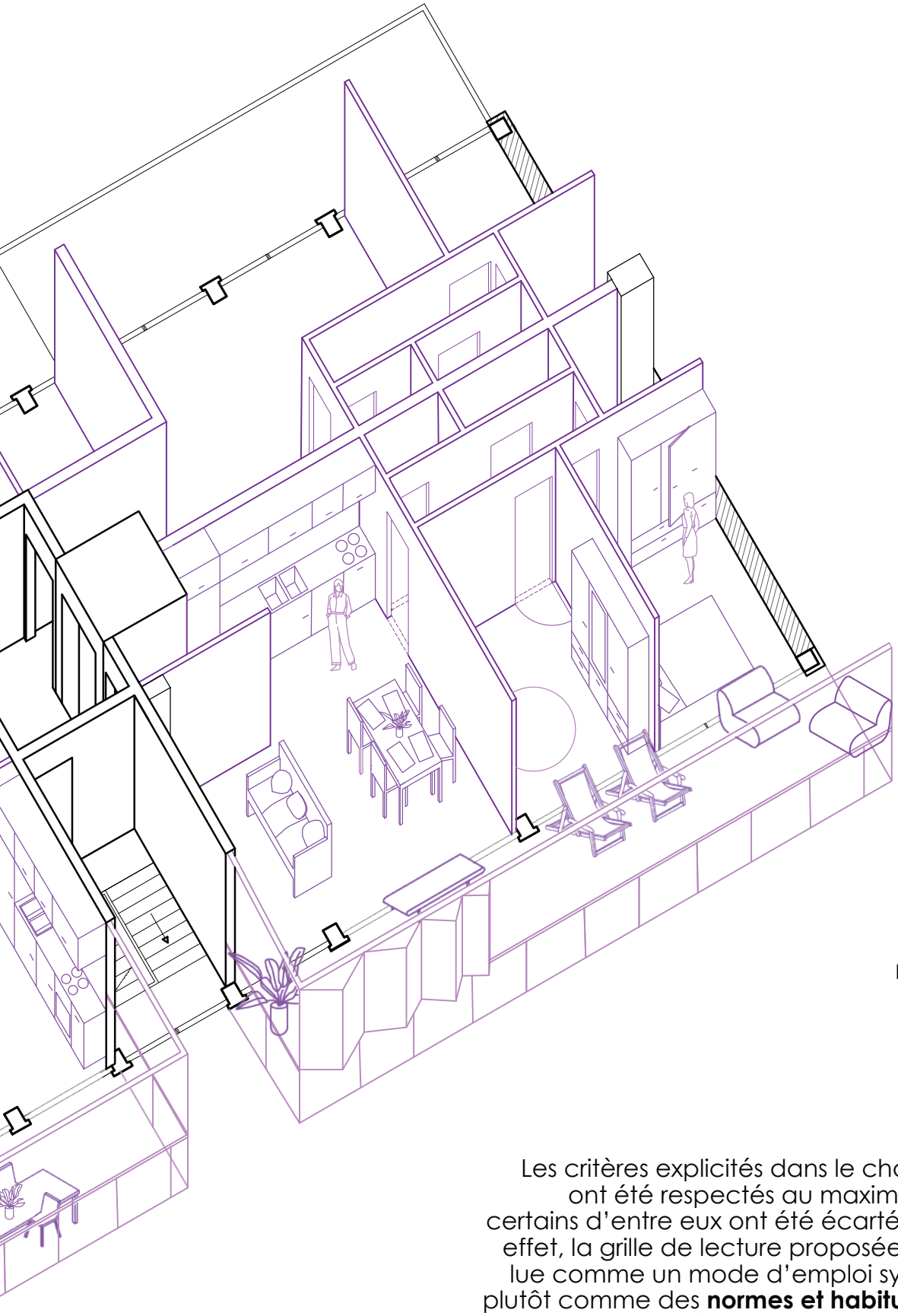


Fig 66 Une pièce en plus , © Esther Howet

4. SYNTHESE

Ci-dessous, une vue axonométrique d'un étage-type, ajusté selon nos critères. L'idée d'un logement égalitaire pour tous et toutes peut sembler utopique pour certain·es mais ce n'est pas dans ce raisonnement que cette projection a été pensée. Les éléments porteurs ont été conservés, laissant ainsi une **liberté de flexibilité** pour les espaces intérieurs. Les éléments non-porteurs et les meubles restent donc des éléments **malléables**, pouvant évoluer dans le temps. Cette représentation n'est qu'un échantillon des possibles que nous laisse cet héritage structurel du bâti.





Éléments flexibles

Éléments fixes

Les critères explicités dans le chapitre précédent ont été respectés au maximum. Cependant, certains d'entre eux ont été écartés ou adaptés. En effet, la grille de lecture proposée ne doit pas être lue comme un mode d'emploi systématique mais plutôt comme des **normes et habitudes** auxquelles il faut parfois déroger (ou s'adapter), au profit de l'architecture et de ses habitant·es.

Fig 67 Axonométrie de l'étage projeté , © Esther Howet

CONCLUSION

CONCLUSION GÉNÉRALE

Ce mémoire avait pour ambition d'étudier la **structure de l'habitat sous le prisme du genre** et le remettre en question, par la recherche de pistes d'actions potentielles.

Dans un premier temps, une **recherche empirique** a été réalisée afin de barricader notre sujet et de mieux comprendre les origines de celui-ci. Les rapports de domination des hommes sur les femmes et l'existence de stéréotypes de genre ont plusieurs fois été abordés et ne sont plus à prouver. Depuis 1970, les ouvrages abordant ces questions se multiplient et ont largement alimenté notre étude. Ces recherches nous ont cependant permis de constater qu'il existe peu de littérature scientifique traitant du lien entre genre et logement.

De cet état de l'art, nous retenons plusieurs choses. Longtemps, le logement a été perçu comme une **machine fonctionnelle** traduisant le mode de pensée d'une époque. Les femmes restent à la maison, tandis que les hommes partent travailler. L'espace est ainsi scindé en deux parties distinctes ; celle de la **réception** (public) et celle du **domestique** (privé). Depuis les révolutions de 68, cette binarité de l'espace est mise en avant et remise en cause. Même si des changements et remises en question se mettent en place, le logement reste globalement inchangé. Aujourd'hui, il nous semble pourtant nécessaire d'étudier et concevoir le logement au travers des rapports de genre. Il est aussi indispensable de prendre en compte les **différentes formes d'habiter** que le logement renferme, liées au développement des formes « atypiques » d'emploi et de travail qui touchent autant les femmes que les hommes (Dietrich-Ragon et al., 2019, p.33). Le logement est un lieu **variable** qui nécessite une **flexibilité** dans sa mise en place, n'excluant aucune potentialité.

Dans un second temps, nous avons cherché à établir une liste de critères visant à rendre un logement moins hétéronormé. Chaque critère est explicité afin de justifier sa pertinence et son contexte. En guise de synthèse, pour nous comme pour le lecteur ou la lectrice, une **grille de lecture** recensant tous les critères a été réalisée.

La dernière étape de notre processus est alors l'étude d'un cas, mettant en application notre grille de lecture. Cette étude a été réalisée dans le respect maximum du bâtiment et de son architecture. La cité Mascaux est ici perçue comme une infrastructure disponible à la réutilisation car il est, selon nous, essentiel de conserver le patrimoine architectural dont nous héritons tout en le questionnant. Comme le dit Arthur Charles Clarke dans son ouvrage *2001 : L'odyssée de l'espace* : **"C'était le propre du barbare de détruire ce qu'il ne pouvait comprendre"** (1968). Nous avons donc d'abord étudié le bâtiment de manière objective, en analysant chaque critère dans son état actuel. Ensuite, chacun d'entre eux a été exploré et revisité afin de répondre au mieux aux nouvelles normes présentées dans la grille.

Cela nous a permis de nous rendre compte que celle-ci n'est pas infaillible et qu'elle présente certains points difficiles à mettre en place, en fonction des cas étudiés.

Finalement, ce travail nous a permis d'explorer l'habitat sous le prisme du genre, que nous n'avons pas l'habitude de pratiquer durant nos études. En effet, il nous semble aussi essentiel d'intégrer cette dimension aux **programmes d'étude**, notamment en architecture. L'enseignement a un rôle majeur dans l'éducation des jeunes d'aujourd'hui et les sensibiliser à des questions sociétales, telles que celles du genre, est essentiel pour tendre vers un monde plus juste.

En entamant ce mémoire, je ne savais pas bien où cette recherche allait me mener. Constater une problématique est une chose, trouver des pistes d'actions et les mettre en application en est une autre. J'en ressors finalement plus avertie et éveillée qu'en arrivant. Même si beaucoup de lectures m'ont accablé, d'autres m'ont motivé et conforté et je conclus ce travail pleine d'espoir et d'optimisme quant à l'architecture de demain.

LIMITES DE LA RECHERCHE

Notre recherche et la méthodologie utilisée présentent cependant certaines limites.

D'abord, l'étude d'un cas nous a permis de vérifier la faisabilité de nos critères, mais nous ne pouvons en faire **une généralité**. Notre grille de lecture nécessiterait d'être appliquée à d'autres projets afin d'être ajustée et vérifiée.

Ensuite, cette étude a majoritairement été réalisée dans une perspective **féministe**. Elle prend donc en compte les besoins des femmes. Cette manière de concevoir répond certainement concomitamment aux besoins de toutes et tous, mais pas toujours. Ce point de vue peut donc paraître **exclusif**, allant à l'encontre de la démarche initiale. Pour aller plus loin, certains critères devraient donc être ajustés afin de répondre à une plus grande catégorie de personnes.

Finalement, le point de vue habitant·e n'est pas pris en compte dans ce travail. Celui-ci ne fait pas partie de notre méthodologie, mais aurait pu enrichir notre étude de cas.

ET APRÈS ?

Nous espérons que la démarche architecturale que nous développons ici pourra se généraliser dans un futur proche. En effet, nous tendons vers une remise en question générale de notre système d'habiter actuel et une reformalisation des normes, qui est déjà timidement en train de se mettre en place. Notre grille de lecture fait partie d'un processus plus global qui, nous l'espérons, pourra bientôt être mis en place dans les cahiers des charges des projets. Mais ne l'oublions pas, **le plus important, c'est d'abord de se poser la question.**

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES

- Bereni, L. & Revillard, A. (2008). La dichotomie "public-privé" à l'épreuve des critiques féministes: de la théorie à l'action publique. Dans Muller, P. & Sénac, R. (Eds.), *Genre et action publique: la frontière public-privé en questions.* L'Harmattan (Logiques politiques). https://shs.hal.science/halshs-02353855

- Bourdieu, P. (1998). *La domination masculine*. Editions du Seuil. Paris

- Bozon, M. (2018). *Sociologie de la sexualité*. Armand Colin.

- Ceccato, V & Dymén, C. (2012). An international perspective of the gender dimension in planning for urban safety. Dans Ceccato, V. (Dir.), *The urban fabric of crime and fear*. pp. 311-339. Éditions Springer.

- Chollet, M. (2016). *Chez soi*. La Découverte. Paris

- Clarisse, C. (2004). *Cuisine, recettes d'architecture.* Les Editions de l'Imprimeur. Paris.

- Clarke, A. (1968). *2001 : L'odyssée de l'espace* (Demuth, M., Trad.). Robert Laffont. Paris.

- Clerval, A. & Delphy, C. (2015). Le féminisme matérialiste, une analyse du patriarcat comme système de domination autonome. Dans Clerval, A., Fleury, A., Rebotier, J. & Weber, S. (Eds.), *Espace et rapports de domination* (pp. 217-229). Presses universitaires de Rennes. https://books.openedition.org/pur/59381?lang=fr

- Collignon, B., & Staszak, J-F. (2004). *Espaces domestiques : construire, habiter, représenter.* Bréal. Paris

- Debarre, A. (2000). Les dimensions des espaces domestiques, analysées dans les travaux français d'histoire et d'histoire de l'architecture depuis 100 ans. Dans Waquet, J., Goerg, O., & Rogers, R. (Eds.), *Les espaces de l'historien. Strasbourg* : Presses universitaires de Strasbourg. DOI : 10.4000/books.pus.8019

- De Beauvoir, S. (1949). *Le Deuxième Sexe*. Essais. Gallimard. France.

- Delphy, C. & Leonard, D. (2019). *L'exploitation domestique*. Syllepse.

- Denèfle, S., Bresson, S., Dussuet, A., & Roux, N. (2006). *Habiter Le Corbusier : Pratiques sociales et théorie architecturale*. Rennes : Presses universitaires de Rennes. DOI: 10.4000/books.pur.12479

- Dorlin, E. (2008). *Sexe, genre et sexualités: Introduction à la théorie féministe*. Philosophies. Presses Universitaires de France.

- Dumerchat, M. (2018). Saisir l'articulation des rapports de domination : les défis d'une critique féministe de l'espace. Dans GenERe (Ed.), *Épistémologies du genre : Croisements des disciplines, intersections des rapports de domination.* Lyon : ENS Éditions. DOI: 10.4000/books.enseditions.9233

- Gygax, P., Zufferey, S., & Gabriel, U. (2021). *Le cerveau pense-t-il au masculin? : Cerveau, langage et représentations sexistes.* Éditions Le Robert.
- Koolhaas, R., & Mau, B. (1997). *S, M, L, XL*. The Monacelli Press, LLC.
- Kroll, S., & Kroll, L. (2015). *Ordre et désordres - une architecture habitée*. SENS ET TONKA.
- Neufert, E. (2014). *Neufert : les éléments des projets de construction*. Éditions Le moniteur. 11e édition.
- Pavard, B., Rochefort, F. & Zancarini-Fournel, M. (2020). Chapitre IX. Le moment 68 des féministes. Dans : , B. Pavard, F. Rochefort & M. Zancarini-Fournel (Dir), *Ne nous libérez pas, on s'en charge: Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, pp. 258-303. Paris: La Découverte.
- Secci, C., & Thibault, E. (2005). Espace intermédiaire. Formation de cette notion chez les architectes. Dans Haumont, B., & Morel, A. (Eds.), *La société des voisins : Partager un habitat collectif*. Éditions de la Maison des sciences de l'homme. DOI: 10.4000/books.editionsmsh.3359
- Serfaty-Garzon, P. (2003). Dans Segaud, M., Brun, J. & Driant, J-C. (Eds.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*. pp. 65-69. Armand Colin. https://perlaserfaty.net/wp-content/uploads/2017/01/Le-Chez-soi-un-texte-de-Perla-Serfaty-Garzon.pdf
- Tuaillon, V. (2019). *Les couilles sur la table*. Binge Audio.
- Vandernoot, C. & Verleyen, J-P. (2020). *Guide d'architecture moderne et contemporaine 1893-2020 Namur Luxembourg*. Cellule architecture. Bruxelles.
- Woolf, V. (1996). *Un lieu à soi* (Darrieussecq, M., Trad.). Editions Denoël. Paris.

REVUES

- Bassand N. & Grisel J. (2016). *Typologie, participation et réversibilité*. Tracés, 11, pp. 12-19. https://www.bunq.ch/traces-2016-n11-typologie-participation-et-reversibilite/
- Bauhain, C. (1989). *Masculin et féminin, les habitations bourgeoises au XIXe siècle*. Les Annales de la Recherche Urbaine, n°41, pp. 15-26. https://www.persee.fr/doc/aru_0180-930x_1989_num_41_1_1421
- Bernard, N. (2007). *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer.* Courrier hebdomadaire du CRISP, 1970, pp. 5-36. https://doi.org/10.3917/cris.1970.0005
- Bendimérad, S. & Eleb, M. (2017). *Facts of society and new spatialities.* VLC arquitectura Vol. 4, Issue 2, pp. 1-27. https://doi.org/10.4995/vlc.2017.7899
- Boulianne, M. (2005). *La cohabitation intergénérationnelle, le genre et la parenté au Québec*. Recherches Féministes, volume 18, pp. 25-47. https://doi.org/10.7202/012544ar

- Bourdieu, P. (1990). *La domination masculine*. Actes de la recherche en sciences sociales, 84, pp. 2-31. https://doi.org/10.3917/arss.p1990.84n1.0002

- Bonvalet, C., Dietrich-Ragon, P. & Lambert, A. (2019). *Prendre en compte le genre pour analyser le logement*. Les Échos du logement, n°126. pp. 28-33. https://ediwall.wallonie.be/les-echos-du-logement-no-126-decembre-2019-femmes-et-logement-numerique-067476

- Dagorn, J. (2011). *Les trois vagues féministes – une construction sociale ancrée dans une histoire*. Diversité : ville école intégration, 165, pp. 15-20. https://hal.science/hal-02053657

- Dauphin, S. & Sénac, R. (2008). *Gender mainstreaming : analyse des enjeux d'un 'concept-méthode': Introduction*. Cahiers du Genre, 44, pp. 5-16. https://doi.org/10.3917/cdge.044.0005

- Delessert, T. (2017). *Christine Bard (dir.) : Les féministes de la première vague*. Nouvelles Questions Féministes, 36, pp. 118-121. https://doi.org/10.3917/nqf.361.0118

- De Graeve, J-M. (2019). *Le logement social en hauteur.* Les Échos du logement, n°126. pp. 44-45. https://ediwall.wallonie.be/les-echos-du-logement-no-126-decembre-2019-femmes-et-logement-numerique-067476

- De Graeve, J-M. (2019). *Vers des logements dégenrés*. Les Échos du logement, n°126. pp. 26-27. https://ediwall.wallonie.be/les-echos-du-logement-no-126-decembre-2019-femmes-et-logement-numerique-067476

- Delphy, C. (2003). *Par où attaquer le « partage inégal » du « travail ménager » ?*. Nouvelles Questions Féministes, 22, pp. 47-71. https://doi.org/10.3917/nqf.223.0047

- Delphy, C. (1981). *Le patriarcat, le féminisme et leurs intellectuelles*. Nouvelles Questions Féministes, No. 2, Féminisme: quelles politiques?, pp. 58-74. https://www.jstor.org/stable/40619325?origin=JSTOR-pdf

- Direnberger, L. & Schmoll, C. (2014). *Ce que le genre fait à l'espace… et inversement*. Les cahiers du CEDREF, 21. https://doi.org/10.4000/cedref.953

- Djaoui, E. (2016). *Les espaces intermédiaires, les sas, les seuils*. Les Chantiers Leroy Merlin Source, 16, pp. 4-42. https://www.ressources-caue.fr/GED_K/108519192679/Chantier_16_espaces_intermediaires_VD_0416.pdf

- Eleb, M. (2021). *Naissance et évolution des espaces de l'intime en France*. Dix-Neuf : Journal of the Society, 25(2), pp. 99–110. https://doi.org/10.1080/14787318.2021.1926873

- Fernandez, F. (2018). *Les non-dits de l'architecture : la domesticité et le genre*. A+ 272 Space, Sex and Gender. pp. 42-45.

- Gilbert, P. (2016). *Troubles à l'ordre privé: Les classes populaires face à la cuisine ouverte*. Actes de la recherche en sciences sociales, 215, pp. 102-121. https://doi.org/10.3917/arss.215.0102

- Gubin, E., Piette, V. (2001). *Travail ou non-travail ? Essai sur le travail ménager dans l'entre-deux-guerres*. Revue belge de Philosophie et d'Histoire, tome 79(2), pp. 645-678. https://doi.org/10.3406/rbph.2001.4538

- Han, J-H. (2013). *La demande sociale et la prescription architecturale pour l'espace collectif des logements*. 프랑스 문화 연구 약어, n°27, pp. 397-432. 10.18022/acfco.2013..27.015

- Heinich, N. (2021). *Ce que le militantisme fait à la recherche.* Tracts n°29. pp. 1-48. Paris: Gallimard.

- Heynen, H. (2012). *Genius, Gender and Architecture: The Star System as Exemplified in the Pritzker Prize*. Architectural Theory Review, 17, pp. 331-345. https://doi.org/10.1080/13264826.2012.727443

- Jutras, J. (2016). *Review of [Christine Delphy, Pour une théorie générale de l'exploitation. Des différentes formes d'extorsion de travail aujourd'hui, Québec/France, M éditeur/Éditions Syllepse, 2015, 126 p.].* Recherches féministes, 29(1), pp. 227–231. https://doi.org/10.7202/1036682ar

- Kergoat, D. (2001). *Division sexuelle du travail et rapports sociaux de sexe.* Genre et économie : un premier éclairage. Genève : Graduate Institute Publications, pp. 78-88. DOI : 10.4000/books.iheid.5419

- Kimmel, A. & Tissiers-Desbordes, E. (2002). *SEXE, GENRE ET MARKETING, Définition des concepts et analyse de la littérature*. Décisions Marketing, n°26 (Avr.-Juin 2002), pp. 55-69. https://www.jstor.org/stable/40592803

- La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente.(décembre 2019). *Première vague féministe: égalité des droits.* Éduquer, 150, pp. 17-23. https://ligue-enseignement.be/premiere-vague-feministe-egalite-des-droits

- Lawrence, J.R. (1986). *L'espace domestique et la régulation de la vie quotidienne.* Recherche Sociale, n°95, pp. 147-170. https://sharepoint.uclouvain.be/sites/rsa/Articles/1986-XVII-1_10.pdf

- Léger, J. & Decup-Pannier, B. (2005). *La famille et l'architecte : les coups de dés des concepteurs*. Espaces et sociétés, pp.120-121, pp. 15-44. https://doi.org/10.3917/esp.120.0015

- Le Talec, J-Y. (2016). *Des Men's Studies aux Masculinity Studies : du patriarcat à la pluralité des masculinités.* SociologieS. https://doi.org/10.4000/sociologies.5234

- Marchand, B. (1988). *Le Corbusier : les typologies du logement collectif entre les deux guerres : une étude de cas.* Habitation, Band 61, pp. 12-17. https://doi.org/10.5169/seals-128867

- Marullo, F. (2013). *Pure program and almost no form*. San Rocco Magazine, Indifference(7), pp. 58-71. https://www.genericarchitecture.org/index.php/is-a-series-of-essays-about-architecture/pure-program-and-almost-no-form/

- Mormin-Chauvac, L. (2022). *Le genre fait sa loi à la récré*. La Déferlante, n°8 (novembre 2022), pp. 71-75.

- Picq, F. (1995). *Le personnel est politique, féminisme et for intérieur*. Le for intérieur, CURAPP, 1995, PUF, pp. 341-352. https://extra.u-picardie.fr/outilscurapp/medias/revues/35/francoise_picq.pdf_4a081f5cb27e9/francoise_picq.pdf

- Revillard, A. & de Verdalle, L. (2006). *Dynamiques du genre: (introduction)*. Terrains & travaux, 10, pp. 3-17. https://doi.org/10.3917/tt.010.0003

- Saladin d'Anglure, B. (2012). *Le « troisième genre »*. Revue du MAUSS, 39, pp. 197-217. https://doi.org/10.3917/rdm.039.0197

- Schwartz, P. (2002). *Women's studies, gender studies. Le contexte américain. Vingtième Siècle*. Revue d'histoire, n°75,pp. 15-20. https://doi.org/10.3917/ving.075.0015

- Scott, J. (1988). *Genre : Une catégorie utile d'analyse historique*. Les cahiers du GRIF, 37-38, pp. 125-153. http://dx.doi.org/10.3406/grif.1988.1759

- Staszak, J-F. (2001). *L'espace domestique : pour une géographie de l'intérieur*. Annales de géographie, 620, pp. 339-363. https://doi.org/10.3406/geo.2001.1729

- Valdivia, B. (2018). LA *MAISON SANS GENRE DE L'URBANISME FÉMINISTE*. Chronique féministe, 122, pp.13-14.

- Van Caudenberg, A. & Heynen, H. (2004). *The Rational Kitchen in the Interwar Period in Belgium: Discourses and Realities*. Home Cultures, 1 (1), pp. 23-49. https://doi.org/10.2752/174063104778053581

- Vimard, P. (1997). *Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne*. Autrepart (2), pp. 143-159. https://www.documentation.ird.fr/hor/fdi:010012692

- Zurbuchen-Henz, M. & Zurbuchen-Henz, B. (1995). *Le plan neutre*. Habitation, n°6, pp. 25-26. https://doi.org/10.5169/seals-129402

MÉMOIRES / THÈSES

- Bondaty, A. (2017). *Vers une non-architecture : la possibilité d'un neutre en architecture*. [Mémoire de master, École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles]. HAL. https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01806886

- Dadour, S. (2006). *Dispositifs d'habitations et nouveaux modes de vie. Une analyse comparative du concours l'Art de vivre en ville, Montréal 1991*. [Mémoire de master, Université de Montréal]. Papyrus. https://doi.org/1866/17153

- Grimm, J. (2019). *Entre pièce intime et espace fantasmé : formes, décor et usages du boudoir de 1726 à 1802*. [Thèse de doctorat, École nationale des chartes]. PSL. https://bibnum.chartes.psl.eu/s/thenca/item/59426#?c=&m=&s=&cv=

- Kodo, M. (2017). *Cuisines, domesticité et condition féminine au début du XXème siècle*. [Mémoire de master, Université libre de Bruxelles]. Issuu. https://issuu.com/mounitkodo/docs/memoire_mounit_kodo_-_cuisines__dom

- Le Maire, L. (2019). *Appropriation de l'espace, Logement social, Espace de transition, Espace vécu, Interaction sociale, Intimité*. [Mémoire de master, UCLouvain]. Dial. https://dial.uclouvain.be/memoire/ucl/object/thesis:19281

- Logoz, C. (2021). *Catalogue non-exhaustif d'altérations performatives*. [Mémoire de master, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne]. Infoscience. https://infoscience.epfl.ch/record/289416?ln=fr

- Mullens, E. (2020). *Un urbanisme qui (dé)genre. Les politiques urbaines genrées et leur impact sur l'aménagement de l'espace public. Réflexions autour de la prise en compte du genre dans un projet : Le cas Namur.* [Mémoire de master, Université de Liège]. Matheo. http://hdl.handle.net/2268.2/9876

- Quemard, J. (2015). *La cellule d'habitation. Un héritage standardisé pour une population diversifiée.* [Mémoire de master, École nationale supérieure d'architecture de Bretagne]. Vebuka. https://vebuka.com/print/160624064644-332b4c6094f79a52912ec3be70a0699d/La_cellule_d39habitation_un_hritage_standardis_pour_une_population_diversifie_mmoire_joseph_quem

- Rocher, M. (2014). *La cuisine domestique aujourd'hui en France. Quel est le rôle de l'architecte vis-à-vis de la cuisine et comment accompagne-t-il cet espace en perpétuelle évolution ?* [Mémoire de master, ENSA de la Ville et des Territoires, Marnes-la-Vallée]. https://docplayer.fr/109550040-La-cuisine-domestique.html

- Sacher, L. (2021). *Le Fémilistère. Une coopérative d'habitation féministe à Cheseaux*. [Mémoire de master, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne]. Infoscience. https://infoscience.epfl.ch/record/289438?ln=fr

- Van Rooyen, X. (2021). *Architecture indéterminée. Architectures et théories de l'indétermination depuis les années 1960*. [Thèse de doctorat, Université de Liège]. ORBi. https://hdl.handle.net/2268/256683

- Vranken, A. (2017). *Des béguinages à l'architecture féministe.* [Mémoire de master, Faculté d'Architecture ULB La Cambre-Horta]. Issuu. https://issuu.com/apolline.v/docs/memoire_apolline_vranken_2017

- Wild, R. (2010). *Ensemble de logements à la Jonction, Genève.* [Mémoire de master, Ecole polytechnique fédérale de Lausanne]. Infoscience. https://infoscience.epfl.ch/record/174249?ln=fr

AUTRES

- Abbitan, D. (2016). *La résidence Jeanne Leclercq à Lille, un immeuble (très) collectif*. [Emission de radio]. France Inter. https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/l-ete-archi/la-residence-jeanne-leclercq-a-lille-un-immeuble-tres-collectif-5821307

- Bonnin, P. (2015). *Espaces intermédiaires. Politique du logement*. Consulté sur https://politiquedulogement.com/dictionnaire-du-logement/e/espaces-intermediaires/#:~:text=Zone%20%C2%AB%20entre%2Ddeux%20%C2%BB%20qui,int%C3%A9rieur%2F%20ext%C3%A9rieur%20etc

- Dietrich-Ragon, P., Lambert, A. & Bonvalet, C. (2014). *Femmes et habitat : une question de genre ?*. Cycle de Journées d'étude de l'INED. https://calenda.org/278446

- Farkashazy, E. (2020). *Gender building Wie kommt gender zum. Momentum Kongress*. Consulté sur https://dokumen.tips/documents/gender-building-wie-kommt-gender-zum-momentum-mehr-die-rolle-des-opfers-zugeschrieben.html?page=1

- de Favereau, C. (2021). *Des inégalités jusque dans la façon d'occuper sa maison. ACRF - Femmes en milieu rural ASBL*. https://www.acrf.be/wp-content/uploads/2021/02/acrfana_2021_02_in%C3%A9galit%C3%A9_occupation_maison_CDF.pdf

- Gagnon, Y-C. (2012). *L'étude de cas comme méthode de recherche*. Presses de l'Université du Québec.

- Irgacheva, S. (septembre 2018). *Gender studies. Histoire des concepts et développement du champ d'études*. Conseil Supérieur de l'Audiovisuel. https://regulation.be/wp-content/uploads/2018/11/Gender-studies_Histoire-des-concepts-et-d%C3%A9veloppement-du-champ-d%E2%80%99%C3%A9tudes.pdf

- Morin, I. (2019, 16 mars). *La révolution en cuisine*. La Presse+. https://plus.lapresse.ca/screens/4d511c52-d7c7-4661-8669-18b90a0b8146%7C_0.html

- ONU Femmes. *Foire aux questions : Formes de violence à l'égard des femmes et des filles*. https://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence#:~:text=La%20violence%20bas%C3%A9e%20sur%20le,pouvoir%20et%20les%20normes%20n%C3%A9fastes

- ONUSIDA. (2000). *Sexospécificité et VIH/SIDA: Actualisation ONUSIDA*. https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/jc459-gender-tu_fr_0.pdf

- Palit, N. (2019). *Gender mainstreaming in urban planning: What can the UK learn from Vienna with regards to adopting a gender mainstreaming approach to shape built outcomes?* https://www.rtpi.org.uk/media/4471/george-pepler-report_200301_final.pdf

- Perroud, S. (2021, 20 octobre). *Comment rendre nos logements moins hétéronormés ?*. Sciena. https://www.sciena.ch/fr/teaching/how-can-we-make-our-housing-less-heteronormative.html

- Ponticelli, A. (2018, 8 mars). *Une cuisine bien pensée est la clé pour gagner l'égalité femme-homme*. 18h39. https://www.18h39.fr/articles/une-cuisine-bien-pensee-est-la-cle-pour-gagner-legalite-femme-homme.html

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Fig 1 : Au pied des tours 1
Fig 2 : Collage féministe réalisé par le collectif liégeois Glue Gang 24
Fig 3 : Manifestation du MLF 25
Fig 4 : Schéma synoptique des oppositions pertinentes 26
Fig 5 : Exemple de différents niveaux d'utilisation 30
Fig 6 : Coupes des différents éléments d'une cuisine 31
Fig 7 : Coupes des différents éléments d'une cuisine 31
Fig 8 : Place nécessaire pour repasser 31
Fig 9 : «You are what you eat» 33
Fig 10 : Vue de la cour intérieure 43
Fig 11 : Plan des différentes typologies 43
Fig 12 : Plan des clusters 43
Fig 13 : Plan du bâtiment Boulevard de l'hôpital 45
Fig 14 : Typical Plan 46
Fig 15 : Vue du bâtiment depuis la cour 48
Fig 16 : Fluidité du plan 48
Fig 17 : Axonométrie de la maison Schröder de Gerrit Rietveld à Utrecht 49
Fig 18 : Truus Schröder dans sa maison 49
Fig 19 et 20 : Les rues intérieures de la Maison Radieuse 52
Fig 21 : La grande barre 54
Fig 22 : L'escalier central 54
Fig 23 : Plan de la cuisine de Francfort 56
Fig 24 : Frankfurter Küche 56
Fig 25 : Photographie publicitaire 56
Fig 26 : Prototype de la cuisine-bar pour l'unité d'habitation de Marseille 57
Fig 27 : Scénario d'appropriation d'un appartement type 59
Fig 28 et 29 : Photos d'aménagements intérieurs 59
Fig 30 : Plan et élévation d'un lotissement de l'avant-cour du pavillon du roi 60
Fig 31 : Vue élargie du bâtiment 62

Fig 32 : Schéma «Une pièce en plus» 62
Fig 33 : Potentiel d'évolution des typologies 62
Fig 34 : Axonométrie du projet et ses extensions 63
Fig 35 et 36 : Jardins d'hiver 63
Fig 37 : Vue de Jambes depuis le pont 70
Fig 38 : Implantation du site 73
Fig 39 : Situation 74
Fig 40 : Les Comognes 75
Fig 41 : Rue Major Mascaux 75
Fig 42 : Aménagement au pied des tours 75
Fig 43 : Immeuble des Comognes 76
Fig 45 : Plan du R+1 77
Fig 46 : Plan des éléments structurants 78
Fig 47 : R+1 après révision 79
Fig 48 : R+1 après révision 80
Fig 49 : Graphique des typologies actuelles 81
Fig 50 : Graphique des typologies après révision 82
Fig 51 : Relevé habiter 83
Fig 52 : Plan brut 85
Fig 53 : Inventaire des possibles 86
Fig 54 : Inventaire des possibles n°2 87
Fig 55 : Locaux de stockage 89
Fig 56 et 57 : Encombrants en façade 89
Fig 58 : Locaux vélos et poussettes 90
Fig 59 : Projection des nouveaux espaces collectifs 91
Fig 60 : Cage d'escalier 92
Fig 61 : Noyau de circulation actuel 93
Fig 62 : Voir et être vu·e 94
Fig 63 : Echantillon de cuisine 95
Fig 64 : Possibilité de cuisine ouverte 96
Fig 65 : Possibilité de cuisine (semi) fermée 97
Fig 66 : Une pièce en plus 100
Fig 67 : Axonométrie de l'étage projeté 103